

Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré



Boîte Postale n°90003
17880 LES PORTES-EN-RE
contact.adcnordiledere@gmail.com

crédit photo : Thierry Poletti

RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DU

PONT DE L'ILE DE RE

DE 2009 A 2022

2^{ÈME} PARTIE – ECONOMIE DU DROIT
DEPARTEMENTAL DE PASSAGE
OU ECOTAXE

TABLE DES MATIERES

I.	SYNTHESE	5
II.	PREAMBULE	5
III.	BASES LEGALE ET REGLEMENTAIRE DE L'ECOTAXE	5
III.1	Base légale de l'Ecotaxe	5
III.2	Base réglementaire de l'Ecotaxe perçue au péage du pont de l'île de Ré	6
III.2.1.1	Conventions et avenants	6
III.2.1.2	Répartition du produit de l'Ecotaxe	6
III.2.1.3	Dépenses éligibles au titre de l'Ecotaxe	7
IV.	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8
IV.1	Généralités.....	8
IV.2	Au niveau du Conseil Départemental de Charente-Maritime.....	9
IV.2.1	Recettes réelles de fonctionnement du Budget Annexe « Pont de Ré »	9
IV.2.2	Impôts et taxes	10
IV.2.2.1	Droit Départemental de Passage, ou Ecotaxe, et frais de gestion	10
IV.2.2.2	Observations de la Chambre Régionale des Comptes	11
IV.2.2.3	Détail des recettes réelles de fonctionnement	11
IV.2.2.3.1	Ecotaxe nette (des frais de gestion)	12
IV.2.2.3.2	Frais de gestion (liés à l'Ecotaxe)	12
IV.3	Au niveau de la Communauté de Communes de l'île de Ré	13
IV.3.1	Éléments issus du Budget Annexe « Pont de Ré » du Conseil Départemental de la Charente-Maritime.....	13
IV.3.2	Éléments issus du Budget Annexe « Ecotaxe » de la Communauté de Communes de l'île de Ré	13
IV.4	Au niveau des dix communes de l'île de Ré	14
IV.4.1	Ars-en-Ré	14
IV.4.2	La Couarde-sur-Mer	14
IV.4.3	La Flotte	14
IV.4.4	Le Bois-Plage-en-Ré	15
IV.4.5	Les Portes-en-Ré	15
IV.4.6	Loix	15
IV.4.7	Rivedoux-Plage	15
IV.4.8	Saint-Clément-des-Baleines	15
IV.4.9	Sainte-Marie-de-Ré	16
IV.4.10	Saint-Martin-de-Ré	16
V.	CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16
V.1	Généralités	16
V.2	Au niveau du Conseil Départemental de Charente-Maritime	17
V.2.1	Frais de gestion (de l'Ecotaxe)	17
V.2.1.1	Charges courantes de fonctionnement	17
V.2.1.2	Dépenses réelles de fonctionnement	18
V.2.2	Ecotaxe nette (des frais de gestion)	19
V.2.2.1	Charges courantes de fonctionnement	19
V.2.2.1.1	Services extérieurs	20
V.2.2.1.2	Autres charges de gestion courante	20
V.2.2.1.3	Autres services extérieurs	21
V.2.2.2	Dépenses réelles de fonctionnement	22
V.2.3	Solde budgétaire de la section de fonctionnement.....	22
V.3	Au niveau de la Communauté de Communes de l'île de Ré	23
V.3.1.1	Charges courantes de fonctionnement	23
V.3.1.2	Dépenses réelles de fonctionnement	23
V.3.1.2.1	Détail des dépenses réelles de fonctionnement	23
V.3.1.2.2	Autres services extérieurs	25
V.3.1.2.3	Charges de personnel	25
V.3.1.2.4	Subventions	26
V.3.1.2.5	Charges financières	31
V.3.1.3	Solde budgétaire de la section de fonctionnement	31
V.4	Au niveau des dix communes de l'île de Ré	31

V.4.1	Ars-en-Ré	31
V.4.1.1	Charges courantes de fonctionnement	31
V.4.1.2	Dépenses réelles de fonctionnement	32
V.4.1.3	Solde budgétaire de la section de fonctionnement	33
V.4.2	La Couarde-sur-Mer	33
V.4.2.1	Charges courantes de fonctionnement	33
V.4.2.2	Dépenses réelles de fonctionnement	34
V.4.2.3	Solde budgétaire de la section de fonctionnement	35
V.4.3	La Flotte	35
V.4.3.1	Charges courantes de fonctionnement	35
V.4.3.2	Dépenses réelles de fonctionnement	36
V.4.4	Le Bois-Plage-en-Ré.....	36
V.4.4.1	Charges courantes de fonctionnement	36
V.4.4.2	Dépenses réelles de fonctionnement	37
V.4.5	Les Portes-en-Ré	37
V.4.5.1	Charges courantes de fonctionnement	37
V.4.5.2	Dépenses réelles de fonctionnement	38
V.4.5.3	Solde budgétaire de la section de fonctionnement	38
V.4.6	Loix.....	38
V.4.6.1	Charges courantes de fonctionnement	39
V.4.6.2	Dépenses réelles de fonctionnement	39
V.4.6.3	Solde budgétaire de la section de fonctionnement	40
V.4.7	Rivedoux-Plage.....	40
V.4.7.1	Charges courantes de fonctionnement	40
V.4.7.2	Dépenses réelles de fonctionnement	41
V.4.8	Saint-Clément-des-Baleines	41
V.4.8.1	Charges courantes de fonctionnement	41
V.4.8.2	Dépenses réelles de fonctionnement	43
V.4.8.3	Solde budgétaire de la section de fonctionnement	43
V.4.9	Sainte-Marie-de-Ré.....	43
V.4.9.1	Charges courantes de fonctionnement	43
V.4.9.2	Dépenses réelles de fonctionnement	44
V.4.10	Saint-Martin-de-Ré.....	44
V.4.10.1	Charges courantes de fonctionnement	44
V.4.10.2	Dépenses réelles de fonctionnement	45
V.4.11	Comité de suivi de l'Ecotaxe	45
VI.	INVESTISSEMENTS	47
VI.1	Généralités.....	47
VI.1.1.1	Recettes réelles d'investissement	47
VI.1.1.2	Dépenses réelles d'investissement	47
VI.1.1.2.1	Immobilisations corporelles	47
VI.1.1.2.2	Immobilisations en cours.....	48
VI.1.1.2.3	Immobilisations incorporelles.....	49
VI.2	Budget Annexe « Pont de Ré » du Conseil Départemental de la Charente-Maritime.....	50
VI.2.1	Recettes réelles d'investissement.....	50
VI.2.1.1	Répartition des recettes réelles d'investissement	50
VI.2.1.2	Recettes réelles d'investissement de l'Ecotaxe	50
VI.2.2	Dépenses réelles d'investissement.....	51
VI.2.2.1	Répartition des dépenses réelles d'investissement	51
VI.2.2.2	Dépenses réelles d'investissement de l'Ecotaxe	51
VI.2.2.2.1	Frais de gestion de l'Ecotaxe	51
VI.2.2.2.2	Ecotaxe nette (des frais de gestion)	54
VI.2.2.3	Solde budgétaire de la section d'investissement	59
VI.2.2.4	Comité de suivi de l'Ecotaxe.....	59
VI.3	Communauté de Communes de l'Ile de Ré	62
VI.3.1	Synthèse.....	62
VI.3.2	Détail des recettes et dépenses réelles d'investissement	63
VI.3.2.1	Recettes réelles d'investissement	63

VI.3.2.2	Dépenses réelles d'investissement	63
VI.3.2.3	Solde budgétaire de la section d'investissement	64
VI.3.2.4	Comité de suivi de l'Ecotaxe.....	64
VI.4	Dix communes de l'île de Ré.....	66
VI.4.1	Ars-en-Ré	66
VI.4.1.1	Synthèse	66
VI.4.1.2	Détail des recettes et dépenses réelles d'investissement.....	66
VI.4.2	La Couarde-sur-Mer	67
VI.4.2.1	Synthèse	67
VI.4.2.2	Détail des recettes et dépenses réelles d'investissement.....	67
VI.4.3	La Flotte.....	68
VI.4.3.1	Synthèse	68
VI.4.3.2	Détail des recettes et dépenses réelles d'investissement.....	69
VI.4.4	Le Bois-Plage-en-Ré.....	69
VI.4.4.1	Synthèse	69
VI.4.4.2	Détail des recettes et dépenses réelles d'investissement.....	70
VI.4.5	Les Portes-en-Ré	70
VI.4.5.1	Synthèse	70
VI.4.5.2	Détail des recettes et dépenses réelles d'investissement.....	71
VI.4.6	Loix	71
VI.4.6.1	Synthèse	71
VI.4.6.2	Détail des recettes et dépenses réelles d'investissement.....	72
VI.4.7	Rivedoux-Plage	72
VI.4.7.1	Synthèse	72
VI.4.7.2	Détail des recettes et dépenses réelles d'investissement.....	73
VI.4.8	Saint-Clément-des-Baleines	73
VI.4.8.1	Synthèse	73
VI.4.8.2	Détail des recettes et dépenses réelles d'investissement.....	74
VI.4.9	Sainte-Marie-de-Ré.....	75
VI.4.9.1	Synthèse	75
VI.4.9.2	Détail des recettes et dépenses réelles d'investissement.....	75
VI.4.10	Saint-Martin-de-Ré.....	76
VI.4.10.1	Synthèse.....	76
VI.4.10.2	Détail des recettes et dépenses réelles d'investissement	76

ANNEXE A LA RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DU PONT DE L'ILE DE RE DE 2009 A 2022 78

VII.	METHODOLOGIE	79
VII.1	Avertissement	79
VII.2	Retraitements.....	79
VII.3	Quelques définitions de base	79
VII.3.1	Recettes réelles de fonctionnement.....	79
VII.3.2	Dépenses réelles de fonctionnement.....	79
VII.3.3	Charges courantes de fonctionnement	79

I. SYNTHÈSE

En complément d'une première partie consacrée à l'économie générale du pont de l'île de Ré, l'Association des Contribuables du Nord de l'île de Ré a rédigé la présente deuxième partie consacrée à l'économie particulière du Droit Départemental de Passage, plus connu sous le terme d'Ecotaxe.

Cette « Radioscopie » devrait permettre à toutes les personnes désireuses de s'exprimer sur le sujet de « l'Ecotaxe liée au pont de l'île de Ré », de le faire en s'appuyant sur les informations financières que nous espérons les plus claires possibles.

Le lecteur attentif notera la faible part des recettes redistribuées aux communes de l'île de Ré et donc la faible importance des dépenses qu'elles engagent au titre de l'Ecotaxe.

Ce sont donc le Conseil Départemental de la Charente-Maritime et la Communauté de Communes de l'île de Ré qui se partagent l'essentiel des recettes et donc supportent l'essentiel des dépenses de l'Ecotaxe.

Si les recettes proviennent très majoritairement du péage du pont de l'île de Ré, les dépenses sont plus diverses : dépenses de personnel, dépenses liées aux transports et achats fonciers, avec d'éventuelles opérations de re-naturalisation liées, en représentent une majeure partie.

A l'issue de la rédaction de cette « Radioscopie », qui n'a pas toujours été simple, il nous semble que la communication autour de cette Ecotaxe, gérée par douze collectivités locales différentes, devrait être améliorée et que, notamment, les publications du comité de suivi devraient être largement diffusées afin de permettre au plus grand nombre d'appréhender les tenants et aboutissants de cette taxe, importante pour le territoire rétais et ses occupants, au sens le plus large du terme.

II. PREAMBULE

La présente « Radioscopie de la situation financière du pont de l'île de Ré de 2009 à 2022 – 2^{ème} partie : économie du Droit Départemental de Passage ou Ecotaxe » vient en complément d'une première partie consacrée à l'économie générale du pont de l'île de Ré disponible sur le site Internet de l'association à l'adresse : https://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-Pont_de_Re-Radioscopie_2022-Premiere_partie.pdf.

Pour mémoire, les recettes de péage du pont de l'île de Ré sont affectées :

- à la Redevance pour Service Rendu : elles représentent la fraction des sommes prélevées lors du passage du pont de l'île de Ré consacrée à l'entretien et à l'exploitation du pont de l'île de Ré,
- et au Droit Départemental de Passage ou Ecotaxe : elles représentent la fraction des sommes prélevées lors du passage du pont de l'île de Ré destinée au financement de mesures de protection et de gestion des espaces naturels insulaires ainsi que du développement de transports fonctionnant avec des véhicules propres.

Cette radioscopie a pour principal objectif de présenter au lecteur l'utilisation qui est faite de ce Droit Départemental de Passage, que nous appellerons généralement Ecotaxe dans la suite de la présente étude, au niveau du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, de la Communauté de Communes de l'île de Ré et des dix communes de l'île de Ré.

III. BASES LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE L'ECOTAXE

III.1 Base légale de l'Ecotaxe

L'article 73 de la loi n°95-101 du 2 février 1995, codifié à l'origine à l'article L173-3 du Code de la voirie routière, a créé le Droit Départemental de Passage :

« A la demande de la majorité des communes ou des groupements de communes compétents en matière d'aménagement, d'urbanisme ou d'environnement d'une île maritime reliée au continent par un ouvrage d'art, le conseil général peut instituer un droit départemental de passage dû par les passagers de chaque véhicule terrestre à moteur empruntant cet ouvrage entre le continent et l'île.

Le droit mentionné au premier alinéa est établi et recouvré au profit du département. Il peut être perçu par l'exploitant de l'ouvrage en vue du reversement au département.

Le montant de ce droit, qui ne peut excéder 20 F par véhicule, est fixé par le conseil général après accord avec la majorité des communes et groupements de communes mentionnés au premier alinéa.

La délibération du conseil général peut prévoir des tarifs différents ou la gratuité selon les diverses catégories d'usagers pour tenir compte soit d'une nécessité d'intérêt général en rapport avec les espaces naturels concernés, soit de la situation particulière de certains usagers et, notamment, de ceux qui ont leur domicile ou leur lieu de travail dans l'île concernée, ou leur domicile dans le département concerné, soit de l'accomplissement d'une mission de service public.

Le produit de la taxe est inscrit au budget du département. Il est destiné, sur les îles concernées, au financement exclusif de mesures de protection et de gestion des espaces naturels, dans le cadre d'une convention conclue entre le représentant de l'Etat dans le département, le conseil général et les communes et les groupements de communes insulaires mentionnées au premier alinéa. Déduction faite des charges liées à sa perception ainsi que des opérations dont le département est maître d'ouvrage, il est transféré au budget des communes et groupements de communes concernés dans le cadre de la convention précitée. »

Après différentes modifications législatives, le Droit départemental de Passage est actuellement codifié à l'article L321-11 du Code de l'environnement :

« A la demande de la majorité des communes ou des groupements de communes compétents en matière d'aménagement, d'urbanisme ou d'environnement d'une île maritime reliée au continent par un ouvrage d'art, le conseil départemental peut instituer un droit départemental de passage dû par les passagers de chaque véhicule terrestre à moteur empruntant cet ouvrage entre le continent et l'île.

Le droit mentionné au premier alinéa est établi et recouvré au profit du département. Il peut être perçu par l'exploitant de l'ouvrage en vue du reversement au département.

Le montant de ce droit est fixé par le conseil départemental après accord avec la majorité des communes et groupements de communes mentionnés au premier alinéa.

Le montant du droit de passage est au plus égal au produit d'un montant forfaitaire de 20 € par un coefficient, compris entre 0,2 et 3, en fonction de la classe du véhicule déterminée d'après sa silhouette, appréciée en tenant compte, s'il y a lieu, de la présence d'une remorque tractée et de ses caractéristiques techniques.

Lorsqu'est perçu le droit départemental mentionné au premier alinéa, l'usage de l'ouvrage d'art entre le continent et l'île peut en outre donner lieu à la perception d'une redevance pour services rendus par le maître de l'ouvrage en vue d'assurer le coût de son entretien et de son exploitation. Ces dispositions sont exclusives de l'application de l'article 56 de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

Lorsqu'il y a versement d'une redevance pour services rendus, le montant du droit départemental de passage mentionné au premier alinéa du présent article est calculé de telle sorte que le montant total perçu, lors du passage d'un véhicule, ne puisse excéder trois fois le montant forfaitaire mentionné au quatrième alinéa.

Le cas échéant, les frais de perception du droit départemental de passage et de la redevance pour services rendus s'imputent à due concurrence sur les produits de ceux-ci.

La délibération du conseil départemental sur le droit de passage peut prévoir des tarifs différents ou la gratuité, sans préjudice de la modulation éventuelle de la redevance d'usage, selon les diverses catégories d'usagers pour tenir compte soit d'une nécessité d'intérêt général en rapport avec les espaces naturels protégés, soit de la situation particulière de certains usagers et, notamment, de ceux qui ont leur domicile ou leur lieu de travail dans l'île concernée, ou leur domicile dans le département concerné, soit de l'accomplissement d'une mission de service public.

Le produit du droit départemental de passage est inscrit au budget du département après déduction des coûts liés à sa perception ainsi que des coûts liés aux opérations de gestion et de protection des espaces naturels insulaires dont le département est le maître d'ouvrage ; les sommes correspondantes sont destinées au financement de mesures de protection et de gestion des espaces naturels insulaires ainsi que du développement de transports en commun fonctionnant avec des véhicules propres, dans le cadre d'une convention conclue entre le préfet, le conseil départemental et les communes et les groupements de communes. La fraction du produit revenant aux communes et groupements concernés en application de cette convention leur est reversée par le département. Les collectivités peuvent rétrocéder tout ou partie de ces sommes aux gestionnaires des espaces naturels protégés mentionnés au huitième alinéa, dans le cadre d'une convention conclue à cet effet. »

III.2 Base réglementaire de l'Ecotaxe perçue au péage du pont de l'île de Ré

III.2.1.1 Conventions et avenants

Pour le pont de l'île de Ré, les parties prenantes (l'Etat, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, la Communauté de Communes de l'île de Ré et les dix communes de l'île de Ré) ont signé différentes conventions ou avenants :

- convention de suivi et de mise en œuvre de l'Ecotaxe du 20 octobre 2000,
- convention de suivi et de mise en œuvre de l'Ecotaxe du 14 mars 2008,
- avenant n°1 du 25 mars 2009 à la convention de suivi et de mise en œuvre de l'Ecotaxe du 14 mars 2008,
- avenant n°2 du 19 juin 2012 à la convention de suivi et de mise en œuvre de l'Ecotaxe du 14 mars 2008.

III.2.1.2 Répartition du produit de l'Ecotaxe

La répartition actuelle du produit de l'Ecotaxe, prélevée au péage du pont de l'île de Ré, est la suivante :

- entre le Conseil Départemental de la Charente-Maritime et la Communauté de Communes de l'île de Ré :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 45 % du produit du droit départemental de passage est attribué au Département, après déduction des frais de perception.• 55 % du produit du droit départemental de passage, après déduction des frais de perception, est reversé aux collectivités de l'île de Ré, en l'occurrence directement à la Communauté de Communes de l'île de Ré qui reverse deux parts, l'une fixe, l'autre proportionnelle, aux communes et conserve le solde du produit. |
|---|

- entre la Communauté de Communes de l'île de Ré et ses dix communes membres :

La fraction revenant ainsi à chacune desdites communes sur cette part du produit (55%) correspond aux éléments suivants :

	Base minimale €	Superficie espaces naturels acquis en hectare	Supplément proportionnel espace naturel en €	Total en € Part attribuée à chaque commune
ARS-EN-RE	50 000	158,00	17 120	67 120
LE BOIS PLAGE EN RE	50 000	200,00	21 671	71 671
LA COUARDE SUR MER	50 000	65,37	10 302	60 302
LA FLOTTE	50 000	260,00	28 173	78 173
LES PORTES EN RE	50 000	240,00	26 006	76 006
LOIX	50 000	113,00	12 244	62 244
RIVEDOUX PLAGE	50 000	57,00	6 176	56 176
SAINT CLEMENT DES BALEINES	50 000	182,00	19 721	69 721
SAINTE MARIE DE RE	50 000	64,00	14 291	64 291
SAINT MARTIN DE RE	50 000	15,00	1 625	51 625
TOTAL	500 000	1 354,37	157 330	657 330

III.2.1.3 Dépenses éligibles au titre de l'Ecotaxe

La liste suivante de dépenses éligibles était présentée au Comité de suivi de l'Ecotaxe du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, lors de sa réunion du 24 septembre 2020 :

NATURE DES OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE
PROTECTION ET GESTION DES ESPACES NATURELS INSULAIRES	
ACQUISITIONS	
Acquisitions d'espaces prioritaires visant à la résorption du camping caravanning sur parcelles individuelles, à la protection des boisements et du littoral (notamment dans la bande des 100 mètres) et au maintien des activités primaires.	Département de la Charente-Maritime
Acquisition de parcelles bâties présentant un intérêt pour la gestion ou la sensibilisation.	Département de la Charente-Maritime
Frais de personnel (profil agent foncier) liés aux acquisitions, à l'engagement ou au suivi de procédures juridiques particulières (licitation, expropriations...).	Département de la Charente-Maritime
AMENAGEMENTS	
Démolition des installations parasites sur les terrains acquis par le Département ou par le Conservatoire du Littoral.	Département de la Charente-Maritime
Aires de stationnement paysager visant à canaliser le public sur les espaces naturels.	Département de la Charente-Maritime
Travaux de protection dunaire et de défense douce des côtes, dans la bande des 100 mètres à partir de la limite du domaine public maritime (ganivelles, platelages, végétalisation adaptée, remodelages, panneaux d'information pour la sensibilisation du public...).	Collectivités de l'île de Ré (max 40%)
Travaux de ré-ensablement dans le cadre d'un projet de défense douce des côtes.	Collectivités de l'île de Ré (max 40%)
Réhabilitation de zones dégradées (remodelage, apport de terre végétale, plantations).	Collectivités de l'île de Ré
Etudes de valorisation et d'expertise préalables aux travaux listés ci-dessus.	Département de la Charente-Maritime ou collectivités de l'île de Ré
A titre exceptionnel, enlèvement des épaves sur le rivage et en mer dans la bande des 300 mètres.	Département de la Charente-Maritime ou collectivités de l'île de Ré
GESTION ET ETUDES	
Frais d'études ou d'expertises préalables liées à la gestion des espaces naturels.	Département de la Charente-Maritime ou collectivités de l'île de Ré
Etudes de plans de sauvegarde et de valorisation des milieux naturels (plans de gestion écologique).	Département de la Charente-Maritime ou collectivités de l'île de Ré
Surveillance, entretien et gestion des espaces naturels (nettoyage et réfection des boisements, des sentiers pédestres, élagage des haies le long des chemins ruraux, plantations, entretien des dispositifs de protection dunaire, des aires de stationnement visant à la canalisation du public en espace naturel, exercice des pouvoirs de police au titre des espaces naturels avec possibilités de verbalisation, contrôle de l'utilisation des terrains...).	Département de la Charente-Maritime ou collectivités de l'île de Ré
Frais de personnel pour la surveillance, l'entretien et la gestion des espaces naturels (écogardes, gardes champêtres).	Département de la Charente-Maritime ou collectivités de l'île de Ré
	Département de la Charente-Maritime ou collectivités de l'île de Ré

Frais de personnel pour assurer la cohérence globale de la gestion des espaces naturels sur l'île de Ré (coordination des plans de gestion et de leur mise en œuvre, suivi des autorisations d'occupation temporaire, en lien avec les écogardes).	
Étude globale définissant les modalités de gestion du nettoyage des rivages domaniaux (plan de gestion écologique) sur l'ensemble du territoire.	Département de la Charente-Maritime ou collectivités de l'île de Ré
Nettoyage manuel ou mécanique des rivages de l'estran, hors Fier d'Ars (3 fois par an maximum pour 30% maximum du montant affecté aux communes).	Département de la Charente-Maritime ou collectivités de l'île de Ré
Frais de fonctionnement et d'acquisition de matériels.	Département de la Charente-Maritime ou collectivités de l'île de Ré
DEVELOPPEMENT DE TRANSPORTS EN COMMUN FONCTIONNANT AVEC DES VEHICULES PROPRES	
ACQUISITIONS	
Acquisitions de terrains, de matériels, d'équipement...	Département de la Charente-Maritime (50 %) et Communauté de Communes de l'île de Ré (50 %) ou collectivités de l'île de Ré
AMENAGEMENTS	
Aménagements.	Département de la Charente-Maritime (50 %) et Communauté de Communes de l'île de Ré (50 %) ou collectivités de l'île de Ré
GESTION ET ETUDES	
Etudes, gestions, fonctionnement...	Département de la Charente-Maritime (50 %) et Communauté de Communes de l'île de Ré (50 %) ou collectivités de l'île de Ré

Était également précisé qu'étaient notamment exclues les dépenses suivantes :

- les travaux hydrauliques « vieux fonds, vieux bords » et restauration et nettoyage des écouls de marais, à l'exception des opérations figurant au Contrat Territorial volet Milieux Aquatiques (C. T. M. A.) qui peuvent être financés sur le produit de l'Ecotaxe,
- la mise en œuvre de mobilier urbain, hormis les panneaux de signalisation et d'information,
- la réalisation des cheminements, des pistes cyclables et la remise en l'état des chemins ruraux,
- les travaux de défense contre la mer par endiguement ou par enrochement,
- les opérations de dératisation,
- la surveillance des plages et de la baignade.

Par ailleurs, un amendement du député Olivier FALORNI, proposant d'inclure l'aménagement et l'entretien de pistes cyclables dans les mesures finançables par l'Ecotaxe, a été adopté avec la Loi de Finance pour 2024 et permettra donc d'étendre le champs d'utilisation des recettes de l'Ecotaxe aux dépenses liées à l'aménagement et l'entretien de pistes cyclables à compter du 1^{er} janvier 2024.

IV. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

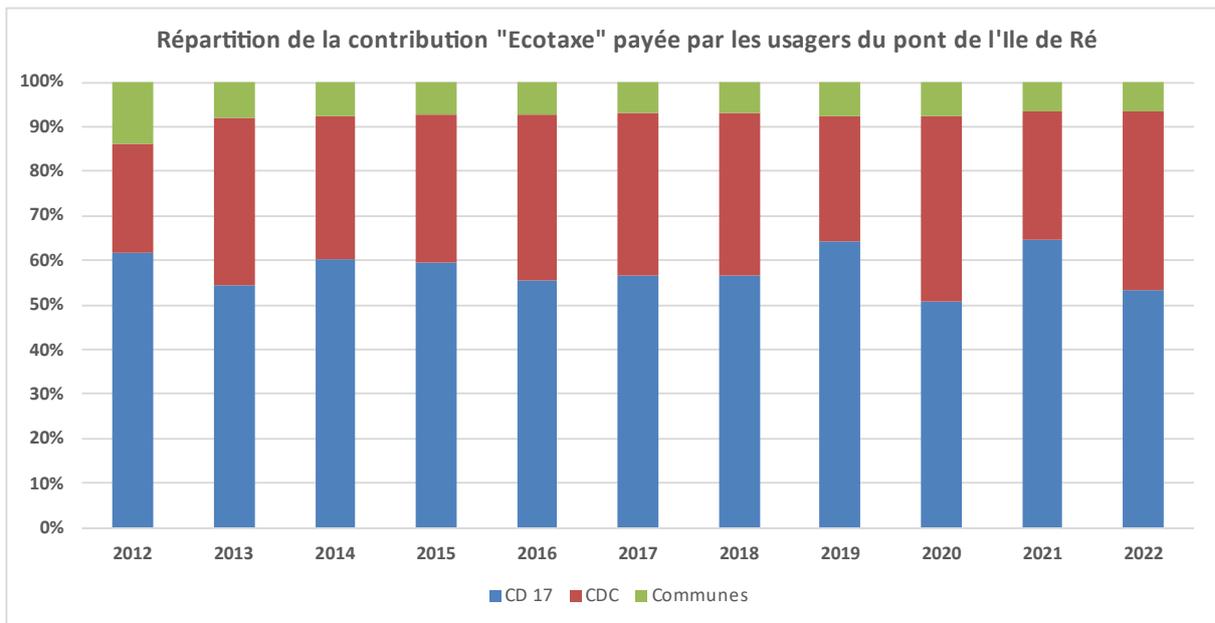
IV.1 Généralités

Les recettes réelles de fonctionnement de l'Ecotaxe sont principalement des recettes liées au paiement, par les usagers empruntant le pont de l'île de Ré dans le sens Continent – île de Ré au moyen de véhicules automobiles terrestres à moteur, d'une contribution au niveau de la gare de péage (comptabilisée en « Impôts et taxes »).

Retraitée des recettes croisées entre le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, la Communauté de Communes de l'île de Ré et les dix communes de l'île de Ré, on peut donner la répartition suivante de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement de l'Ecotaxe entre 2012 et 2022 :

	Total
Produits des services, du domaine et des ventes diverses	0,3%
Impôts et taxes	97,7%
Dotations et participations	0,3%
Autres produits d'activité	1,0%
Produits exceptionnels	0,7%
Total	100,0%

Par ailleurs, conformément à la convention régissant l'Ecotaxe du pont de l'île de Ré et ses avenants, cette contribution est répartie entre le Conseil Départemental de la Charente-Maritime (CD 17), la Communauté de Communes de l'île de Ré (CDC) et les dix communes de l'île de Ré. La répartition de cette contribution peut être schématisée comme suit entre 2012 et 2022 :

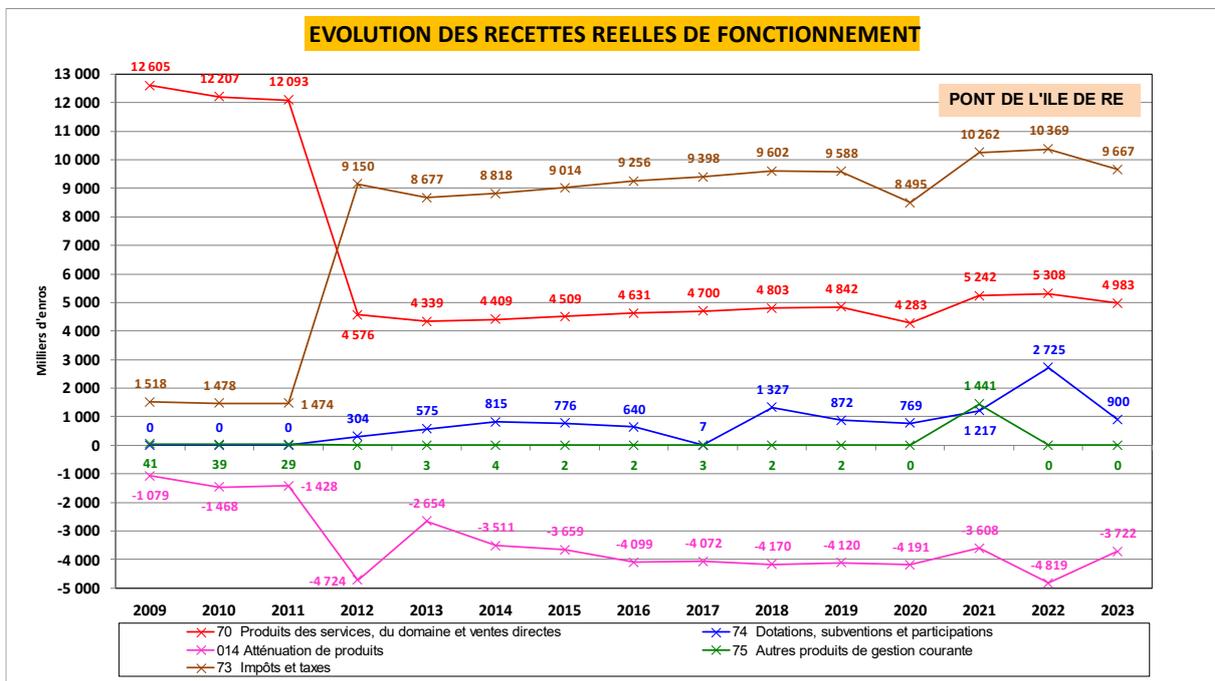


Comme l'illustre ce graphique la part majoritaire est attribuée au Conseil Départemental de la Charente-Maritime alors que les dix communes de l'île de Ré ne reçoivent qu'une part très minoritaire (7,8 % en moyenne entre 2012 et 2022). Chaque commune de l'île de Ré reçoit ainsi moins de 1 % de ces recettes : par exemple, en 2022, c'était entre 0,75 % pour la commune de La Flotte, la mieux dotée, et 0,50 % pour la commune de Saint-Martin-de-Ré, la moins dotée.

IV.2 Au niveau du Conseil Départemental de Charente-Maritime

IV.2.1 Recettes réelles de fonctionnement du Budget Annexe « Pont de Ré »

Le Budget Annexe « Pont de Ré » au Budget Général du Conseil Départemental de la Charente-Maritime enregistre les recettes réelles de fonctionnement illustrées ci-dessous.



Pour mémoire, comme cela est indiqué dans la « Radioscopie de la situation financière du pont de l'île de Ré de 2009 à 2022 et prévisions pour 2023 – 1^{ère} partie : économie générale du pont de l'île de Ré » :

- le poste « 70 - Produits des services, du domaine et ventes directes » comptabilise principalement la Redevance pour Services Rendus, c'est-à-dire la part prélevée par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime sur les usagers du pont de l'île de Ré pour son entretien et son fonctionnement,
- le poste « 73 - Impôts et taxes » comptabilise exclusivement la contribution versée par les usagers du pont de l'île de Ré au titre de l'Ecotaxe,
- le poste « 014 - Atténuation de produits » comptabilise la part de la contribution, versée par les usagers du pont de l'île de Ré au titre de l'Ecotaxe, reversée par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime à la Communauté de Communes de l'île de Ré (qui en reverse ensuite une partie à ses dix communes membres).

Le détail de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement du Budget Annexe « Pont de Ré » est le suivant (en k€) :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits des services, du domaine et des ventes diverses														
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique												77	122
70328	Autres droits de stationnement et de location	1	0		1		2	3						
7034	Droits de péage et droits de passage sur les ponts	12 605	12 206	12 093	4 575	4 339	4 409	4 507	4 628	4 699	4 801	4 794	4 248	5 184
70388	Autres redevances et recettes diverses											47	34	34
70878	Remboursements de frais par des tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1	1	0
Impôts et taxes														
7388	Autres taxes	1 518	1 478	1 474	9 150	8 677	8 818	9 014	9 256	9 398	9 602	9 588	8 495	10 262
7398	Autres reversements et restitutions sur impôts et taxes	-1 079	-1 468	-1 428	-4 724	-2 654	-3 511	-3 659	-4 099	-4 072	-4 170	-4 120	-4 191	-3 608
Dotations et participations														
7474	Participations – Communes et structures intercommunales				304	575	815	776	640	7	1 327	872	769	1 217
Autres produits d'activité														
752	Revenus des immeubles	41	39	29										
7588	Autres produits divers de gestion courante	0	0	0	0	3	4	2	2	3	2		1 441	
Produits exceptionnels														
7711	Dédits et pénalités perçus			0	3					2		14		
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		0			1	1	0	17	0		425	1	0
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale			0	0	0			3		8		0	1
775	Produits des cessions d'immobilisations		12			2				30	1	2		2
7785	Excédent d'investissement transféré au compte de résultat				3 786									
7788	Produits exceptionnels divers	11	9	10	7	11	5	33	4	13	9	3	2	1
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 096	12 278	12 178	13 102	10 955	10 542	10 675	10 455	10 081	11 583	11 628	9 359	13 588

A partir de 2012 et la fin du remboursement de l'emprunt bancaire contracté pour la construction du pont de l'île de Ré, la répartition des recettes du péage se fait :

- pour 1/3 vers la Redevance pour Services Rendus,
- pour 2/3 vers l'Ecotaxe.

IV.2.2 Impôts et taxes

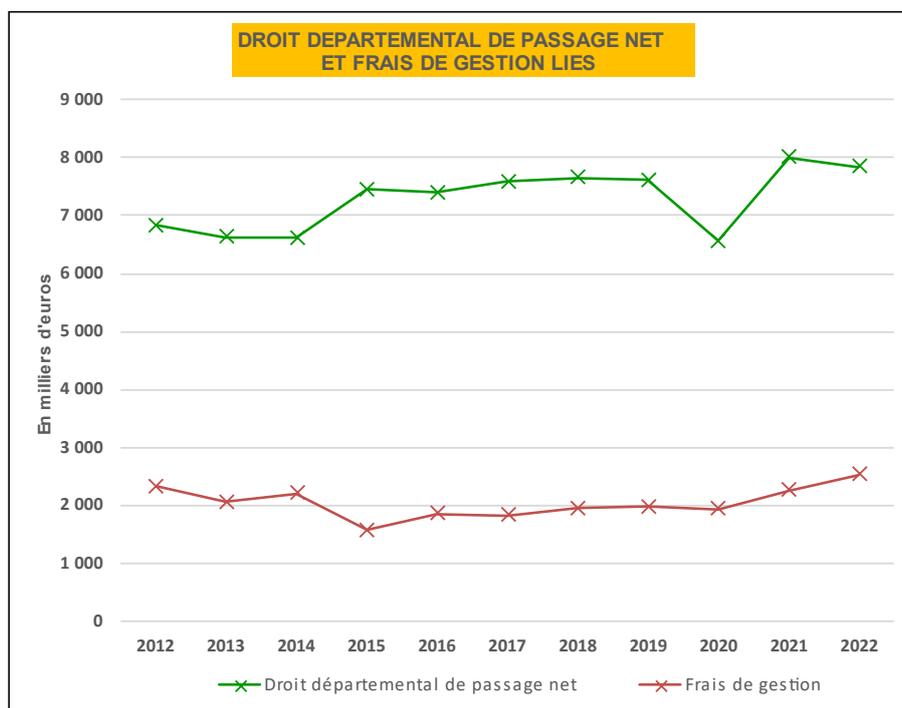
Sur la période étudiée, les « Impôts et taxes » sont exclusivement composés d'inscription au compte « 7388 – Autres taxes – Autres » : ils représentent le Droit Départemental de Passage, ou Ecotaxe, prélevé lors du passage du péage du pont de l'île de Ré. L'année 2022 se révèle être l'année ayant généré le plus de recettes à ce titre.

IV.2.2.1 Droit Départemental de Passage, ou Ecotaxe, et frais de gestion

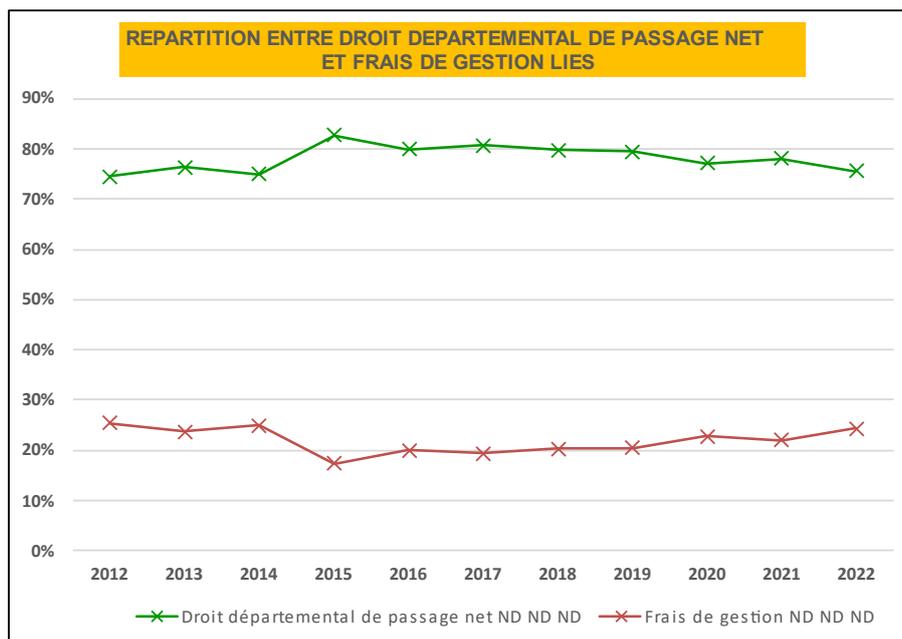
Une fraction des sommes prélevées lors du passage du pont de l'île de Ré au titre du Droit Départemental de Passage, ou Ecotaxe, est conservée par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime au titre de ses « Frais de gestion ».

A partir des annexes « IV.C8 – Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale » des Comptes Administratifs du Budget Annexe « Pont de Ré » du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, on peut calculer la répartition entre ces deux fractions (en k€ et en pourcents) :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Droit départemental de passage net	6 826	6 624	6 616	7 452	7 403	7 581	7 659	7 621	6 560	8 012	7 842
Frais de gestion	2 324	2 053	2 203	1 562	1 852	1 817	1 943	1 967	1 935	2 251	2 526
Total	9 150	8 677	8 818	9 014	9 256	9 398	9 602	9 588	8 495	10 262	10 369



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Droit départemental de passage net	74,6%	76,3%	75,0%	82,7%	80,0%	80,7%	79,8%	79,5%	77,2%	78,1%	75,6%
Frais de gestion	25,4%	23,7%	25,0%	17,3%	20,0%	19,3%	20,2%	20,5%	22,8%	21,9%	24,4%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%



IV.2.2.2 Observations de la Chambre Régionale des Comptes

Nous rappelons, dans la « Radioscopie de la situation financière du pont de l'île de Ré de 2009 à 2022 et prévisions pour 2023 – 1^{ère} partie : économie générale du pont de l'île de Ré », les éléments mentionnés à la page n°74 du Rapport d'Observations Définitives - Département de la Charente-Maritime – Exercices 2011 et suivants, daté de 2017, de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine : « En moyenne, au cours de la période, les frais de perception ont représenté près du quart du produit du péage en raison notamment de l'importance des frais de personnel. La chambre régionale des comptes considère qu'il doit être possible de baisser le volume de ces frais de perception afin d'attribuer le montant le plus élevé possible des sommes payées par les automobilistes à la protection de l'environnement de l'île de Ré. Dans sa réponse, le département fait état d'une diminution en 2015 des frais de gestion du péage, qui s'élèvent à 17 % des recettes perçues. Cette baisse va effectivement "dans le sens préconisé par la chambre", comme l'écrit le département. »

Et nous notons que, manifestement, les bonnes intentions de l'année 2015 n'avaient pas été suivies d'effets.

Malheureusement la légère baisse observée en 2021 ne s'est pas poursuivie et le pourcentage des frais de gestion tend de nouveau vers ses plus hauts.

Echanges avec le Conseil Général de la Charente-Maritime du 23 mars 2022

Question : En matière de Redevance pour Service Rendu et de Droit Départemental de Passage, la baisse des frais de gestion constatée en 2015 ne s'est pas confirmée les années suivantes, faisant planer un doute sur la sincérité de la réponse apportée à la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine suite à son rapport daté de 2017. Qu'en pensez-vous ?

Réponse : Sur l'évolution des frais de gestion entre 2012 et 2020, il n'est pas apporté de commentaires particuliers. A l'avenir, l'objectif du Conseil Départemental est de baisser significativement ces frais de gestion grâce à un projet de modernisation de la gare de péage devant aboutir à son automatisation. Par exemple, en matière de protocole d'échanges bancaires, la norme PCI DSS (Payment Card Industry Data Security Standard) est d'ores et déjà opérationnelle dans les huit voies de passage ce qui a permis d'éradiquer les cas de blocage pouvant engendrer, lors de fortes affluences, des problèmes de congestion. La mise en place d'un site Internet opérationnel pour les opérations à distance est en cours ce qui permettra à terme d'éviter les passages physiques au bureau de la gare de péage. Ainsi, selon l'échéancier actuel, à la fin de l'été 2024, après de conséquentes dépenses d'investissement, l'automatisation de la gare de péage devrait être opérationnelle entraînant une diminution significative des frais de gestion et notamment des frais de personnel.

IV.2.2.3 Détail des recettes réelles de fonctionnement

En plus du Droit Départemental de Passage payé par les usagers du pont de l'île de Ré, le Budget Annexe « Pont de Ré » du Conseil Départemental de la Charente-Maritime enregistre d'autres recettes réelles de fonctionnement liée à l'Ecotaxe. L'ensemble de ces recettes réelles de fonctionnement se répartissent entre l'Ecotaxe nette (des frais de gestion) et les frais de gestion (liés à l'Ecotaxe) : à partir des annexes « IV.C8 – Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale » des Comptes Administratifs du Budget Annexe « Pont de Ré » on peut en donner l'illustration suivante.

IV.2.2.3.1 Ecotaxe nette (des frais de gestion)

Le détail de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement liées à l'Ecotaxe nette (des frais de gestion) entre 2012 et 2022 est le suivant (en k€) :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits des services, du domaine et des ventes diverses											
70321										77	122
70388								47	34	34	0
70878				0		1	2	1	1	0	
Impôts et taxes											
7388	6 826	6 624	6 616	7 452	7 403	7 581	7 659	7 621	6 560	8 012	7 842
7398	-4 724	-2 654	-3 511	-3 659	-4 099	-4 072	-4 170	-4 120	-4 191	-3 608	-4 819
Dotations et participations											
7474	304	575	815	776	640	7	1 327	872	769	1 217	2 725
Autres produits de gestion courante											
7588										961	
Produits exceptionnels											
7711								14			
7718					0			425	0	0	0
775						26					
7788										1	
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 406	4 545	3 920	4 569	3 945	3 543	4 818	4 860	3 173	6 693	5 872

Sans surprise la contribution versée par les usagers du pont de l'île de Ré, comptabilisée au compte « 7388 – Autres taxes », représente la majeure partie de ces recettes.

La partie reversée à la Communauté de Communes de l'île de Ré est comptabilisée au compte « 7398 - Autres reversements et restitutions sur impôts et taxes ».

En ce qui concerne le compte « 7474 – Participations – Communes et structures intercommunales », nous précisons dans la « Radioscopie de la situation financière du pont de l'île de Ré de 2009 à 2022 et prévisions pour 2023 – 1^{ère} partie : économie générale du pont de l'île de Ré » :

La Direction des Affaires Financières et Juridiques – Service Budget et Programmation du Conseil Départemental de la Charente-Maritime nous a précisé que « le compte 7474 porte les écritures du remboursement de 50 % des frais de transport par la Communauté de Communes de l'île de Ré, sur justificatifs fournis par le Département » (en k€) :

Libellé ligne de crédit	Part	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PART CDC ILE RE TRANSPORTS	ECOTAXE	304	575	815	776	640	7	1 327	872	769	1 217	2 725

Au vu de ces chiffres, le paiement de la contribution 2017 de la Communauté de Communes de l'île de Ré semble avoir été reporté sur l'année suivante.

Par ailleurs, les sommes comptabilisées en 2022 comportent des régularisations des trois années précédentes.

En 2021, le compte « 7588 - Autres produits divers de gestion courante » a enregistré un crédit de 1,4 M€ correspondant au versement par l'Etat d'une dotation exceptionnelle aux collectivités et autorités organisatrices de la mobilité pour compenser les pertes subies en 2020 au titre de la crise sanitaire (faute de précision dans l'annexe « IV.C8 – Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale », dans notre retraitement, 2/3 de cette somme a été affectée à l'Ecotaxe nette et 1/3 à la Redevance pour Service Rendu nette).

IV.2.2.3.2 Frais de gestion (liés à l'Ecotaxe)

Le détail de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement liées aux frais de gestion (liés à l'Ecotaxe) entre 2012 et 2022 est le suivant (en k€) :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Produits des services, du domaine et des ventes diverses													
70328			1				2						
70878			0	0		0		0	0		1		
Impôts et taxes													
7388			2 324	2 053	2 203	1 562	1 852	1 817	1 943	1 967	1 935	2 251	2 526
Autres produits de gestion courante													
7588			0	3		2	1	2	1	1			
Produits exceptionnels													
7711			2										
773			0	0		2		5		0	0	0	
775				1			3	1	1		1		
7788			4	7	3		3	9	6	0	1	0	3
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 331	2 065	2 206	1 563	1 861	1 830	1 957	1 970	1 936	2 252	2 530		

C'est sur la contribution versée par les usagers du pont de l'île de Ré, comptabilisée au compte « 7388 – Autres taxes », que le Conseil Départemental de la Charente-Maritime prélève les recettes réelles de fonctionnement liées aux frais de gestion (liés à l'Ecotaxe), les autres recettes étant anecdotiques.

IV.3 Au niveau de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

En matière d'Ecotaxe, les recettes de la Communauté de Communes de l'Île de Ré sont essentiellement constituées des reversements du Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

IV.3.1 Eléments issus du Budget Annexe « Pont de Ré » du Conseil Départemental de la Charente-Maritime

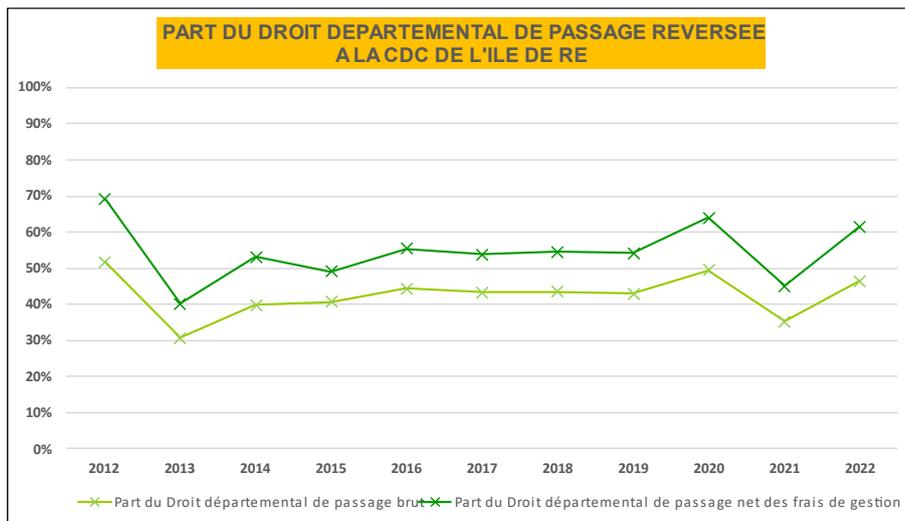
Dans le Budget Annexe « Pont de Ré » du Conseil Départemental de la Charente-Maritime on retrouve ces reversements dans les « Atténuations de produits » (cf. chapitre IV.2.2.3.1 ci-dessus).

Sur toute la période étudiée, les « Atténuations de produits » sont uniquement représentées par des inscriptions au compte « 7398 – Reversements et restitutions sur impôts et taxes - Autres reversements ».

Ces reversements ont connu une augmentation très significative en 2012 et sont, depuis cette date, en croissance régulière (sauf en 2021).

Par ailleurs, elles représentent les fractions suivantes du Droit Départemental de Passage brut et du Droit Départemental de Passage net des frais de gestion :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Part du Droit départemental de passage brut	51,6%	30,6%	39,8%	40,6%	44,3%	43,3%	43,4%	43,0%	49,3%	35,2%	46,5%
Part du Droit départemental de passage net des frais de gestion	69,2%	40,1%	53,1%	49,1%	55,4%	53,7%	54,4%	54,1%	63,9%	45,0%	61,4%



Concernant la part du Droit Départemental de Passage net des frais de gestion, on retrouve, approximativement, la répartition 45 % / 55 % définie dans la convention et ses avenants évoqués précédemment.

IV.3.2 Eléments issus du Budget Annexe « Ecotaxe » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

Les recettes réelles de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré sont essentiellement constituées des recettes inscrites au compte « 7388 - Taxes pour utilisation des services publics et du domaine - Autres taxes – Autres taxes diverses » (99 % en moyenne).

Pour mémoire une fraction de ces recettes est reversée aux dix communes de l'Île de Ré et est comptabilisée en atténuation de produits au compte « 73942 - Reversement sur taxe de versement de transport ».

Entre 2009 et 2022 le détail de ces recettes réelles de fonctionnement est le suivant (en k€) :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022															
Produits des services, du domaine et ventes directes																													
70388	Autres redevances et recettes diverses d'utilisation du domaine														10	11													
Impôts et taxes																													
7388	Autres taxes diverses pour utilisation des services publics et du domaine														611	747	762	2 953	4 854	3 481	3 659	4 099	4 072	4 170	3 020	4 191	3 608	4 819	
73942	Reversement sur taxe de versement de transport														-231	-741	-548	-1 205	-657	-657	-657	-657	-657	-657	-657	-657	-657	-657	-657
Dotations et participations																													
744	Fonds de Compensation de la TVA																								1	1	4		
74718	Participations - Etat - Autres																								9		9		
7473	Participations - Départements														6			96	11		11	11						0	
7478	Participations - Autres organismes																	26			5	113	35		16	37			
Autres produits de gestion courante																													
752	Revenus des immeubles																		4	4	6	7	10	15					
7588	Produits divers de gestion courante																								0	0	0		
Produits exceptionnels																													
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion																				165	38	12					3	
7788	Autres produits exceptionnels divers																							1		1	0		
Total des recettes réelles de fonctionnement																386	6	214	1 748	4 319	2 838	3 006	3 629	3 583	3 569	2 389	3 551	3 012	4 175

Comptablement, on s'attendrait à ce que :

- le solde débiteur du compte « 7398 – Reversements et restitutions sur impôts et taxes - Autres reversements » des Comptes Administratifs du Budget Annexe « Pont de Ré » du Conseil Départemental de la Charente-Maritime,
- soit identique au solde créditeur du compte « 7388 - Taxes pour utilisation des services publics et du domaine - Autres taxes – Autres taxes diverses » des Comptes Administratifs du Budget Annexe « Ecotaxe » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré,
- puisque le second n'est sensé être alimenté que par le premier et que le premier n'est sensé être alimenté que le second. D'une façon non-expliquée à ce jour, ce n'est pas le cas, les écarts constatés étant les suivants (en k€) :

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
-1 771	2 200	-30					-1 100			

Nous ne manquerons pas d'interroger, à ce sujet, les personnes en charge de cette question dans ces deux collectivités locales.

IV.4 Au niveau des dix communes de l'Île de Ré

En matière d'Ecotaxe, les recettes des dix communes de l'Île de Ré sont essentiellement constituées des reversements de la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Pour information, le compte servant à la comptabilisation de ce reversement n'est pas uniforme pour ces dix communes.

IV.4.1 Ars-en-Ré

Les recettes réelles de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune d'Ars-en-Ré entre 2009 et 2022 sont les suivantes (en €) :

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations et participations															
7478	Participations - Autres organismes	42 241	57 100	57 126	124 233	67 120	67 120	67 120	67 120	67 120	67 120	67 120	67 120	67 120	67 120
7488	Autres attributions et participations			1 337											
Autres produits de gestion courante															
7588	Produits divers de gestion courante											1	0	2	2
Produits exceptionnels															
778	Autres produits exceptionnels			2 214											
Total des recettes réelles de fonctionnement		42 241	57 100	60 677	124 233	67 120	67 121	67 120	67 122	67 122					

IV.4.2 La Couarde-sur-Mer

Les recettes réelles de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de La Couarde-sur-Mer entre 2010 et 2022 sont les suivantes (en €) :

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Impôts et taxes														
7388	Autres taxes diverses	58 079	99 706	60 302	110 155	60 302	60 302	60 302	60 302	60 302	60 302	60 302	60 302	60 302
Produits exceptionnels														
775	Produits des cessions d'immobilisations							150						
Total des recettes réelles de fonctionnement		58 079	99 706	60 302	110 155	60 302	60 302	60 452	60 302					

IV.4.3 La Flotte

Les recettes réelles de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de La Flotte entre 2010 et 2022 sont les suivantes (en €) :

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Autres produits de gestion courante														
7588	Produits divers de gestion courante	67 580	67 590	145 758	257 285	198 260	237 007	235 312	112 138	185 360	154 531	108 424	78 173	78 173
Produits exceptionnels														
774	Subventions exceptionnelles							500						
7788	Produits exceptionnels divers										18	63		
Total des recettes réelles de fonctionnement		67 580	67 590	145 758	257 285	198 260	237 007	235 812	112 138	185 360	154 549	108 487	78 173	78 173

La commune de La Flotte, par convention signée entre le précédent Maire et le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, disposait de recettes supplémentaires, versées par ce dernier depuis son budget Ecotaxe, au titre de l'entretien des terrains départementaux, situés sur le territoire de la commune en espace naturel sensible.

La Direction des Affaires Financières et Juridiques – Service Budget et Programmation du Conseil Départemental de la Charente-Maritime nous a indiqué les versements suivants (en k€) :

Libellé ligne de crédit	Part	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CONVENTION LA FLOTTE ENTRETIEN TERRAIN	ECOTAXE		179	120	159	157	34	107	70	82		

L'actuel Maire de La Flotte nous a indiqué que cette convention, arrivée à échéance fin 2020, n'a pas été reconduite.

IV.4.4 Le Bois-Plage-en-Ré

Les recettes réelles de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune du Bois-Plage-en-Ré entre 2010 et 2022 sont les suivantes (en €) :

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Impôts et taxes														
7388	Autres taxes diverses	0	121 062	132 202	71 671	71 671	71 671	71 671	71 671	71 671	71 671	71 671	71 671	71 671
Autres produits de gestion courante														
7588	Produits divers de gestion courante											0	1	
Produits exceptionnels														
773	Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale													42 679
Total des recettes réelles de fonctionnement		0	121 062	132 202	71 671	114 351								

IV.4.5 Les Portes-en-Ré

Les recettes réelles de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune des Portes-en-Ré entre 2010 et 2022 sont les suivantes (en €) :

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations et participations														
74758	Participations - Autres groupements	60 109	131 982	76 006	141 997	76 006	76 006	76 006	76 006	76 006	76 006	76 006	76 006	76 006
Produits exceptionnels														
775	Produits des cessions d'immobilisations												8 000	
Total des recettes réelles de fonctionnement		60 109	131 982	76 006	141 997	76 006	84 006	76 006						

Le produit de 8 000 € enregistré en 2021 au compte « 775 – Produits des cessions d'immobilisation » correspond à la vente d'une chargeuse à pneus achetée en 2015.

IV.4.6 Loix

Les recettes réelles de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Loix entre 2010 et 2022 sont les suivantes (en €) :

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Impôts et taxes														
7338	Autres taxes pour utilisation des services publics et du domaine	100 572	51 607	62 244	113 851	62 244	62 244	62 244	62 244	62 244	62 244	62 244	62 244	62 244
Autres produits de gestion courante														
7588	Produits divers de gestion courante									38	1	4	2	0
Total des recettes réelles de fonctionnement		100 572	51 607	62 244	113 851	62 244	62 244	62 244	62 244	62 282	62 245	62 248	62 246	62 244

IV.4.7 Rivedoux-Plage

Les recettes réelles de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Rivedoux-Plage entre 2010 et 2022 sont les suivantes (en €) :

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits des services, du domaine et ventes directes														
70878	Remboursements de frais - Par d'autres redevables				1 650									
Impôts et taxes														
7388	Autres taxes diverses	45 300	45 322	101 487	56 176	56 176	56 176	56 176	56 176	56 176	56 176	56 176	56 176	56 176
Dotations et participations														
74718	Participations - Etat		8 508	6 667	8 630									
7473	Participations - Départements		2 816											
7478	Participations - Autres organismes				1 247									
Produits exceptionnels														
775	Produits des cessions d'immobilisations												17 760	
Total des recettes réelles de fonctionnement		45 300	56 646	108 154	67 702	56 176	73 936	56 176						

IV.4.8 Saint-Clément-des-Baleines

Les recettes réelles de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Saint-Clément-des-Baleines entre 2009 et 2022 sont les suivantes (en €) :

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Impôts et taxes															
7388	Autres taxes diverses	40 699		114 484	126 963	69 721	69 721	69 721	69 721	69 721	69 721	69 721	69 721	69 721	69 721
Dotations et participations															
7473	Participations - Départements		551												
7478	Participations - Autres organismes								6 184						
Produits exceptionnels															
773	Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale								192						
775	Produits des cessions d'immobilisations												12 000		
Total des recettes réelles de fonctionnement		40 699	551	114 484	126 963	69 721	69 721	69 721	76 097	69 721	69 721	69 721	81 721	69 721	69 721

Le produit de 12 000 € enregistré en 2020 au compte « 775 – Produits des cessions d'immobilisation » correspond à la vente d'un broyeur acheté en 2017.

IV.4.9 Sainte-Marie-de-Ré

Les recettes réelles de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Sainte-Marie-de-Ré entre 2010 et 2022 sont les suivantes (en €) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations et participations													
7488	Autres attributions et participations	102 383	50 903	64 291	115 194	64 291	64 291	64 291	64 291	64 291	64 291	64 291	64 291
Produits exceptionnels													
775	Produits des cessions d'immobilisations										8 000		
Total des recettes réelles de fonctionnement		102 383	50 903	64 291	115 194	64 291	72 291	64 291	64 291				

IV.4.10 Saint-Martin-de-Ré

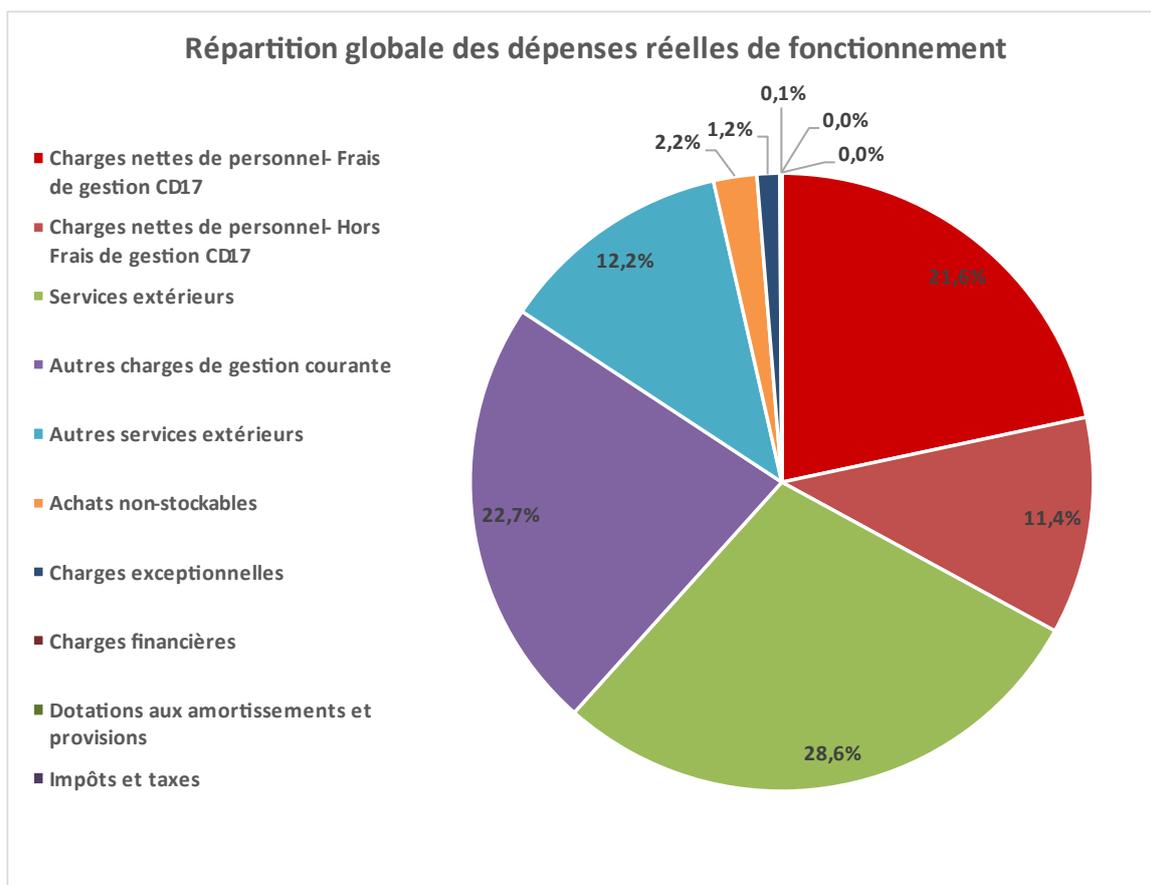
Les recettes réelles de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Saint-Martin-de-Ré entre 2010 et 2022 sont les suivantes (en €) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations et participations													
74758	Participations - Autres groupements	41 580	41 580	93 205	51 625	51 625	51 625	51 625	51 625	51 625	51 625	51 625	51 625
Total des recettes réelles de fonctionnement		41 580	41 580	93 205	51 625								

V. CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

V.1 Généralités

Retraînée des dépenses croisées entre le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, la Communauté de Communes de l'île de Ré et les dix communes de l'île de Ré, on peut donner la représentation suivante de la répartition de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement de l'Ecotaxe entre 2012 et 2022 :



Trois postes de dépenses, les charges nettes de personnel, les services extérieurs et les autres charges de gestion courante représentent plus de 84 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnements.

Charges nettes de personnel :

Nous avons distingué les charges nettes de personnel liées au frais de gestion de l'Ecotaxe prélevés par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime des autres charges nettes de personnel. Les premières, qui représentent 21,6 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnements, sont liées aux fonctions administratives exercées à la gare de péage du pont de l'île de Ré.

Les secondes, qui représentent 11,4 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnements, sont liées aux fonctions opérationnelles exercées sur le territoire de l'île de Ré dans le cadre de l'Ecotaxe.

Au total les charges nettes de personnel représentent le tiers des dépenses réelles de fonctionnements de l'Ecotaxe.

Services extérieurs :

Les services extérieurs représentent plus du quart des dépenses réelles de fonctionnements de l'Ecotaxe (28,6 %). Y sont notamment comptabilisés les prestations de services, l'entretien des terrains, les études et recherches, la maintenance des matériels...

Autres charges de gestion courante :

Les autres charges de gestion courante représentent moins du quart des dépenses réelles de fonctionnements de l'Ecotaxe (22,7 %).

Y sont notamment comptabilisés les autres participations liées aux dépenses de transport de passagers (cf. *infra* au chapitre V. 2.2.1.2), aux subventions...

V.2 Au niveau du Conseil Départemental de Charente-Maritime

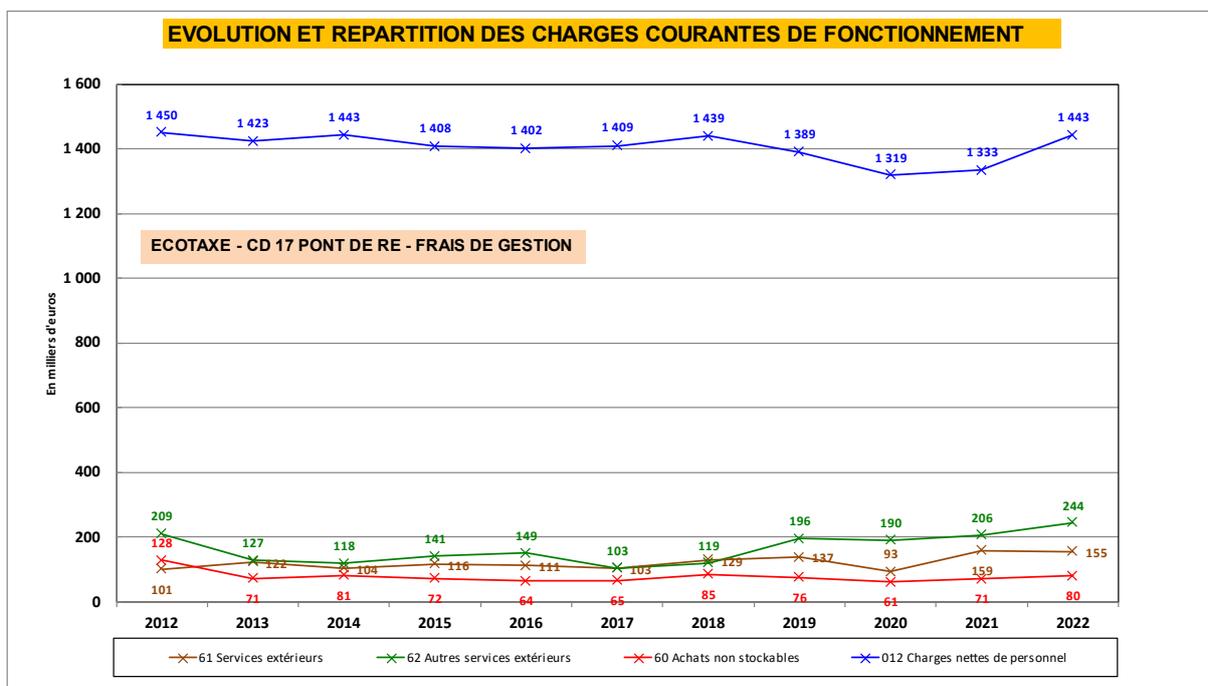
Comme nous le rappelions dans la « Radioscopie de la situation financière du pont de l'île de Ré de 2009 à 2022 et prévisions pour 2023 – 1^{ère} partie : économie générale du pont de l'île de Ré », le Conseil Départemental de la Charente-Maritime conserve une partie de l'Ecotaxe au titre de ses frais de gestion.

V.2.1 Frais de gestion (de l'Ecotaxe)

V.2.1.1 Charges courantes de fonctionnement

Les charges courantes de fonctionnement des frais de gestion de la fraction « Ecotaxe » du Budget Annexe « Pont de Ré » du Conseil Départemental de la Charente-Maritime entre 2012 et 2022 se répartissent comme suit (en k€ et en pourcentages ; dans le graphique, les « 63 - Impôts, taxes et versements assimilés et « 65 - Autres charges de gestion courante » ne sont pas représentés pour une meilleure lisibilité) :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60 Achats non stockables	128	71	81	72	64	65	85	76	61	71	80
61 Services extérieurs	101	122	104	116	111	103	129	137	93	159	155
62 Autres services extérieurs	209	127	118	141	149	103	119	196	190	206	244
63 Impôts, taxes et versements assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012 Charges nettes de personnel	1 450	1 423	1 443	1 408	1 402	1 409	1 439	1 389	1 319	1 333	1 443
65 Autres charges de gestion courante	5	1	0			0	0	0	1	0	0
Total des charges courantes de fonctionnement	1 894	1 744	1 746	1 738	1 727	1 681	1 773	1 797	1 664	1 768	1 922



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60 Achats non stockables	7%	4%	5%	4%	4%	4%	5%	4%	4%	4%	4%
61 Services extérieurs	5%	7%	6%	7%	6%	6%	7%	8%	6%	9%	8%
62 Autres services extérieurs	11%	7%	7%	8%	9%	6%	7%	11%	11%	12%	13%
63 Impôts, taxes et versements assimilés	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
012 Charges nettes de personnel	77%	82%	83%	81%	81%	84%	81%	77%	79%	75%	75%
65 Autres charges de gestion courante	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Total des charges courantes de fonctionnement	100%										

Les charges courantes de fonctionnement des frais de gestion de la fraction « Ecotaxe » du Budget Annexe « Pont de Ré » du Conseil Départemental de la Charente-Maritime sont principalement constituées de « Charges nettes de personnel ».

V.2.1.2 Dépenses réelles de fonctionnement

A titre d'information, le détail des dépenses réelles de fonctionnement liées aux frais de gestion de la fraction « Ecotaxe » du Budget Annexe « Pont de Ré » du Conseil Départemental de la Charente-Maritime entre 2012 et 2022 est le suivant (en €) :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Achats et variation des stocks												
60611	Eau et assainissement	899	812	861	971	917	1 064	1 587	1 134	1 075	894	1 420
60612	Energie - Electricité	34 836	41 400	33 945	43 901	32 857	37 357	40 596	39 470	41 800	37 333	57 771
60621	Combustibles	274	313	849								
60622	Carburants	12 661	9 776	5 862	9 467	7 511	7 508	6 531	2 568	377	757	1 316
60631	Fournitures d'entretien	7 143	5 213	3 512	3 627	5 319	4 862	2 335	4 745	4 427	4 441	2 005
60632	Fournitures de petits équipements	1 598	1 708	2 295	1 940	2 613	5 229	4 715	4 681	1 263	2 613	5 511
60633	Fournitures de voirie	4 788	3 062									
60636	Habillement et vêtements de travail	1 324	1 110	1 648	2 467	936	2 490	5 664	96	1 474	542	1 556
6064	Fournitures administratives	3 444	2 722	2 528	2 222	2 222	3 550	2 111	1 686	1 532	2 319	2 032
6068	Autres matières et fournitures	61 138	5 095	29 678	7 748	12 010	2 656	21 358	21 263	9 070	21 878	8 571
Services extérieurs												
611	Contrats de prestations de services	1 372	1 212	1 304	1 155	1 448	792	2 076	2 472	1 732	1 860	1 889
6135	Locations mobilières	246	1 166	1 468	655		2 091	123	847	513	1 125	1 185
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Terrains	696	81		1 329							
615221	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Bâtiments publics	5 729	20 632	10 553	9 256	4 757	4 933	6 246	9 964	11 569	26 753	4 841
615231	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Voiries											3 084
61551	Entretien et réparations sur biens mobiliers - Matériel roulant	606	523	68		286	706	1 336	86	202	1 349	1 676
61558	Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens mobiliers	6 093	7 779	1 500	11 920	6 414	5 848	7 057	816	864		3 679
6156	Maintenance	76 146	82 235	78 690	80 227	85 330	74 801	103 831	116 415	74 050	115 823	135 261
6161	Primes d'assurance	5 418	5 749	7 089	7 637	11 184	11 506	4 373	4 216	3 356	2 717	2 909
617	Etudes et recherches	3 833	2 006	2 700	1 620	1 620	2 700	2 430	1 776	564	4 323	
6182	Documentation générale et technique	850	899	239	213	38	38	38	38	38	38	43
6184	Versements à des organismes de formation				2 411			1 848			4 552	
Autres services extérieurs												
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 669	1 669	1 723	1 903	1 777	1 400	1 482	1 672	1 669	1 743	1 783
62268	Autres honoraires, conseils...	1 006	327	10 690	38 362	28 013	413	10 806	251	1 332	891	232
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 164	456	1 836	206	806		2 030	1 566			
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	1 052	3 732		979	4 597	4 597	994	1 008	1 023	1 038	8 892
6231	Annonces et insertions	3 131			144	1 254					433	
6232	Fêtes et cérémonies officielles							1 524				
6236	Catalogues et imprimés	5 390	8 679	10 270	1 860	8 967	1 630	4 995	3 788	1 764	3 306	5 873
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	3 109								214	43	
6241	Transports de biens	327	48	245	160	48	54	92	156	100	98	134
6251	Voyages et déplacements	420	78	346	328	411	170	77	109	443	643	
6261	Frais d'affranchissement	5 655	10 294	3 851	9 138	9 023	7 884	970				
6262	Frais de télécommunications	20 375	16 685	15 497	12 713	16 381	15 046	17 547	16 067	15 637	13 381	12 511
627	Services bancaires et assimilés	58 610	59 067	45 747	48 226	48 449	43 918	46 529	48 461	44 652	56 661	78 111
6283	Frais de nettoyage des locaux	24 176	26 075	27 500	26 945	29 584	28 174	32 219	30 021	28 670	30 665	30 189
62871	Remboursements de frais - A la collectivité de rattachement	81 779							92 434	94 414	96 734	106 629
62878	Remboursements de frais - A des tiers	279										
6288	Autres services extérieurs	1 282	15	525	148	10	6	166		8	20	19
Impôts, taxes et versements assimilés												
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	141	199	25	24	24	24	24	24	24	24	24
Charges de personnel												
6218	Autre personnel extérieur	349 776	263 779	286 351	279 839	289 400	251 565	266 993	333 380			
6331	Versement de transport	12 233	12 959	13 113	12 477	12 150	12 308	12 500	10 973			
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 597	3 807	3 854	3 672	3 568	3 616	3 677	3 225			
6336	Cotisations aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	6 476	7 623	7 713	7 339	6 433	6 531	6 620	5 806			
012	Charges de personnel									1 345 591	1 345 614	1 458 321
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	231 783	223 003	238 783	255 746	275 149	360 163	358 405	374 875			
64112	Personnel titulaire - Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	3 564	3 731	3 909	5 229	6 093	7 418	6 374	3 952			
64113	Personnel titulaire - NBI	1 667	1 667	1 667	3 421	6 864	5 137	4 658	5 521			
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités	66 399	63 203	66 622	72 508	76 393	93 408	103 038	106 556			
64131	Personnel non-titulaire - Rémunération	494 765	544 401	532 635	478 906	444 702	378 241	390 174	284 963			
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	-11 241	-8 482	-13 082	-4 705	-9 644	-12 074	-14 584	-12 364	-26 514	-12 363	-5 056
6451	Cotisations à l'URSSAF	181 384	194 471	193 902	181 717	174 361	170 536	165 081	138 107			
6453	Cotisations aux caisses de retraite	97 627	96 961	101 036	105 722	110 711	132 901	135 791	134 239			
6455	Cotisations pour assurance du personnel		5 878	6 214	6 204	6 153	191					
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	-2 092		-40		-753	-913					-1 533
6473	Allocations de chômage	14 379	9 534									
6475	Médecine du travail, pharmacie	118	202	61	175	84	76	167	143			
6479	Remboursements sur autres charges sociales											-8 962
Autres charges de gestion courante												
6541	Créances admises en non-valeur	350		80		160	209	446	92	801	27	
6581	Redevances	4 404	538									
65888	Autres charges diverses de gestion courante								1			179
Charges exceptionnelles												
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	755	136	263	317	263	111		67		1 341	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	11	742	533	6 401	621	870	446	519	328	1 097	558
6745	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé											533
678	Autres charges exceptionnelles									186	36	45
Dotations aux amortissements et provisions												
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement											13 360
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants											467
Total des dépenses réelles de fonctionnement												
		1 894 610	1 744 972	1 746 656	1 744 872	1 727 515	1 681 739	1 773 496	1 797 886	1 664 249	1 770 749	1 937 058

V.2.2.1.1 Services extérieurs

A partir de 2019 on trouve principalement des « Services extérieurs » avec, comme cela est détaillé ci-dessous d'importantes dépenses engagées au titre du compte « 611 – Contrats de prestation de services ».

A ce sujet, nous précisons dans la « Radioscopie de la situation financière du pont de l'île de Ré de 2009 à 2022 et prévisions pour 2023 – 1^{ère} partie : économie générale du pont de l'île de Ré » :

Comme le précise l'instruction budgétaire et comptable M52, « sont enregistrées au débit du compte 611 les dépenses facturées par un prestataire de service pour l'exécution d'un service public administratif (nettoyement de la voirie...). Ces dépenses ne doivent pas être confondues avec les contrats de maintenance des biens immobiliers et mobiliers (compte 6156) ».

La Direction des Affaires Financières et Juridiques – Service Budget et Programmation du Conseil Départemental de la Charente-Maritime nous a précisé que « le compte 611 se rapporte aux marchés des transports propres de l'île de Ré, lorsque la délégation (de service public) a pris fin ; les travaux liés au remplacement des câbles de précontrainte sont, quant à eux, réglés dans la section d'investissement » et nous a donné, en 2021, le détail suivant (en milliers d'euros) :

Libellé ligne de crédit	Part	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
MARCHE A BONS DE COMMANDE TRANSPORTS	ECOTAXE								283	644
MARCHE TRANSPORTS PROPRES	ECOTAXE							379	1 745	638
NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL	FRAIS DE GESTION					1	0			
TRANSPORT DE FONDS	FRAIS DE GESTION	2	2	2	2	1	1	3	4	3
UBI ET ZENBUS	ECOTAXE									42
TOTAL		2	2	2	2	2	1	382	2 032	1 327

Pour l'année 2022, elle nous a précisé qu'au débit du compte « 611 – Contrats de prestations de services » ont été enregistrés :

- 3,130 M€ pour le marché des transports propres ; dans cette dépense on trouve le dernier acompte de 2021 de 0,676 M€. Cette somme aurait dû être rattachée à 2021. D'autre part, aucune somme n'a été rattachée à 2022. Cela fausse la lecture des comptes entre les deux exercices,
- 19,1 k€ de prestations « UBI et Zenbus »,
- 2,8 k€ au titre des transports de fonds (frais de gestion).

V.2.2.1.2 Autres charges de gestion courante

Entre 2012 et 2018 on trouve principalement des « Autres charges de gestion courante » avec, comme cela est détaillé ci-dessous d'importantes dépenses engagées au titre du compte « 6568 – Autres participations ».

A ce sujet, nous précisons dans la « Radioscopie de la situation financière du pont de l'île de Ré de 2009 à 2022 et prévisions pour 2023 – 1^{ère} partie : économie générale du pont de l'île de Ré » :

Par ailleurs, entre 2012 et 2018, la très forte augmentation de ce poste de charge est quasi exclusivement due à l'inscription de charges au compte « 6568 – Autres participations ». La Direction des Affaires Financières et Juridiques – Service Budget et Programmation du Conseil Départemental de la Charente-Maritime nous a précisé que « le compte 6568 rassemble essentiellement les dépenses des transports propres assurés jusqu'en 2018 par voie de délégation de service public » et nous a donné, en 2021 et 2023, le détail suivant de ce compte (en k€) :

Libellé ligne de crédit	Part	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CONVENTION LA FLOTTE ENTRETIEN TERRAIN	ECOTAXE		179	120	159	157	34	107	70	82		
TRANSPORTS PROPRES ECOTAXE KEOLIS	ECOTAXE	609	1 367	1 516	1 569	1 161	1 077					?
TRANSPORTS PROPRES ECOTAXE REGION	ECOTAXE						425	1 275				1 021
TRANSPORTS ECOTAXE REMBOURSEMENT CDC	ECOTAXE		95	11	-0		21					?
TOTAL		609	1 641	1 647	1 728	1 318	1 558	1 382	70	82	0	1 111

Le détail des montants inscrits au compte « 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » est le suivant :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ligue Française de Protection des Oiseaux	30 032	30 000	30 000	30 000	29 556	30 166	35 000
SPL Destination Ile de Ré					18 928	13 529	14 718

Pour 2022, la Direction des Affaires Financières et Juridiques – Service Budget et Programmation du Conseil Départemental de la Charente-Maritime nous a précisé que les 15 000 € inscrit au compte « 65734 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Communes et structures intercommunales » correspondent à une subvention versée à la Communauté de Communes de l'île de Ré pour des dépenses d'information sur le réseau local de mobilité « Respi'Ré ».

V.2.2.1.3 Autres services extérieurs

Les « Autres services extérieurs » sont principalement constitués de dépenses enregistrées au compte « 62871 - Remboursements de frais - A la collectivité de rattachement ».

Ces remboursements sont toujours liés à des dépenses de ressources humaines.

A ce sujet, nous précisons dans la « Radioscopie de la situation financière du pont de l'île de Ré de 2009 à 2022 et prévisions pour 2023 – 1^{ère} partie : économie générale du pont de l'île de Ré » :

Comme le précise l'instruction budgétaire et comptable M52, « le compte 6287 « Remboursements de frais » enregistre les remboursements de frais effectués notamment par les budgets annexes au budget principal ou inversement, à l'exclusion des remboursements concernant le personnel mis à disposition qui s'imputent au compte 6215 ; les frais remboursés correspondent aux dépenses réelles lorsqu'elles peuvent être déterminées. Dans le cas contraire, il convient de répartir forfaitairement les frais. Par exemple, cette répartition peut être proportionnelle à la surface utilisée, dans le cas de dépenses liées à l'occupation de bâtiments, ou au nombre de kilomètres parcourus, en cas d'utilisation de véhicules ».

La Direction des Affaires Financières et Juridiques – Service Budget et Programmation du Conseil Départemental de la Charente-Maritime nous en a donné, en 2021 et 2023, le détail suivant (en milliers d'euros) :

Libellé ligne de crédit	Part	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
REFACTURATION PERSONNEL ECOTAXE (PART FONCTIONNEL)	ECOTAXE				308	107	106	107	116	137				
REFACTURATION PERSONNEL (PART FONCTIONNEL)	FRAIS DE GESTION										139	142	145	160
REFACTURATION PERSONNEL RSR (PART DI)	R.S.R.				199	189	169	146	146	142	110	94	131	158
REFACTURATION RH ECOTAXE B01 (PART DDDM)	ECOTAXE									272	65	60	131	133
REFACTURATION RH ECOTAXE B20 (PART DDDM)	ECOTAXE										44	47		
REFACTURATION RH ECOTAXE (PART DDDM)	ECOTAXE				347	216	220	220	218					
REFACTURATION RH FONCTIONNEL B01	FRAIS DE GESTION	102	113	123										
TOTAL		102	113	123	854	512	495	473	480	551	357	343	407	451

V.2.2.2 Dépenses réelles de fonctionnement

A titre d'information, le détail des dépenses réelles de fonctionnement liées à la fraction « Ecotaxe » nette (des frais de gestion) du Budget Annexe « Pont de Ré » du Conseil Départemental de la Charente-Maritime entre 2012 et 2022 est le suivant (en €) :

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Achats et variation des stocks												
60611	Eau et assainissement			177	516	558	1 793	1 205	1 818	1 795	827	697
60612	Energie - Electricité			137	359	678	662	2 298	1 350	2 384	5 098	5 911
60631	Fournitures d'entretien					155	1 837	324	836		414	
60632	Fournitures de petits équipements				2 056	110		1 408		102		1 243
60633	Fournitures de voirie		1 469									
60636	Habillement et vêtements de travail		712									
6068	Autres matières et fournitures				175							
					948							
Services extérieurs												
611	Contrats de prestations de services							379 084	2 027 942	1 324 437	2 374 408	3 149 029
6132	Locations immobilières			10 100								
6135	Locations mobilières			905			439				2 734	
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Terrains		2 619	29 486	23 801	32 373	58 134	29 785	39 144	94 918	35 255	101 548
615221	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Bâtiments publics		69	682	381	1 434	7 106	7 180	12 412	2 595	1 650	
61558	Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens mobiliers							18 273		3 333	8 216	2 140
6156	Maintenance							498		3 631	2 202	1 446
617	Etudes et recherches							2 850	2 050			
6188	Autres frais divers										19 620	17 580
Autres services extérieurs												
62268	Autres honoraires, conseils...		58 258	875	21 255	33 936	5 160	30 160	32 000	490	24 951	58
6227	Frais d'actes et de contentieux		12 712	15 018	785	1 231						
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers						2 627	2 586	4 150	40 817	50 877	47 020
6232	Fêtes et cérémonies officielles				369							
6236	Catalogues et imprimés	1 194						8 412				
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers											4 969
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux...)							6 720				
6283	Frais de nettoyage des locaux		380	200	-200	452				180	1 146	249
62871	Remboursements de frais - A la collectivité de rattachement		655 059	322 324	325 679	326 809	333 830	408 846	108 610	107 203	131 036	132 860
6288	Autres services extérieurs				1 336							
Impôts, taxes et versements assimilés												
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)				948	2 212	607					
Charges de personnel												
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		25 835	44 838								
6331	Versement de transport		240	561								
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		70	170								
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale		141	330								
012	Charges de personnel				68 606	47 125	77 216	143 421	97 859	100 168	100 895	108 018
64131	Personnel non-titulaire - Rémunération		14 098	33 006								
6451	Cotisations à l'URSSAF		4 158	9 747								
6453	Cotisations aux caisses de retraite		518	1 253								
Autres charges de gestion courante												
6568	Autres participations	608 945	1 641 048	1 647 190	1 727 695	1 317 767	1 557 622	1 382 187	70 275	82 283		1 111 078
65734	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Communes et structures intercommunales											15 000
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé					30 032	30 000	30 000	30 000	48 484	43 695	49 718
Charges exceptionnelles												
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)											768 724
Total des dépenses réelles de fonctionnement		610 139	2 417 386	2 117 001	2 174 707	1 794 871	2 077 033	2 455 237	2 428 446	1 812 820	2 803 023	5 517 288

V.2.3 Solde budgétaire de la section de fonctionnement

Au 31 décembre 2022, le solde budgétaire de la section de fonctionnement du Budget Annexe « Pont de Ré » du département de la Charente-Maritime est de 24 412 138 € (hors restes à réaliser).

L'annexe « IV C8 – Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale », qui ne fait pas la distinction entre solde budgétaire de la section de fonctionnement et solde budgétaire de la section d'investissement, fait état de restes à employer au 31 décembre 2022 de 21 325 742 € (hors restes à réaliser) soit :

- 4 449 380 € au titre du Droit Départemental de Passage (ou Ecotaxe),
- 16 289 792 € au titre de la Redevance pour Services Rendus,
- 586 570 € pour les frais de gestion.

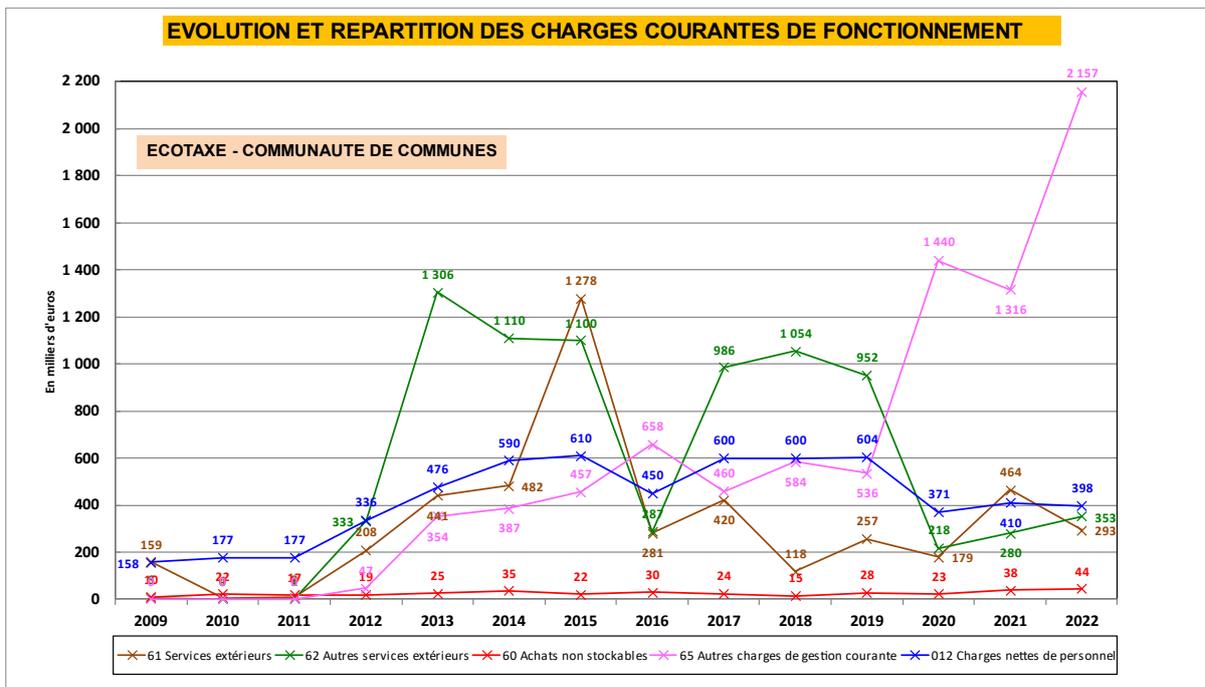
En matière de fonctionnement on peut donc dire que le Conseil Départemental de la Charente-Maritime a accumulé de significatifs excédents au titre de l'Ecotaxe.

V.3 Au niveau de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

V.3.1.1 Charges courantes de fonctionnement

Les charges courantes de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré entre 2009 et 2022 se répartissent comme suit (en k€ et en pourcentages) :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60 Achats non stockables	10	22	17	19	25	35	22	30	24	15	28	23	38	44
61 Services extérieurs	159	4	8	208	441	482	1 278	281	420	118	257	179	464	293
62 Autres services extérieurs	6	0	1	333	1 306	1 110	1 100	287	986	1 054	952	218	280	353
012 Charges nettes de personnel	158	177	177	336	476	590	610	450	600	600	604	371	410	398
65 Autres charges de gestion courante				47	354	387	457	658	460	584	536	1 440	1 316	2 157
Total des charges courantes de fonctionnement	332	204	203	943	2 601	2 604	3 467	1 705	2 489	2 371	2 376	2 230	2 508	3 244



	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60 Achats non stockables	3%	11%	9%	2%	1%	1%	1%	2%	1%	1%	1%	1%	2%	1%
61 Services extérieurs	48%	2%	4%	22%	17%	19%	37%	16%	17%	5%	11%	8%	19%	9%
62 Autres services extérieurs	2%	0%	0%	35%	50%	43%	32%	17%	40%	44%	40%	10%	11%	11%
012 Charges nettes de personnel	48%	87%	87%	36%	18%	23%	18%	26%	24%	25%	25%	17%	16%	12%
65 Autres charges de gestion courante				5%	14%	15%	13%	39%	18%	25%	23%	65%	52%	66%
Total des charges courantes de fonctionnement	100%													

V.3.1.2 Dépenses réelles de fonctionnement

V.3.1.2.1 Détail des dépenses réelles de fonctionnement

A titre d'information, le détail des dépenses réelles de fonctionnement entre 2009 et 2022 est le suivant (en €) :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Achats et variation des stocks														
60611	Eau et assainissement	2 212	5 801	3 036	7 508	8 100	1 042	795	414	2 029	777	1 564	687	
60612	Énergie - Électricité	2 832	6 027	5 756	4 549	4 464	7 143	7 464	4 150	5 814	7 559	7 134	9 980	14 505
60621	Combustibles	1 420	4 033	3 948	4 489	2 751	4 255	2 714	1 562	2 079	154	167	175	168
60622	Carburants												1 380	2 713
60623	Alimentation											531	1 952	2 396
60624	Produits de traitement												78	
60631	Fournitures d'entretien											296	470	257
60632	Fournitures de petit équipement		815	961	329	1 311	13 670	1 620	12 985	297	887	2 663	5 184	15 460
60636	Vêtements de travail	654	3 850	205	701	3 954	2 543	2 364	2 702	2 283	1 965	7 907	4 876	3 802
6064	Fournitures administratives										113	287	2 322	626
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)											106		105
6067	Fournitures scolaires											40		
6068	Autres matières et fournitures	2 417	1 831	3 594	1 284	4 063	6 483	6 787	7 917	11 217	3 414	8 403	1 828	942
Services extérieurs														
611	Contrats de prestations de services	1 645	502		169 858	93 403	86 134	235 471	172 876	338 408	88 747	175 599	61 969	102 876
6132	Locations immobilières	7 180	2 700							1 414				3 642
6135	Locations mobilières				7 106	9 786	7 130	23 148	8 048	16 972	11 057	7 237	13 125	11 049
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Terrains	148 908	780	96	8 375	313 268	146 141	403 548	77 509	4 107	3 464	26 027	11 607	331 464

61522	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Bâtiments			1 339	17 283	10 146	8 040	4 569										
615221	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Bâtiments - Bâtiments publics								2 157	4 406	3 524	6 986	2 796				3 985	
615231	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Voiries												4 485					
615232	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Réseaux												17 719	77				
61551	Entretien et réparations sur biens mobiliers - Matériel roulant			313	3 433	11 258	11 831	5 895	3 694	1 495		1 202	132			3 320	821	
61558	Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens mobiliers				142	44												
6156	Maintenance	1 108	505	6 395	2 237	2 028	2 671	5 910	3 269	6 080	4 207	3 272	3 191	2 158			4 512	
617	Études et recherches						214 222	593 533	720	45 424	1 505	34 066	60 743	9 300			26 899	
6182	Documentation générale et technique					522	974	1 186	1 014	961	1 059	868	400	794			327	
6184	Versements à des organismes de formation				35		4 981	2 940	11 508	1 084	4 879	1 339	3 086	2 338			2 056	
6185	Frais de colloques et séminaires					225		1 780										
6188	Autres frais divers																672	
Autres services extérieurs																		
6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires				12 646	224												
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers											150	301	6 157			55 358	
6231	Publicité, publications, relations publiques - Annonces et insertions				13 646	10 800	10 295	7 924	2 418	10 604	3 024	5 508	1 296	1 620			5 042	
6232	Publicité, publications, relations publiques - Fêtes et cérémonies					300			195				180				2 365	
6236	Publicité, publications, relations publiques - Catalogues et imprimés													3 804			13 395	
6237	Publicité, publications, relations publiques - Publications				2 398	36 089	36 531	4 337	7 312	12 593	11 428	17 336	371					
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	4 400			8 157	33 222	15 686	44 063	135	25 840			389	5 787				
6241	Transports de biens et transports collectifs - Transports de biens												209				2 747	
6247	Transports de biens et transports collectifs - Transports collectifs				661	1 105	1 889	1 967	969	2 324	845	604	140				615	
6248	Transports de biens et transports collectifs - Transports divers																100	
6251	Déplacements et missions - Voyages et déplacements	841	137	412	170	3 395	1 091	1 297	3 056	1 403	1 078	961	854	674			1 748	
6255	Déplacements et missions - Frais de déménagement					577												
6257	Déplacements et missions - Réceptions				952	1 144	3 527	333	172	776		325					545	
6261	Frais postaux et frais de télécommunications - Frais d'affranchissement										30							
6262	Frais postaux et frais de télécommunications - Frais de télécommunications	341	303	330	176									14 092	16 725		21 375	
6281	Divers - Concours divers (cotisations...)	120						170	1 271	1 409	1 651	2 159	1 560	2 062			2 582	
6283	Divers - Frais de nettoyage des locaux											450	5 602	5 764			5 876	
62871	Divers - Remboursements de frais - A la collectivité de rattachement				150 000	150 000	150 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	192 513	237 166			239 826	
62878	Divers - Remboursements de frais - A d'autres organismes					879 431	815 226	775 672		646 619	749 223	577 340						
6288	Divers - Autres services extérieurs				143 700	189 871	76 173	64 219	71 438	83 911	86 765	147 038					1 281	
Charges de personnel																		
6215	Personnel extérieur au service - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	158 064	177 000	177 000	336 000	476 000	590 000	610 000	450 000	610 000	630 000	630 000	168 802					
6218	Personnel extérieur au service - Autre personnel extérieur												62 335	20 364			23 453	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.												388	1 120			1 037	
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale												429	3 870			2 204	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations												233	657			621	
6411	Rémunérations du personnel - Personnel titulaire												89 980					
64111	Rémunérations du personnel - Personnel titulaire - Rémunération principale													183 223			189 206	
64112	Rémunérations du personnel - Personnel titulaire - Supplément familial de traitement et indemnité de résidence													4 464			6 659	
64114	Rémunérations du personnel - Personnel titulaire - Indemnité inflation																700	
64118	Rémunérations du personnel - Personnel titulaire - Autres indemnités													32 184			53 211	
6413	Rémunérations du personnel - Personnel non titulaire												7 371					

64131	Rémunérations du personnel - Personnel non titulaire - Rémunérations												57 834	25 679	
64134	Rémunérations du personnel - Personnel non titulaire - Indemnité infirmité													100	
6419	Remboursements sur rémunérations								-10 365	-30 190	-26 104	-333	-7 324	-5 655	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.											12 903	41 877	26 941	
6453	Cotisations aux caisses de retraites											22 792	56 956	58 378	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C											293	2 124	1 123	
6455	Cotisations pour assurance du personnel											6 079	11 306	13 741	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux												607	802	
6459	Remboursements sur charges de personnel													-800	
6475	Médecine du travail, pharmacie											75	136	225	
6478	Autres charges sociales diverses												792		
Autres charges de gestion courante															
651	Redevances						169		540			1 237			
6512	Redevances - Droits d'utilisation nuage													3 838	
6518	Redevances - Autres													4 092	
6541	Pertes sur créances irrécouvrables - Créances admises en non-valeur											480			
65733	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Départements											1 073 000	1 023 241	1 572 634	
65738	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Autres organismes publics			13 604	133 704	208 614	324 585	549 360	326 490	467 092	412 180	301 756	223 256	480 993	
657341	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Communes membres du GFP													28 158	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé			33 300	220 189	177 986	132 591	108 199	132 485	116 753	121 669	64 967	69 253	66 800	
65888	Autres charges diverses de gestion courante											1	2	3	
Charges financières															
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 361	6 209	6 050	5 883	5 709	5 526	5 336	5 136	4 928	4 710	4 482	4 244	3 994	3 734
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE de l'exercice N	-21	-22	-23	-24	-25	-26	-27	-28	-30	-31	-33	-34	-36	-37
Charges exceptionnelles															
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion										1 318				14 340
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)											758	704		5 373
678	Autres charges exceptionnelles				547										7 560
Total des dépenses réelles de fonctionnement		338 482	210 471	209 411	949 145	2 607 058	2 609 777	3 472 358	1 710 158	2 493 630	2 376 863	2 381 430	2 235 267	2 511 597	3 275 413

V.3.1.2.2 Autres services extérieurs

Compte 62871 - Divers - Remboursements de frais - A la collectivité de rattachement :

Jusqu'en 2019 les sommes remboursées par le Budget Annexe « Ecotaxe » au Budget Principal de la Communauté de Communes de l'île de Ré étaient étonnement « rondes » : étaient-elles réellement évaluées avec sérieux et précision ?

Compte 62878 - Divers - Remboursements de frais - A d'autres organismes :

Il semblerait que ce compte était utilisé jusqu'en 2019 pour comptabiliser le remboursement de la Communauté de Communes de l'île de Ré au Conseil Départemental de la Charente-Maritime de sa quote-part des frais de transport (cf. infra : compte 65733 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics – Départements).

V.3.1.2.3 Charges de personnel

Compte 6215 - Personnel extérieur au service - Personnel affecté par la collectivité de rattachement :

Jusqu'en 2020, la Communauté de Communes de l'île de Ré affectait uniquement certain de ses personnels à la fonction « Ecotaxe », le remboursement du Budget Annexe « Ecotaxe » au Budget Principal de la Communauté de Communes de l'île de Ré étant comptabilisé dans ce compte.

Entre 2010 et 2019, les sommes comptabilisées étaient étonnement « rondes » : étaient-elles réellement évaluées avec sérieux et précision ?

Personnels rattachés au Budget Annexe « Ecotaxe » :

A partir de 2020, des agents de la filière technique ont été rattachés directement au Budget Annexe « Ecotaxe ».

Ainsi l'annexe « IV C1.1 – Etat du personnel au 31/12/N » des Comptes Administratifs 2021 et 2022 du Budget Annexe « Ecotaxe » de la Communauté de Communes de l'île de Ré recense 9 agents permanents (1 ingénieur, 3 techniciens et 5 adjoints techniques) et jusqu'à 3 agents non-permanents (technicien en CDD, personne en Service Civique...).

V.3.1.2.4 Subventions

Compte 65733 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics – Départements :

On rappellera à ce titre les éléments des délibérations suivantes du Conseil Communautaire de l'île de Ré :

- n°14 du 7 juin 2018 : participation financière dans le cadre de la prestation de transport de personnes pour la période 2017, pour un montant de 740 745,16 €.
- n°24 du 11 avril 2019 : participation financière dans le cadre de la prestation de transport de personnes pour la période 2018, pour un montant de 577 340,05 €.
- n°28 du 27 février 2020 : participation financière dans le cadre de la prestation de transport de personnes pour 2019 (1 072 999,80 € a priori).
- n°23 du 18 mars 2021 portant sur la participation financière dans le cadre de la prestation de transport de personnes pour l'année 2020 (1 023 241,36 € TTC a priori).
- n°38 du 10 mars 2022 : « *Considérant que pour la saison estivale 2021, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, en collaboration avec la Communauté de Communes de l'île de Ré, a mis en place 14 navettes électriques de la manière suivante : 4 navettes réalisant la traversée du pont ; 11 navettes circulant à l'intérieur des villages d'Ars en Ré, du Bois Plage en Ré, de La Flotte, de Loix, de Saint Clément des Baleines, de Rivedoux Plage, de Sainte Marie de Ré et de Saint Martin de Ré ; 1 navette desservant spécifiquement le site touristique du Phare des Baleines. Considérant que tout au long de l'année 2021, 3 minibus électriques ont assuré un service de transport à la demande et 4 navettes électriques ont circulé dans les centres-bourgs des Communes de La Flotte, Loix, Sainte Marie de Ré et Saint Martin de Ré. Considérant qu'en 2021, les navettes électriques de villages, les navettes du pont et la navette du Phare des Baleines ayant représenté pour le Conseil Départemental de Charente-Maritime des dépenses d'un montant total prévisionnel estimé au maximum à 2 400 000,00 € TTC, il est proposé que la Communauté de Communes de l'île de Ré participe à hauteur de 50 % de ce montant soit au maximum 1 200 000,00 € TTC.* »
- n°39 du 10 mars 2022 : « *Considérant que pour la saison estivale 2019, le Conseil Départemental, en collaboration avec la Communauté de Communes de l'île de Ré, a mis en place 18 navettes électriques de la manière suivante : 4 navettes réalisant la traversée du pont ; 10 navettes circulant à l'intérieur des villages d'Ars en Ré, du Bois Plage en Ré, de La Flotte, de Loix, de Saint Clément des Baleines, de Rivedoux Plage, de Sainte Marie de Ré et de Saint Martin de Ré ; 1 navette desservant spécifiquement le site touristique du Phare des Baleines ; 3 navettes assurant le transport de vélos. Considérant que tout au long de l'année 2019, 4 navettes électriques ont circulé dans les centres-bourgs des Communes de La Flotte, Loix, Sainte Marie de Ré et Saint Martin de Ré... Considérant qu'en 2019, les navettes électriques de villages, les navettes vélos et la navette du Phare des Baleines ont été financées par le Conseil Départemental pour un montant initialement estimé à 2 145 999,59 € TTC. Considérant que la participation de la Communauté de Communes de l'île de Ré, sur la base de ce montant de dépenses estimées, a été initialement fixée à 1 072 999,80 €. Considérant que les révisions de prix ont porté le montant des dépenses financées par le Département de la Charente-Maritime à la somme de 2 151 061,04 € TTC (soit une augmentation de 5 061,43 € TTC). Considérant que la Communauté de Communes de l'île de Ré participe à hauteur de 50 % de ce montant, il est proposé que la participation de la Communauté de Communes soit portée à 1 075 530,52 € TTC (soit une augmentation de 2 530,72 € TTC).*
- n°40 du 10 mars 2022 : « *Considérant qu'en 2017 et 2018, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, en collaboration avec que la Communauté de Communes de l'île de Ré, a mis en place un service de navettes électriques. Considérant que la loi NOTRE du 7 août 2015 a prévu le transfert aux Régions dès le 1^{er} janvier 2017 des transports départementaux de voyageurs (dont font partie les navettes de l'île de Ré) et au 1^{er} septembre 2017 des transports scolaires. Considérant que, du 1^{er} janvier au 31 août 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine a décidé de déléguer la compétence « transports départementaux de voyageurs » au Département de Charente-Maritime. Considérant qu'entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 août 2018, la compétence transport, dans sa globalité, a été exercée par la Région Nouvelle-Aquitaine. Considérant qu'à partir du 1^{er} septembre 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine a délégué au Département de Charente-Maritime la compétence transport, pour le seul périmètre de l'île de Ré, dans le cadre du financement par l'Ecotaxe de transports collectifs propres. Considérant qu'entre le 1^{er} septembre 2017 et le 1^{er} septembre 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine a financé la prestation de transport par navettes électriques dans l'île de Ré pour un montant total de 2 296 078,31 €. Considérant qu'entre le 1^{er} septembre 2017 et le 1^{er} septembre 2018, le Département de Charente-Maritime a versé à la Région Nouvelle-Aquitaine 1 275 000 € en remboursement des dépenses d'exploitation du service de navettes électriques. Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine, après calcul des coûts réels d'exploitation, sollicite du Département de Charente-Maritime le versement du solde des dépenses soit 1 021 078,31 €. Considérant que la Communauté de Communes de l'île de Ré participe à hauteur de 50 % de ce montant, la participation de la Communauté de Communes est de 510 539,16 €.* »
- n°28 du 5 octobre 2023 : « *Considérant les éléments de contexte suivants. Pendant la saison estivale 2020, le Département, en collaboration avec la Communauté de Communes, a mis en place 16 véhicules électriques de la manière suivante : 4 navettes réalisant la traversée du pont, 10 navettes circulant à l'intérieur de l'île, 1 navette desservant le Phare des Baleines, 1 minibus assurant le transport à la demande. Tout au long de l'année 2020, 4 navettes électriques ont circulé à l'intérieur de l'île et 3 minibus électriques ont assuré le transport à la demande. En 2020, les navettes électriques ont été financées par le Département pour un montant initialement estimé à 2 046 279,85 € TTC. Sur la base de ce montant de dépenses estimées, la participation de la Communauté de communes a été initialement fixée à 1 023 241,36 € TTC. Cependant, des révisions de prix ont porté le montant des dépenses financées par le Département de Charente-Maritime à 2 053 885,92 €, ce qui porte la participation de la Communauté de communes à 1 026 942,96 €. Un premier versement d'un montant de 1 013 784 € a déjà été payé*

au Département de la Charente-Maritime pour cette période. Il convient donc de prévoir un versement complémentaire de 13 158,96 € pour l'année 2020. »

- n°64 du 30 mars 2023 : « Considérant les éléments de contexte suivants. En 2022, pour la saison estivale, le Conseil départemental de la Charente-Maritime, en collaboration avec la Communauté de Communes de l'île de Ré, a mis en place 18 véhicules électriques propres de la manière suivante : 4 navettes réalisant la traversée du pont, 12 navettes circulant à l'intérieur de l'île de Ré, 1 minibus assurant le transport à la demande, 1 triporteur desservant le phare des Baleines. En 2022, tout au long de l'année, 3 minibus électriques ont assuré un service de transport à la demande et 1 navette a circulé dans le centre bourg de Saint-Martin-de-Ré pour relier le pôle d'échanges de Cognacq Jay et le port. En 2022, l'ensemble de cette offre de transport a représenté pour le Conseil départemental de la Charente-Maritime des dépenses d'un montant total prévisionnel estimé au maximum à 2 400 000,00 € TTC. Aussi, il est proposé que la Communauté de Communes de l'île de Ré participe à hauteur de 50% de ce montant, soit au maximum 1 200 000,00 € TTC. »

On se rappellera également de ce que nous précisons dans la « Radioscopie de la situation financière du pont de l'île de Ré de 2009 à 2022 et prévisions pour 2023 – 1^{ère} partie : économie générale du pont de l'île de Ré » au sujet du compte « 7474 – Participations – Communes et structures intercommunales » du Budget Annexe « Pont de Ré » du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :

La Direction des Affaires Financières et Juridiques – Service Budget et Programmation du Conseil Départemental de la Charente-Maritime nous a précisé que « le compte 7474 porte les écritures du remboursement de 50 % des frais de transport par la Communauté de Communes de l'île de Ré, sur justificatifs fournis par le Département » (en k€) :

Libellé ligne de crédit	Part	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PART CDC ILE RE TRANSPORTS	ECOTAXE	304	575	815	776	640	7	1 327	872	769	1 217	2 725

Au vu de ces chiffres, le paiement de la contribution 2017 de la Communauté de Communes de l'île de Ré semble avoir été reporté sur l'année suivante.

Par ailleurs, les sommes comptabilisées en 2022 comportent des régularisations des trois années précédentes.

Le rapprochement entre les « recettes » du Conseil Départemental de la Charente-Maritime et les « dépenses » de la Communauté de Communes de l'île de Ré, reste délicat au vu de ces deux tableaux.

Compte 65738 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Autres organismes publics :

A partie des annexes « IV B1.7 – Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions (Article L. 2313-1 du CGCT) » des Comptes Administratifs du Budget Annexe « Ecotaxe » de la Communauté de Communes de l'île de Ré nous avons pu reconstituer le tableau suivant (en €) :

Nom des bénéficiaires	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Association des Etangs et Marais de l'île de Ré (AEMA)	237 558,22	48 141,52	67 957,55							
Office National des Forêts (ONF)	387 672,59	266 877,50	363 600,00	412 180,00	467 092,00	326 490,00	549 360,00	324 585,36	208 613,71	120 100,00
Service Départemental d'Incendie et de Secours de Charente-Maritime (SDIS 17)										13 603,55
Total	625 230,81	315 019,02	431 557,55	412 180,00	467 092,00	326 490,00	549 360,00	324 585,36	208 613,71	133 703,55

Les données de 2020 à 2022 restent incohérentes avec les données comptables reprises dans le tableau du chapitre V.2.1.2.1.

A titre d'illustration de ces subventions, on peut rappeler trois délibérations du Conseil Communautaire de l'île de Ré du 30 mars 2023 :

- n°51 - Subvention pour l'Association Syndicale Autorisée des Etangs et Marais de l'île de Ré (AEMA) : « Considérant les éléments de contexte suivants. La Communauté de communes conduit une politique environnementale volontaire et ambitieuse à l'échelle du territoire, notamment de préservation des espaces naturels, de protection de leur biodiversité mais aussi de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Le budget écotaxe permet de financer des actions en faveur de l'environnement. L'octroi de subventions est soumis à la double condition du vote du budget primitif et du dépôt d'un dossier complet de la part du demandeur. Si le montant de la subvention accordée est supérieur à 23 000 €, la signature d'une convention est nécessaire. L'activité salicole sur le territoire favorise le maintien de certains enjeux naturalistes. L'AEMA en tant qu'association syndicale autorisée accompagne et réalise les travaux d'entretien et de réhabilitation des marais salants. Le dossier de demande de subvention présenté par l'AEMA a été reçu et examiné par les membres de la commission environnement, mobilité et ordures ménagères. Le montant estimatif des travaux s'élève à 180 925,50 € HT. La collectivité s'engage à participer au financement de ces travaux à hauteur de 45 %, soit 81 416,40 € (pour le programme d'entretien et de restauration des marais salants). »
- n°52 - Convention annuelle d'exécution avec l'ONF pour la valorisation et la préservation de la forêt domaniale de l'île de Ré pour 2023 : « Considérant les éléments de contexte suivants. L'Office National des Forêts (ONF), en sa qualité de gestionnaire de la forêt domaniale de l'île de Ré, assure, en tant que maître d'ouvrage, conformément aux missions qui lui sont confiées par l'Etat, une gestion durable des forêts ayant pour objectif de conjuguer harmonieusement les fonctions de protection, de production et d'accueil du public. La forêt domaniale de l'île de Ré, assise sur un étroit cordon dunaire, souvent au contact immédiat des plages, constitue d'une part un espace naturel exceptionnel et d'autre part un lieu particulièrement attractif pour le public. Il est nécessaire de préserver les sites naturels de l'île de Ré, tout en permettant l'accueil des populations résidente et touristique. La Communauté de Communes de l'île de Ré et l'ONF ont signé, le 6 janvier 2021, une convention cadre pluriannuelle pour la mise en œuvre de projets de valorisation et de préservation de la forêt domaniale de l'île de Ré. En application de cette convention cadre, l'Office

National des Forêts a adressé à la Communauté de Communes de l'île de Ré le programme détaillé des actions envisagées pour l'année 2023, tel qu'exposé dans le tableau ci-après :

TOUTES LES COMMUNES	Ensemble des sites	Plan de gestion des équipements d'accueil
		Maintenance des 4 sanitaires sur les sites d'accueil : Zonuck, Petit Bec, Le Lizay, Les Prises
		Automne 2023, réflexion pour mise à jour et harmonisation des panneaux d'accueil sur les sites de baignade surveillés selon charte Ile de Ré et selon réglementation (réflexion avec les partenaires).
		Travaux de débroussaillage, mise en sécurité incendie des sites jugés prioritaires par débroussaillages manuels ciblés
		Entretien des 4 sentiers numériques : mise en état des cheminement, remplacement panneaux si nécessaire, passage 3 fois par an pour vérification
LES PORTES EN RE	La Loge	Etude pour requalification du site: Aménagements pour bateaux, gestion de l'espace, signalétique
	Le petit Bec	Etude pour poste de secours autonome Entretien plateforme d'accueil du poste mobile
SAINTE-MARIE-DE-RE	Anse St Jumeau	Etude pour aménagements ludico/éducatifs sur sentier littoral
	Plage des Grenettes	Remplacement des gornilles de canalisation autour du parking sur 100 ml Etude pour requalification complète du site: aménagements de canalisation du public, des stationnements, installations sanitaires
ST CLEMENT DES BALEINES	Courty	Réhabilitation complète du site (solde des travaux)
LE BOIS PLAGE EN RE	Ensemble des pas officiels	Fourniture et pose de 50 m de gornille de part et d'autre des 13 pas d'accès aux plages
	Bidon V	Ramassage en état du site: gornilles, signalétique, aménagements arborés, portails
	Pas des Goullibud	Fourniture, pose et mise en service d'un WC écologique et rénovation de l'accueil sur le parking

Considérant que pour l'exécution de ce programme d'actions, l'Office National des Forêts sollicite un soutien financier de la Communauté de Communes de l'île de Ré de 214 972 €, réparti comme suit : 62 800 € en section de fonctionnement et 152 172 € en section d'investissement. »

- n°53 - Convention annuelle d'exécution avec l'ONF pour la restauration des dunes de l'île de Ré pour 2023 : « Considérant les éléments de contexte suivants. L'Office National des Forêts (ONF), en sa qualité de gestionnaire de la forêt domaniale de l'île de Ré, assure, en tant que maître d'ouvrage, conformément aux missions qui lui sont confiées par l'Etat, une gestion durable des forêts ayant pour objectif de conjuguer harmonieusement les fonctions de protection, de production et d'accueil du public. Les dunes domaniales de l'île de Ré, qui se développent sur 18 km de longueur, représentent environ 100 ha. Sur 34 ha elles sont adossées à un peuplement forestier mais sur 56 ha, elles se présentent comme un étroit cordon, dont l'arrière n'est pas ou faiblement boisé. Les dunes domaniales de l'île de Ré, constituent un espace naturel exceptionnel présentant des espèces et des habitats naturels patrimoniaux. La fin du 20^{ème} siècle est marquée par une augmentation de l'érosion marine qui reprend progressivement le sable accumulé au cours des siècles précédents (même si elle ne revêt pas la même intensité que sur d'autres sites en raison de la situation relativement protégée de l'île de Ré). A cette érosion marine, qui réactive l'érosion éolienne, s'ajoute la pression des touristes et des résidents qui cheminent à travers la dune et accentuent les dommages. De ce fait, des travaux de préservation ou de restauration deviennent nécessaires. La Communauté de Communes de l'île de Ré et l'ONF ont signé, le 06 janvier 2021, une convention cadre pluriannuelle pour la mise en œuvre d'un programme de restauration des dunes domaniales de l'île de Ré. En application de cette convention cadre, l'ONF a adressé à la Communauté de Communes de l'île de Ré le programme détaillé des actions envisagées pour l'année 2023, tel qu'exposé dans le tableau ci-après :

TOUTES LES COMMUNES	Ensemble des sites	Suivi des zones traitées contre les plantes invasives (Yuccas, Carnés de Provence, Allante) ~ 1 ha / an
		Mise en place de clôtures en pied de dunes : 10 km à réaliser sur l'ensemble des communes
		Géolocalisation des interventions sur système d'information géographique pour les travaux dunaires
		Entretien du sentier littoral suite au vandalisme (fil et piquets, signalétique)
		Opération "Un sapin pour ma dune" sur les 6 communes
		Bilan et mise à jour des fiches opérationnelles de l'Etude géomorphologique des cordons dunaires réalisée en 2015
		Fourniture et pose de 100 panneauaux charles "Protection des dunes" avec référence arrêté municipal quand il existe
		Ligne "imprévu" pour actions d'urgence lors d'événements tempétueux, mise en sécurité, etc (à n'utiliser seulement qu'en cas d'urgence, avec consultation préalable)
RIVEDOIX-PLAGE	Le Déferd	Remplacement des ganivelles, entretien des chicanes et du sentier + signalétique
LE BOIS-PLAGE EN RE	Pas des Fontaines	Reprise de l'accès avec comblement naturel du pas : rétrécissement du passage et captage de sable éolien par branchage et/ou ganivelles
	Dune des Gouillauds (Mise en œuvre du plan de gestion des sites)	Pas des Gouillauds: travaux de mise en sécurité des clôtures galva, réparation du filet trix sur 30ml Antioche: aménagement du pas pour la circulation différenciée des usagers (chevoux/diétions) à confirmer . Ganivelles de part et d'autre, rambardie avec main courante centrale (voir avec inspectrice des sites)
		Dune grise de la plaine des Biettes: traitement des invasives (griffes de sarcière) 40 m²
	Arrière dune de Gros Junc et du Pas des Basuts	Etude préalable pour canalisation du public, reconquête des habitats, signalétique et fermeture de plusieurs sentes
LA COUARDE SUR MER	Camping le Remondeau	Changement du platelage sur poste d'observation en robinier (15 ml) + remise en état des 2 pas d'accès plage : renouvellement des ganivelles et réparation callébotis
ARS EN RE	Pas de Radia	Remplacement des ganivelles, débroussalement zone d'accueil et dépollution dépôts sauvages
LES PORTES EN RE	La Loge	Depos du filet trix, reprotillage de l'arrière dune et plantations de fixation, mise en défens (ganivelles)
	Le Lizay	Remise en état du platelage sur poste d'observation, mise en défens de la dune du lance amare par pose de ganivelles, signalétique, dépollution site
	La Conche	Pose de couverts végétaux dans les zones de déflation
	Trousse Chemise	Travaux forestiers en traction animale en Espace Naturel Sensible (participation CDC)

Considérant que pour l'exécution de ce programme d'actions, l'Office National des Forêts sollicite un soutien financier de la Communauté de Communes de l'île de Ré de 194 700 €, réparti comme suit : 162 200 € en section de fonctionnement et 32 500 € en section d'investissement. »

En Comité de Suivi de l'Ecotaxe, il est également fait état de partenariats, comme par exemple entre la Communauté de Communes de l'île de Ré et l'Office National des Forêts en 2019 :

Partenariat CdC-ONF : 307 240 €

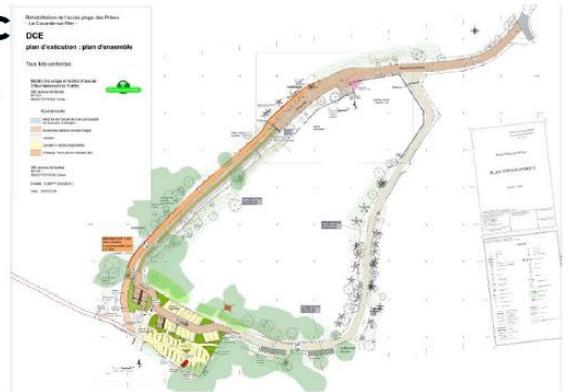
Plan d'aménagement
Les Prises – La Couarde

- **Travaux de canalisation du public et d'entretiens du site (ganivelles, caillebotis, bornes...)** :

- Le Bois plage en Ré : Bidon 5
- Ars en Ré : Grignon
- La Couarde : Les Cossonnes



Aménagement d'une plateforme pour les personnes à mobilité réduite à La Pergolas



Travaux de réhabilitation de sites :

- La Couarde : Les Prises, La Pergolas
- Les Bois Plage : Les Gouillauds

44

Partenariat CdC-ONF : 104 940 €

- Arrachage d'espèces invasives
- Protection du milieu dunaire : ganivelles de guidage, consolidation du pied de dune, platelage bois...
- Finalisation du sentier de découverte de la Batterie Herta (pose de panneaux historique)



Arrachage de Yucca



Consolidation pied de dune



Aménagement de la batterie Herta

Compte 657341 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Communes membres du Groupement à Fiscalité Propre (GFP) :

En 2022, une subvention de 28 158,24 € a été versée à la commune de La Flotte : soutien financier pour le ramassage de 192 tonnes d'algues vertes entre le 13 juillet et le 6 septembre 2022 (délibération n°41 du Conseil Communautaire de l'Île de Ré du 15 décembre 2022).

Compte 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé :

A partie des annexes « IV B1.7 – Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions (Article L. 2313-1 du CGCT) » des Comptes Administratifs du Budget Annexe « Ecotaxe » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré nous avons pu reconstituer le tableau suivant (en €) :

Nom des bénéficiaires	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Association ATL@S									500,00	
Association Communale de Chasse Agrée d'Ars-en-Ré										2 009,28
Association Communale de Chasse Agrée de La Couarde-sur-Mer						4 800,00	4 260,00	4 464,00		10 243,74
Association Communale de Chasse Agrée du Bois-Plage-en-Ré								1 200,00	13 218,50	4 275,70
Association Communale de Chasse Agrée des Portes-en-Ré								1 319,00	3 399,00	5 893,36
Association Communale de Chasse Agrée de Loix							4 000,00		2 989,80	9 490,00
Association Communale de Chasse Agrée de Rivedoux-Plage										5 253,75
Association Communale de Chasse Agrée de Saint-Clément-des-Baleines							3 600,00	1 800,00	2 366,00	12 273,75
Association Communale de Chasse Agrée de Saint-Martin-de-Ré									3 000,00	18 770,02
Association Communale de Chasse Agrée de Sainte-Marie-de-Ré										16 239,68
Association de Défense des Ecluses à Poissons de l'Île de Ré (ADEPIR)	6 183,50	8 250,00	8 000,00	8 341,41	11 927,19	9 552,53	7 512,89	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Association de Pêche et Nautisme Rivedousais (APNR)	2 500,00		2 500,00			1 500,00	2 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Association des Etangs et Marais de l'Île de Ré (AEMA)			49 420,51	58 111,86	63 957,69	32 986,23	24 295,54	34 914,52		
Association Dunes Attitudes Ile de Ré							1 500,00			
Association Les Jardiniers de l'Île de Ré			300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	500,00	300,00	300,00
Association Ré-Avenir	4 000,00	4 000,00	1 000,00	1 500,00						
Association Riv'sourires			200,00							
Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement de Nouvelle-Aquitaine (CAPENA)	2 800,00									
Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole (CREAA)		2 720,00	3 000,00	3 000,00						
Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins										6 000,00
Coopérative Uniré										30 000,00
Ecomusée du Marais Salant								6 000,00		
Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime										1 440,00
Groupement de Développement pour une Agriculture Durable (GDAD)								30 000,00	60 000,00	
Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)	60 000,00	53 849,00	25 000,00	56 748,63	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	49 298,25	90 000,00
Total	66 800,00	69 252,50	37 550,00	121 669,14	116 753,27	132 484,88	108 198,76	132 591,43	177 986,07	220 189,28

Seules les données pour l'année 2020 restent incohérentes avec les données comptables reprises dans le tableau du chapitre V.2.1.2.1.

V.3.1.2.5 Charges financières

Les charges financières comptabilisées correspondent aux intérêts d'un emprunt bancaire de 145 000 € souscrit en 2007.

V.3.1.3 Solde budgétaire de la section de fonctionnement

Au 31 décembre 2022, le solde budgétaire de la section de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré est de 3 793 791 €.

La Communauté de Communes de l'Île de Ré a donc accumulé, à ce titre, de forts excédents représentant 0,97 fois la moyenne, de 2012 à 2022, des recettes annuelles versées par le département de la Charente-Maritime.

V.4 Au niveau des dix communes de l'Île de Ré

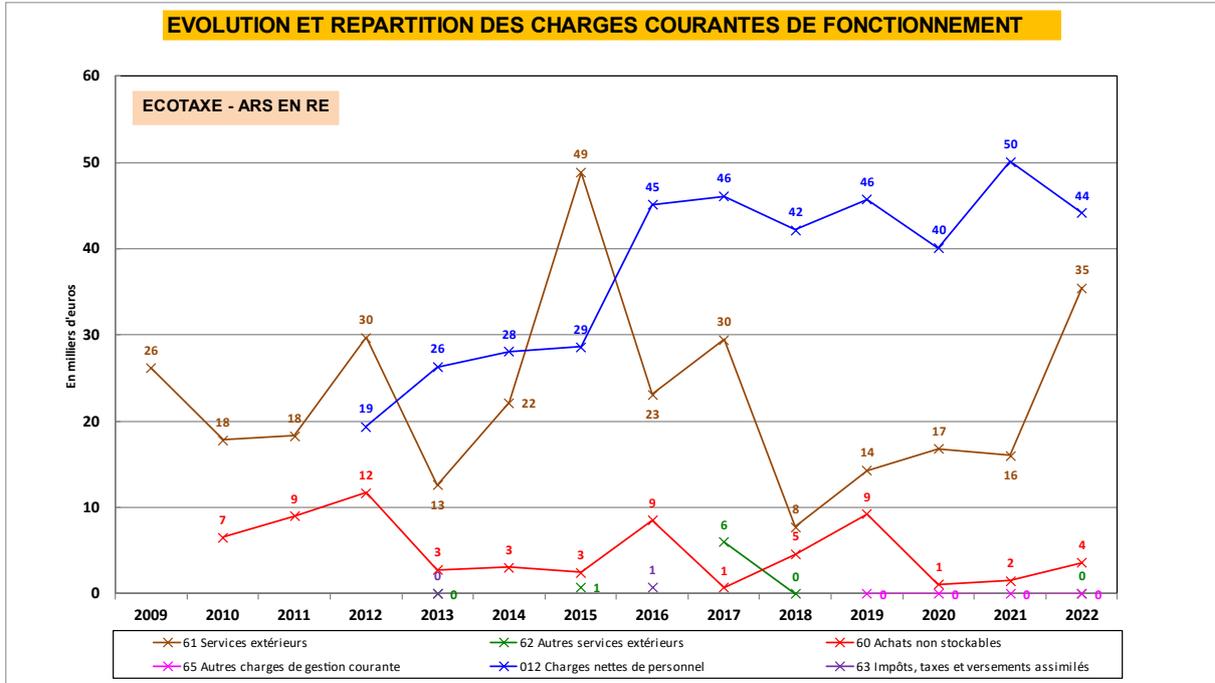
V.4.1 Ars-en-Ré

V.4.1.1 Charges courantes de fonctionnement

Les charges courantes de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune d'Ars-en-Ré entre 2009 et 2022 se répartissent comme suit (en k€ et en pourcentages) :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60 Achats non stockables		7	9	12	3	3	3	9	1	5	9	1	2	4
61 Services extérieurs	26	18	18	30	13	22	49	23	30	8	14	17	16	35
62 Autres services extérieurs					0		1		6	0				0
63 Impôts, taxes et versements assimilés					0			1						
012 Charges nettes de personnel				19	26	28	29	45	46	42	46	40	50	44
65 Autres charges de gestion courante											0	0	0	0
Total des charges courantes de fonctionnement	26	24	27	61	42	53	81	78	82	55	69	58	68	83

EVOLUTION ET REPARTITION DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT



	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60 Achats non stockables		27%	33%	19%	7%	6%	3%	11%	1%	8%	13%	2%	2%	4%
61 Services extérieurs	100%	73%	67%	49%	30%	42%	60%	30%	36%	14%	21%	29%	24%	43%
62 Autres services extérieurs					0%		1%		7%	0%				0%
63 Impôts, taxes et versements assimilés						0%		1%						
012 Charges nettes de personnel				32%	63%	53%	35%	58%	56%	77%	66%	69%	74%	53%
65 Autres charges de gestion courante											0%	0%	0%	0%
Total des charges courantes de fonctionnement	100%													

Pour le Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune d'Ars-en-Ré les charges courantes de fonctionnement sont principalement constituées de « Charges nettes de personnel » et de « Services extérieurs ».

Charges nettes de personnel :

Les Comptes Administratifs du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune d'Ars-en-Ré font état :

- de l'emploi permanent, à temps complet, d'un employé dans la filière technique,
- de l'emploi, au titre de l'accroissement saisonnier d'activité, d'un Assistant Temporaire de Police Municipal (ATPM).

Services extérieurs :

On y retrouve principalement des dépenses inscrites au compte « 61521 – Entretien et réparation sur biens immobiliers – Terrains ».

V.4.1.2 Dépenses réelles de fonctionnement

A titre d'information, le détail des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune d'Ars-en-Ré entre 2009 et 2022 est le suivant (en €) :

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Achats et variation des stocks															
60631	Fournitures d'entretien										473	1 120			2 214
60632	Fournitures de petit équipement		6 574	9 005	11 285	1 934	2 709	1 633	8 429	80	3 882	7 334	729	878	979
60633	Fournitures de voirie														
60636	Vêtements de travail					396	362	873	101	638	253	288	160	536	457
6068	Autres matières et fournitures				449	480						495	205	119	
Services extérieurs															
611	Contrats de prestations de services								81	87	90	1 731	96	108	120
6135	Locations mobilières				622							992			298
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Terrains	26 171	17 844	18 326	29 109	12 577	21 636	48 048	16 976	28 834	6 351	6 458	10 719	8 410	25 231
61551	Entretien et réparations sur biens mobiliers - Matériel roulant					25		555	5 766	310	916	1 185	608	3 395	21
61558	Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens mobiliers											105	895		
616	Primes d'assurance						501	262	274	278	384	1 181	1 220	3 234	3 916
617	Études et recherches											2 679	3 279	925	5 889
Autres services extérieurs															
6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires									6 000					
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers							720							
6251	Déplacements et missions - Voyages et déplacements					37		101		21	15				76
Impôts, taxes et versements assimilés															
6353	Impôts indirects														
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					70				794					
Charges de personnel															
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.				69	87	91	95	154	154	136	148	28	33	28
6336	Cotisations aux centres de gestion de la fonction publique territoriale				124	176	181	185	273	274	244	263	429	484	568
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations				41	53	56	57	93	92	84	90	76	97	79
6411	Rémunérations du personnel - Personnel titulaire					16 278	18 835	19 076	19 283	19 985	21 258	21 431	22 342	23 605	25 115
6413	Rémunérations du personnel - Personnel non titulaire				13 717	1 573			11 758	11 457	8 033	10 475	5 847	11 632	5 744
6415	Rémunérations du personnel - Indemnité inflation														100
6419	Rémunérations du personnel - Remboursements sur rémunérations								-499						-100
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.				4 092	3 177	3 038	3 100	6 650	6 651	5 314	6 066	4 601	6 585	4 984
6453	Cotisations aux caisses de retraites				485	4 692	5 560	5 682	6 180	6 360	6 290	6 423	6 151	6 829	6 987
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C				878	100			753	732	402	425	236	471	233
6455	Cotisations pour assurance du personnel					240	240	245	245	241	241	241	241	241	241
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					178	71	71	72	72	72	72	72	72	83
6475	Médecine du travail, pharmacie						14	129	166	98	100	100	100	100	100
6479	Remboursements sur autres charges sociales														-40
Autres charges de gestion courante															
65888	Autres charges diverses de gestion courante											2	2	1	2
Total des dépenses réelles de fonctionnement		26 171	24 418	27 330	60 870	41 832	53 294	80 825	77 549	82 370	54 535	69 305	58 035	67 715	83 365

V.4.1.3 Solde budgétaire de la section de fonctionnement

Au 31 décembre 2022, le solde budgétaire de la section de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune d'Ars-en-Ré est de 162 759 €.

La commune a donc accumulé, à ce titre, de très forts excédents représentant 2,42 fois les recettes annuelles versées par la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

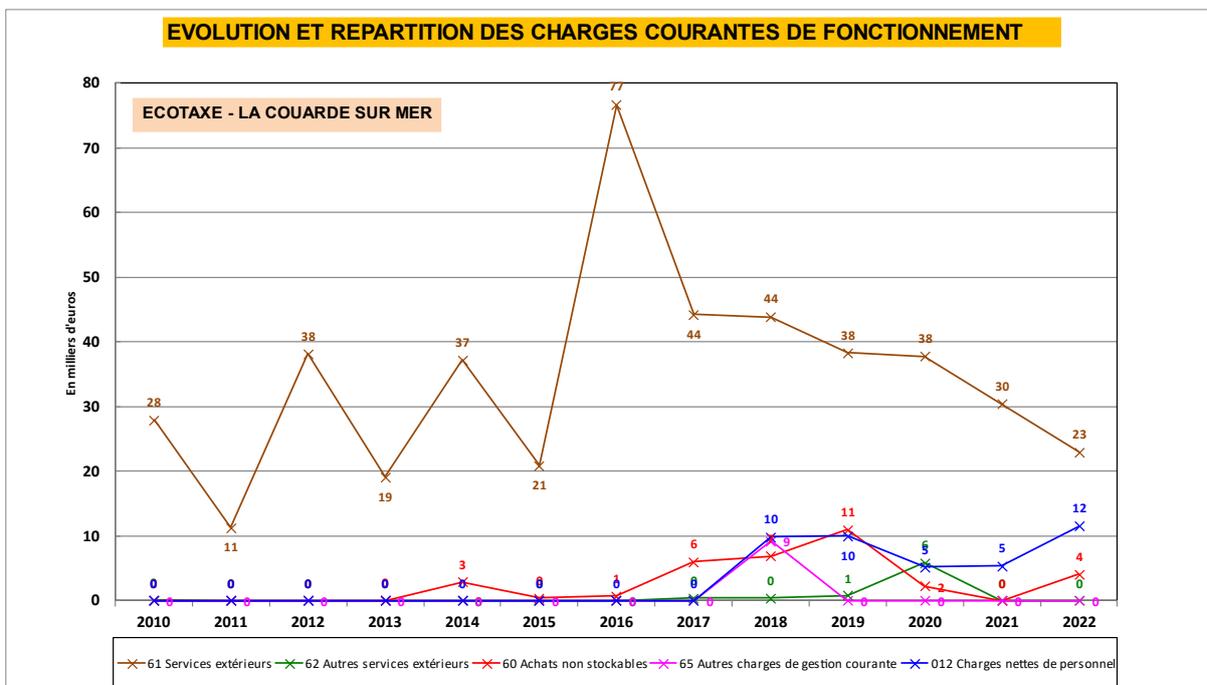
V.4.2 La Couarde-sur-Mer

V.4.2.1 Charges courantes de fonctionnement

Les charges courantes de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de La Couarde-sur-Mer entre 2010 et 2022 se répartissent comme suit (en k€ et en pourcentages) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60 Achats non stockables				0	3	0	1	6	7	11	2		4
61 Services extérieurs	28	11	38	19	37	21	77	44	44	38	38	30	23
62 Autres services extérieurs	0							0	0	1	6		
012 Charges nettes de personnel									10	10	5	5	12
65 Autres charges de gestion courante									9	0		0	
Total des charges courantes de fonctionnement	28	11	38	19	40	21	77	51	70	60	51	36	39

EVOLUTION ET REPARTITION DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60 Achats non stockables				0%	7%	2%	1%	12%	10%	18%	4%		11%
61 Services extérieurs	100%	100%	100%	100%	93%	98%	99%	87%	62%	64%	74%	85%	59%
62 Autres services extérieurs	0%							1%	1%	1%	12%		
012 Charges nettes de personnel									14%	17%	10%	15%	30%
65 Autres charges de gestion courante									13%	0%		0%	
Total des charges courantes de fonctionnement	100%												

Pour le Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de La Couarde-sur-Mer les charges courantes de fonctionnement sont principalement constituées de « Services extérieurs » et plus particulièrement de dépenses inscrites aux comptes « 61521 – Entretien et réparation sur biens immobiliers – Terrains » et « 617 – Etudes et recherches ».

V.4.2.2 Dépenses réelles de fonctionnement

A titre d'information, le détail des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de La Couarde-sur-Mer entre 2010 et 2022 est le suivant (en €) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Achats et variation des stocks													
60631					891		756	5 672	2 527	2 884	2 257		2 592
60632					1 245	468	22	92	22	2 334			
60633				49									
60636								304		2 179			
6068					741				4 339	3 603			1 535
Services extérieurs													
611										1 800	1 080	1 980	4 860
6135				363					1 000				
61521	27 911	11 331	37 672	18 813	37 194	17 280	47 119	32 628	31 287	23 144	25 245	15 687	5 648
615221							486						
61523						168							
615231							4 745						
615232							150						
61558										1 955			
617						3 482	24 162	11 637	11 608	11 281	11 468	12 612	12 391
6188			499							147		147	128
Autres services extérieurs													
6231									472	828			
6236		108						432					
62871											5 896		
Charges de personnel													
6332									35	36			8
6336													31
6338									21	22	11	98	25
6413									7 027	7 168	3 791	3 818	8 299
6419												-27	
6451									2 129	2 172	1 149	1 164	2 531
6453									295	301	159	161	349
6454									351	291	153	154	336
6475										53		26	
Autres charges de gestion courante													
65888									9 194	1		0	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	28 019	11 331	38 171	19 225	40 071	21 398	77 440	50 765	70 307	60 197	51 209	35 821	38 733

Le procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 23 mai 2018 apporte quelques éclaircissements quant à l'apparition de charges de personnel à compter de 2018 : « Monsieur le Maire rappelle que, de 2015 à 2017, une action spécifique de nettoyage des plages de la côte sud de la Commune a été confiée à Arc Environnement, cette action étant assortie d'une

distribution de cendriers de plage entre le Peu Ragot et la Pergola. Il ajoute que les coûts de ces opérations qui ont été pris en charge par le budget Ecotaxe sont les suivants :

	2015	2016	2017
Nettoyage des plages	8 736 €	8 736 €	9 129,60 €
Opération cendriers	2 040 €	2 040 €	7 470 €

Une nouvelle mise en concurrence ayant été lancée en mars 2018 pour la saison prochaine. Monsieur le Maire indique qu'Arc Environnement a été le seul prestataire à proposer ses services avec une proposition financière allant bien au-delà des coûts des années passées, à savoir : 14 184,00 € pour la prestation de nettoyage, soit une augmentation de 55,36 % par rapport à 2017 et 8 190,00 € pour l'opération cendriers, soit une augmentation de 9,64 % par rapport à 2017. Il explique que la question de l'externalisation de ce service est donc remise en cause et la possibilité de le gérer en interne est envisagée sachant qu'il s'agit d'assurer la propreté de l'ensemble des plages sud de la Commune, quelles soient urbaines, semi-urbaines ou naturelles. Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, compte tenu du linéaire à nettoyer et de la gestion des déchets une fois ramassés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer deux postes d'adjoint technique pour deux mois, du 1^{er} juillet au 31 août 2018 ; dit que les agents recrutés travailleront chacun 6 jours sur sept à raison de 6 heures par jour pour un coût global est estimé à 8 971,13 € sur la période, hors indemnités horaires pour travail du dimanche et des jours fériés (0,74 € de l'heure) ; s'engage à inscrire les crédits nécessaires par décision modificative du budget annexe « Ecotaxe » au titre de 2018. Monsieur le Maire précise qu'il a prévu d'équiper les agents de t-shirt avec un message mettant en avant l'action de la Collectivité en faveur de l'environnement. Pour ce qui est de l'opération cendriers de plage, il indique qu'elle sera assumée en interne au moyen de présentoirs fixes disposés dans plusieurs sites : poste SNSM, office de tourisme, mairie, campings... »

V.4.2.3 Solde budgétaire de la section de fonctionnement

Au 31 décembre 2022, le solde budgétaire de la section de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de La Couarde-sur-Mer est de 46 487 €.

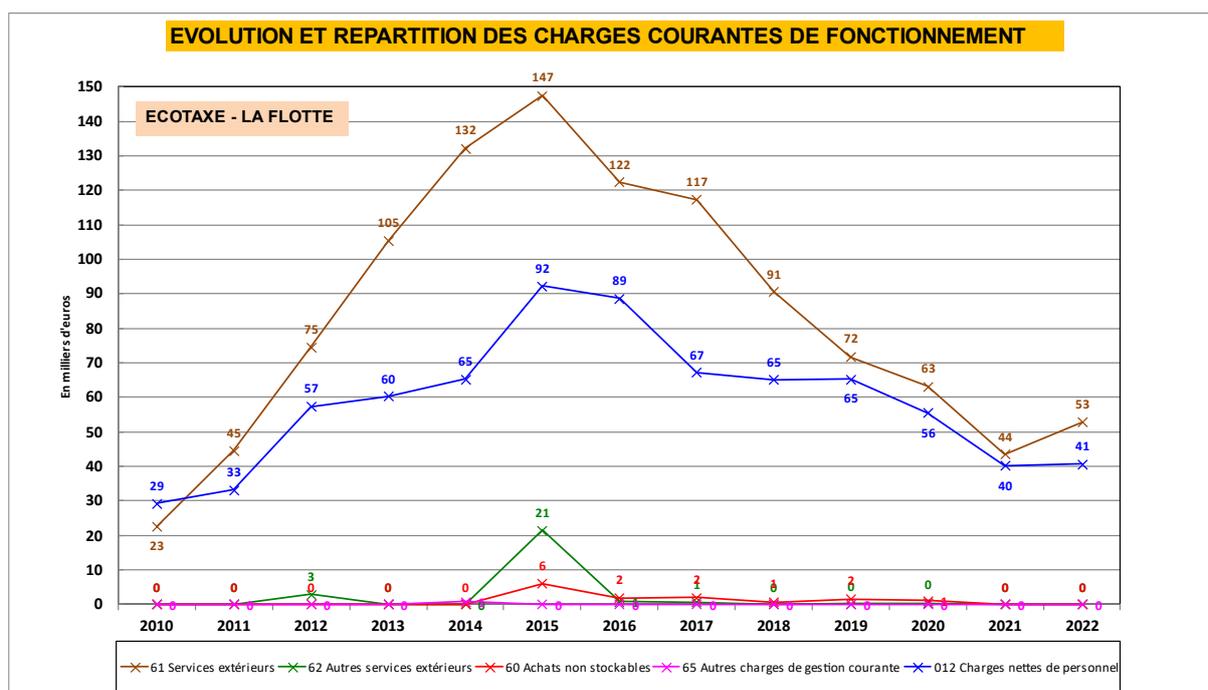
La commune a donc accumulé, à ce titre, de faibles excédents représentant 0,77 fois les recettes annuelles versées par la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

V.4.3 La Flotte

V.4.3.1 Charges courantes de fonctionnement

Les charges courantes de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de La Flotte entre 2010 et 2020 et des dépenses affectées dans le Budget Principal à partir de 2021 se répartissent comme suit (en k€ et en pourcentages) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60 Achats non stockables						6	2	2	1	2	1		
61 Services extérieurs	23	45	75	105	132	147	122	117	91	72	63	44	53
62 Autres services extérieurs			3			21	1	1		0	0		
012 Charges nettes de personnel	29	33	57	60	65	92	89	67	65	65	56	40	41
65 Autres charges de gestion courante					1					0			
Total des charges courantes de fonctionnement	52	78	135	166	198	267	214	187	156	139	120	84	94



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60 Achats non stockables						2%	1%	1%	0%	1%	1%		
61 Services extérieurs	44%	57%	55%	64%	67%	55%	57%	63%	58%	52%	53%	52%	57%
62 Autres services extérieurs			2%			8%	0%	0%		0%	0%		
012 Charges nettes de personnel	56%	43%	43%	36%	33%	35%	41%	36%	42%	47%	46%	48%	43%
65 Autres charges de gestion courante					0%					0%			
Total des charges courantes de fonctionnement	100%												

Pour le Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de La Flotte les charges courantes de fonctionnement sont principalement constituées de « Services extérieurs » et de « Charges nettes de personnel ».

A partir de 2021, le Budget Annexe « Ecotaxe » a été absorbé par le Budget Général de la commune de La Flotte. Les services municipaux nous ont fournis le détail suivant des dépenses engagées au titre de l'Ecotaxe (en €) :

	2021	2022
Association La Verdinière (arrachage d'ailante, entretien des chemins ruraux, ramassage des dépôts sauvages...)	14 938	21 203
Mise à disposition du personnel communal	40 254	40 636
Analyse des eaux de baignade	3 279	3 493
Nettoyage des zones NR	15 311	
Entretien ancienne dépositante Chevalier	10 000	
Ramassage des algues (A. E. M. A.)		28 176

V.4.3.2 Dépenses réelles de fonctionnement

A titre d'information, le détail des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de La Flotte entre 2010 et 2020 et affectées dans le Budget Principal à partir de 2021 est le suivant (en €) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Achats et variation des stocks														
60622	Carburants							265	489	380	392			
60632	Fournitures de petit équipement					4 821	810	90		106				
60636	Vêtements de travail					1 278	905	1 679	204	828	730			
6064	Fournitures administratives						10							
6068	Autres matières et fournitures						161			308				
Services extérieurs														
611	Contrats de prestations de services	22 656	44 664	74 612	105 341	130 676	139 351	122 004	114 057	87 710	71 693	62 826	43 528	52 872
6135	Locations mobilières						3 254	416	1 316	2 091	34			
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Terrains													
61551	Entretien et réparations sur biens mobiliers - Matériel roulant				1 503	3 708			631	30	366			
61558	Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens mobiliers					164								
6184	Versements à des organismes de formation					950		950						
6188	Autres frais divers							992	161					
Autres services extérieurs														
6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires		2 990											
6236	Publicité, publications, relations publiques - Catalogues et imprimés					21 412								
6256	Déplacements et missions - Missions					79	840	587			100			
6261	Frais d'affranchissement						11	12						
6262	Frais de télécommunications									258	290			
Charges de personnel														
6215	Personnel extérieur au service - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	29 301	33 199	57 391	60 294	65 332	69 898	48 211	24 112	25 043	27 995	30 937	40 254	40 636
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					16	29	30	28	21	14			
6336	Cotisations aux centres de gestion de la fonction publique territoriale					160	513	600	512	414	289			
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations					48	86	91	85	62	41			
6411	Rémunérations du personnel - Personnel titulaire									27 062	17 823			
6413	Rémunérations du personnel - Personnel non titulaire					15 949	28 536	30 255	28 319					
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					4 793	8 587	9 147	8 591	3 119	2 078			
6453	Cotisations aux caisses de retraites					630	1 162	1 271	1 190	6 612	4 411			
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					877	1 571	1 681	1 348					
Autres charges de gestion courante														
65888	Autres charges diverses de gestion courante				817					3				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		51 957	77 863	134 993	165 635	198 329	267 389	213 851	187 136	156 403	138 924	120 297	83 782	93 509

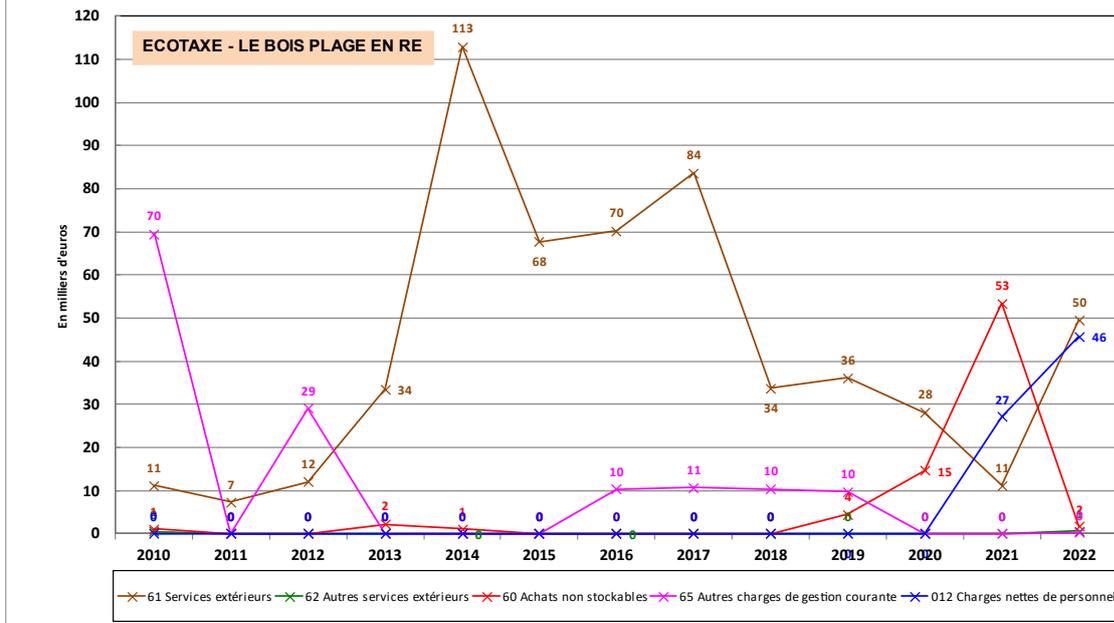
V.4.4 Le Bois-Plage-en-Ré

V.4.4.1 Charges courantes de fonctionnement

Les charges courantes de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune du Bois-Plage-en-Ré entre 2010 et 2022 se répartissent comme suit (en k€ et en pourcentages) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60 Achats non stockables	1			2	1					4	15	53	2
61 Services extérieurs	11	7	12	34	113	68	70	84	34	36	28	11	50
62 Autres services extérieurs	0												1
012 Charges nettes de personnel												27	46
65 Autres charges de gestion courante	70		29				10	11	10	10		0	0
Total des charges courantes de fonctionnement	82	7	41	36	114	68	81	94	44	51	43	92	98

EVOLUTION ET REPARTITION DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60 Achats non stockables	1%			6%	1%					9%	34%	58%	2%
61 Services extérieurs	14%	100%	29%	94%	99%	100%	87%	89%	77%	72%	66%	12%	51%
62 Autres services extérieurs	1%												1%
012 Charges nettes de personnel												30%	47%
65 Autres charges de gestion courante	84%		71%				13%	11%	23%	19%		0%	0%
Total des charges courantes de fonctionnement	100%												

Pour le Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune du Bois-Plage-en-Ré les charges courantes de fonctionnement sont principalement constituées de « Services extérieurs » et également de « Charges nettes de personnel » à partir de 2021.

V.4.4.2 Dépenses réelles de fonctionnement

A titre d'information, le détail des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune du Bois-Plage-en-Ré entre 2010 et 2022 est le suivant (en €) :

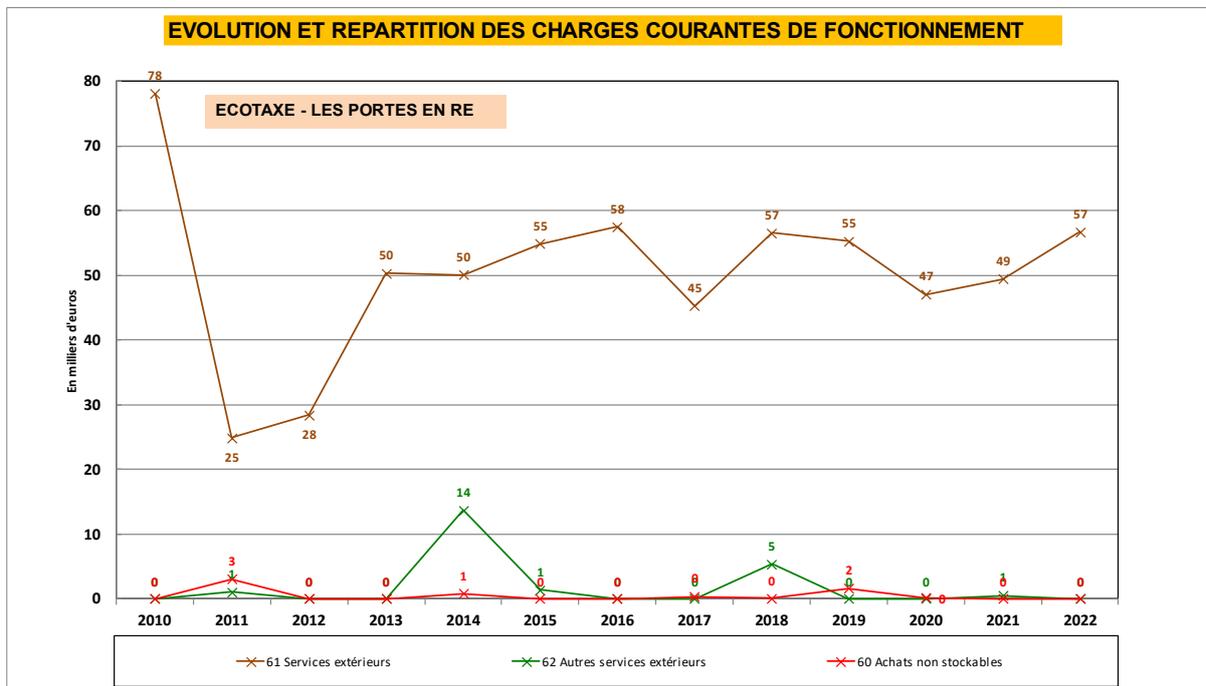
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Achats et variation des stocks													
6042 Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)											11 998	43 253	
60622 Carburants													822
60632 Fournitures de petit équipement	1 127			848	510					997	219	2 560	711
60633 Fournitures de voirie				1 382						3 494	2 415	5 609	
60636 Vêtements de travail					654							1 978	176
Services extérieurs													
611 Contrats de prestations de services	11 266	7 418	12 082	11 851	9 635	14 483	12 696						23 003
6135 Locations mobilières					1 630								
61521 Entretien et réparations sur biens immobiliers - Terrains					92 774			15 468	14 059	36 189	27 669	3 367	24 136
61551 Entretien et réparations sur biens mobiliers - Matériel roulant											506	3 736	2 123
61558 Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens mobiliers				21 694	8 931	53 183	57 500	68 240	19 746			4 090	
6156 Maintenance													387
Autres services extérieurs													
6231 Publicité, publications, relations publiques - Annonces et insertions	495												
6251 Déplacements et missions - Voyages et déplacements													413
6257 Déplacements et missions - Réceptions													236
Charges de personnel													
6332 Cotisations versées au F.N.A.L.												13	24
6336 Cotisations aux centres de gestion de la fonction publique territoriale												118	216
6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations												42	72
6411 Rémunérations du personnel - Personnel titulaire												15 257	35 342
6415 Rémunérations du personnel - Indemnité inflation													100
6419 Rémunérations du personnel - Remboursements sur rémunérations													-4 720
6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.												1 953	3 453
6453 Cotisations aux caisses de retraites												9 704	11 236
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux												49	90
6459 Rémunérations du personnel - Remboursements sur charges de personnel													-100
Autres charges de gestion courante													
6512 Redevances - Droits d'utilisation nuage													281
6558 Autres contributions obligatoires							10 347	10 758	10 384	9 825			0
65731 Subventions de fonctionnement aux organismes publics - État	69 510		29 062										
65888 Autres charges diverses de gestion courante												1	2
Total des dépenses réelles de fonctionnement	82 398	7 418	41 145	35 775	114 134	67 666	80 543	94 466	44 189	50 505	42 807	91 728	98 001

V.4.5 Les Portes-en-Ré

V.4.5.1 Charges courantes de fonctionnement

Les charges courantes de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune des Portes-en-Ré entre 2010 et 2022 se répartissent comme suit (en k€ et en pourcentages) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60 Achats non stockables		3			1			0	0	2	0		
61 Services extérieurs	78	25	28	50	50	55	58	45	57	55	47	49	57
62 Autres services extérieurs		1			14	1			5			1	
Total des charges courantes de fonctionnement	78	29	28	50	65	56	58	46	62	57	47	50	57



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60 Achats non stockables		11%			1%			1%	0%	3%	0%		
61 Services extérieurs	100%	86%	100%	100%	78%	97%	100%	99%	91%	97%	100%	99%	100%
62 Autres services extérieurs		4%			21%	3%			9%			1%	
Total des charges courantes de fonctionnement	100%												

Pour le Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune des Portes-en-Ré les charges courantes de fonctionnement sont principalement constituées de « Services extérieurs ».

A ce titre, depuis plusieurs années, la municipalité des Portes-en-Ré signe avec l'association La Verdinière un contrat de service pour l'exécution de travaux de nettoyage des plages et arrières-plages et de nettoyage, débroussaillage et taille des espaces naturel de la commune, payés avec les ressources du Budget Annexe « Ecotaxe ».

V.4.5.2 Dépenses réelles de fonctionnement

A titre d'information, le détail des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune des Portes-en-Ré entre 2010 et 2022 est le suivant (en €) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Achats et variation des stocks													
60632 Fournitures de petit équipement		3 075			822			390	135	1 637	194		
Services extérieurs													
61521 Entretien et réparations sur biens immobiliers - Terrains	78 115	24 911	28 436	50 336	50 069	54 603	56 794	40 877	54 926	53 797	44 118	25 463	54 172
61551 Entretien et réparations sur biens mobiliers - Matériel roulant						113	207	4 009	1 187	958	2 435	23 457	2 578
6156 Maintenance							138						
6168 Primes d'assurance - Autres						165	417	424	437	544	543	548	
Autres services extérieurs													
6241 Transports de biens												540	
62871 Remboursements de frais - A la collectivité de rattachement						1 424			5 368				
6288 Divers - Autres services extérieurs		1 101			13 676								
Total des dépenses réelles de fonctionnement	78 115	29 087	28 436	50 336	64 568	56 305	57 556	45 700	62 053	56 936	47 289	50 008	56 750

V.4.5.3 Solde budgétaire de la section de fonctionnement

Au 31 décembre 2022, le solde budgétaire de la section de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune des Portes-en-Ré est de 149 509 €.

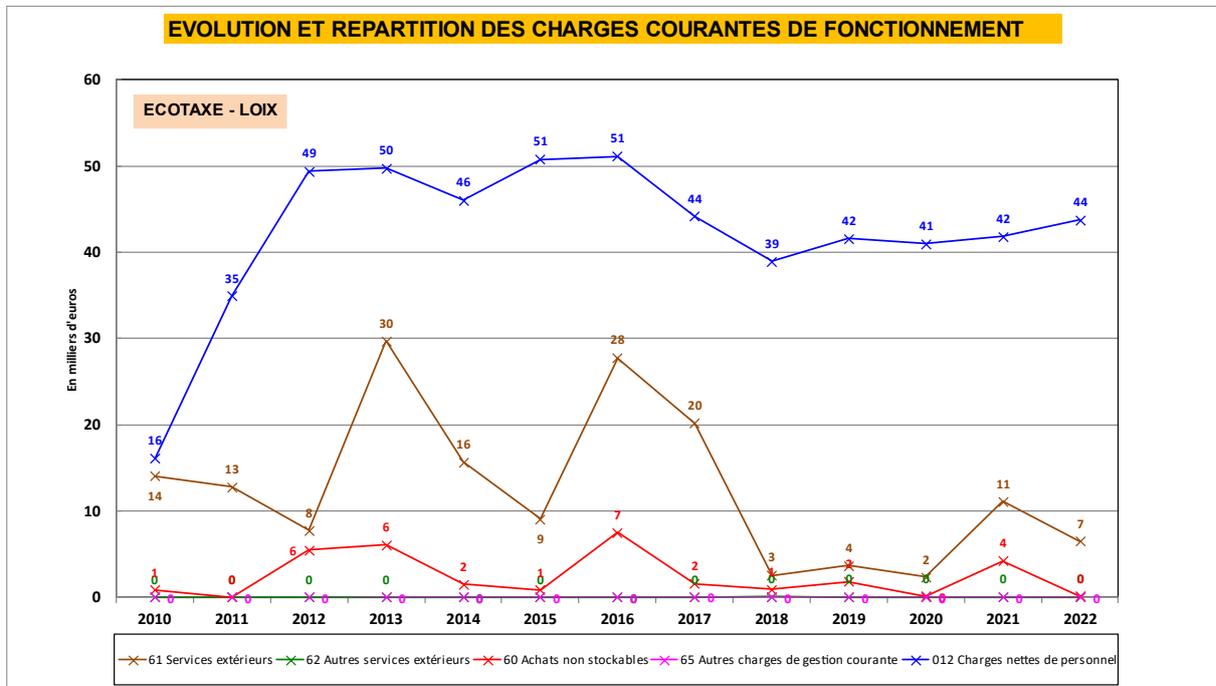
La commune a donc accumulé, à ce titre, de forts excédents représentant 1,97 fois les recettes annuelles versées par la Communauté de Communes de l'île de Ré.

V.4.6 Loix

V.4.6.1 Charges courantes de fonctionnement

Les charges courantes de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Loix entre 2010 et 2022 se répartissent comme suit (en k€ et en pourcentages) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60 Achats non stockables	1		6	6	2	1	7	2	1	2	0	4	0
61 Services extérieurs	14	13	8	30	16	9	28	20	3	4	2	11	7
62 Autres services extérieurs									0	0	0	0	0
012 Charges nettes de personnel	16	35	49	50	46	51	51	44	39	42	41	42	44
65 Autres charges de gestion courante				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des charges courantes de fonctionnement	31	48	63	86	63	61	86	66	43	47	44	57	50



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60 Achats non stockables	3%		9%	7%	2%	1%	9%	2%	2%	4%	0%	7%	0%
61 Services extérieurs	45%	27%	12%	35%	25%	15%	32%	31%	6%	8%	5%	19%	13%
62 Autres services extérieurs									0%	0%	0%	0%	0%
012 Charges nettes de personnel	52%	73%	79%	58%	73%	84%	59%	67%	92%	88%	94%	73%	87%
65 Autres charges de gestion courante				0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Total des charges courantes de fonctionnement	100%												

Pour le Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Loix les charges courantes de fonctionnement sont principalement constituées de « Charges nettes de personnel ».

On peut par exemple lire dans le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2023, au sujet du Budget Annexe « Ecotaxe » : « La principale dépense est constituée par le coût des salaires et charges pour un agent technique qui a pour missions :

- débroussaillage, taille, fauchage, tonte... selon les lieux ; ramassage des déchets ; lutte contre les espèces envahissantes (ailante, baccharis...) ;
 - o 8 ha de parcelles communales en espace naturel,
 - o 37 km de chemins (y compris dans les marais),
- participation aux actions de sensibilisation à l'environnement auprès du jeune public et entretien des lieux mis à leur disposition (jardin d'enfants, cheptel (2 vaches et volailles), marais pédagogique, hôtel des insectes...).

Autres dépenses :

- location de matériel pour l'entretien (tronçonneuse, tondeuse...),
- acquisition de petit matériel (ganivelles, piquets, grillage, plants d'atriplex, et de tamaris...),
- acquisition de nourriture et de paille, vaccins... pour les deux vaches et les volailles.

Les gros travaux d'élagage ou encore de fauchage sont externalisés. Est généralement externalisée la plantation des prairies fleuries. »

V.4.6.2 Dépenses réelles de fonctionnement

A titre d'information, le détail des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Loix entre 2010 et 2022 est le suivant (en €) :

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Achats et variation des stocks														
6068	Autres matières et fournitures	844		5 501	6 074	1 511	844	7 497	1 588	926	1 842	130	4 232	132
Services extérieurs														
6135	Locations mobilières		385	725	2 565	7 962	3 315	85					3 772	2 161
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Terrains	14 044	12 442	7 038	24 977	7 706	5 781	27 672	20 199	2 576	3 702	2 373	7 258	2 408
61551	Entretien et réparations sur biens mobiliers - Matériel roulant				299								94	1 933
61558	Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens mobiliers				1 867									
Autres services extérieurs														
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers									90	32	32	32	32
Charges de personnel														
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	14	25	32	32	29	32	33	28	24	26	25	26	27
6336	Cotisations aux centres de gestion de la fonction publique territoriale			288	319	291	322	293	249	218	231	190	232	257
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	35	75	96	96	87	97	98	83	72	77	76	77	81
6411	Rémunérations du personnel - Personnel titulaire			24 749	24 749	24 800	26 339	26 383	26 890	27 137	29 036	28 654	29 192	30 538
6413	Rémunérations du personnel - Personnel non titulaire	11 634	24 958	10 085	9 993	7 153	8 924	9 031	3 528					
6415	Rémunérations du personnel - Indemnité inflation													100
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 455	7 438	6 708	6 689	5 817	6 578	6 659	5 119	3 654	3 879	3 828	3 903	4 093
6453	Cotisations aux caisses de retraites	393	851	6 586	6 909	7 168	7 695	7 804	7 789	7 651	8 128	8 016	8 176	8 576
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	639	1 584	639	637	458	572	577	226					
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux			200										
6459	Remboursements sur charges de personnel													-100
6478	Autres charges sociales diverses				312	256	232	282	260	220	193	216	204	208
6479	Remboursements sur autres charges sociales													-2
Autres charges de gestion courante														
6558	Contributions obligatoires - Autres contributions obligatoires									12	12	12	12	12
658	Charges diverses de la gestion courante				32	29	39	39	46					
65888	Autres charges diverses de gestion courante										0	1	1	4
Total des dépenses réelles de fonctionnement		31 059	47 757	62 647	85 549	63 266	60 771	86 452	66 005	42 579	47 157	43 552	57 210	50 462

V.4.6.3 Solde budgétaire de la section de fonctionnement

Au 31 décembre 2022, le solde budgétaire de la section de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Loix est de 84 656 €.

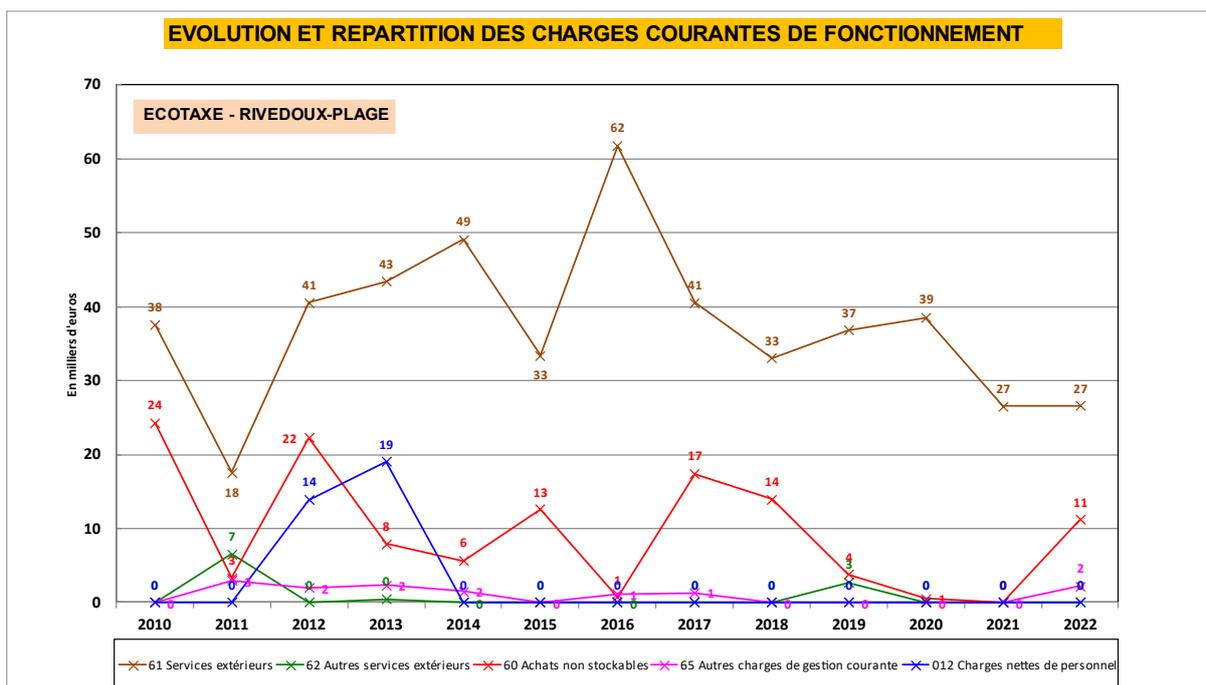
La commune a donc accumulé, à ce titre, de forts excédents représentant 1,36 fois les recettes annuelles versées par la Communauté de Communes de l'île de Ré.

V.4.7 Rivedoux-Plage

V.4.7.1 Charges courantes de fonctionnement

Les charges courantes de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Rivedoux-Plage entre 2010 et 2022 se répartissent comme suit (en k€ et en pourcentages) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60 Achats non stockables	24	3	22	8	6	13	1	17	14	4	1		11
61 Services extérieurs	38	18	41	43	49	33	62	41	33	37	39	27	27
62 Autres services extérieurs		7		0						3			
012 Charges nettes de personnel			14	19									
65 Autres charges de gestion courante		3	2	2	2		1	1					2
Total des charges courantes de fonctionnement	62	30	79	73	56	46	64	59	47	43	39	27	40



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60 Achats non stockables	39%	11%	28%	11%	10%	27%	1%	29%	30%	9%	1%		28%
61 Services extérieurs	61%	58%	52%	59%	87%	73%	97%	68%	70%	85%	99%	100%	66%
62 Autres services extérieurs		21%		1%						6%			
012 Charges nettes de personnel			18%	26%									
65 Autres charges de gestion courante		10%	3%	3%	3%		2%	2%					5%
Total des charges courantes de fonctionnement	100%												

Pour le Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Rivedoux-Plage les charges courantes de fonctionnement sont principalement constituées de « Services extérieurs ».

V.4.7.2 Dépenses réelles de fonctionnement

A titre d'information, le détail des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Rivedoux-Plage entre 2010 et 2022 est le suivant (en €) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Achats et variation des stocks													
60632 Fournitures de petit équipement			20 189	7 971	3 791		696	240	4 244				221
60633 Fournitures de voirie									375		500		
6068 Autres matières et fournitures	24 253	3 355	2 080		1 850	12 608		17 153	9 333	3 788			10 996
Services extérieurs													
611 Contrats de prestations de services	24 732	17 605	30 231	24 531	25 636	10 193	31 563	23 292	17 968	22 400	23 670	22 445	24 700
6135 Locations mobilières				17 880	17 940	17 940	17 940	14 316	14 316	14 316	14 467		708
61521 Entretien et réparations sur biens immobiliers - Terrains	12 817		178										
61524 Entretien et réparations sur biens immobiliers - Bois et forêts			9 724										
61558 Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens mobiliers							11 391						
617 Études et recherches					4 367	3 630		2 550				2 880	
6188 Autres frais divers			428	978	1 166	1 681	877	393	763	115	394	1 209	1 199
Autres services extérieurs													
6281 Divers - Concours divers (cotisations...)				486									
62871 Divers - Remboursements de frais - A la collectivité de rattachement		6 514								2 722			
Charges de personnel													
6332 Cotisations versées au F.N.A.L.			62	89									
6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations			38	53									
64168 Rémunérations du personnel - Autres emplois d'insertion			12 641	17 765									
6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.			302	472									
6453 Cotisations aux caisses de retraites			447	657									
6454 Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C			427										
Autres charges de gestion courante													
657364 Subventions de fonctionnement aux organismes publics				325			1 165						
6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		2 970	2 000	2 000	1 500			1 320					2 200
Total des dépenses réelles de fonctionnement	61 802	30 444	78 746	73 208	56 250	46 053	63 633	59 264	46 999	43 341	39 031	26 534	40 024

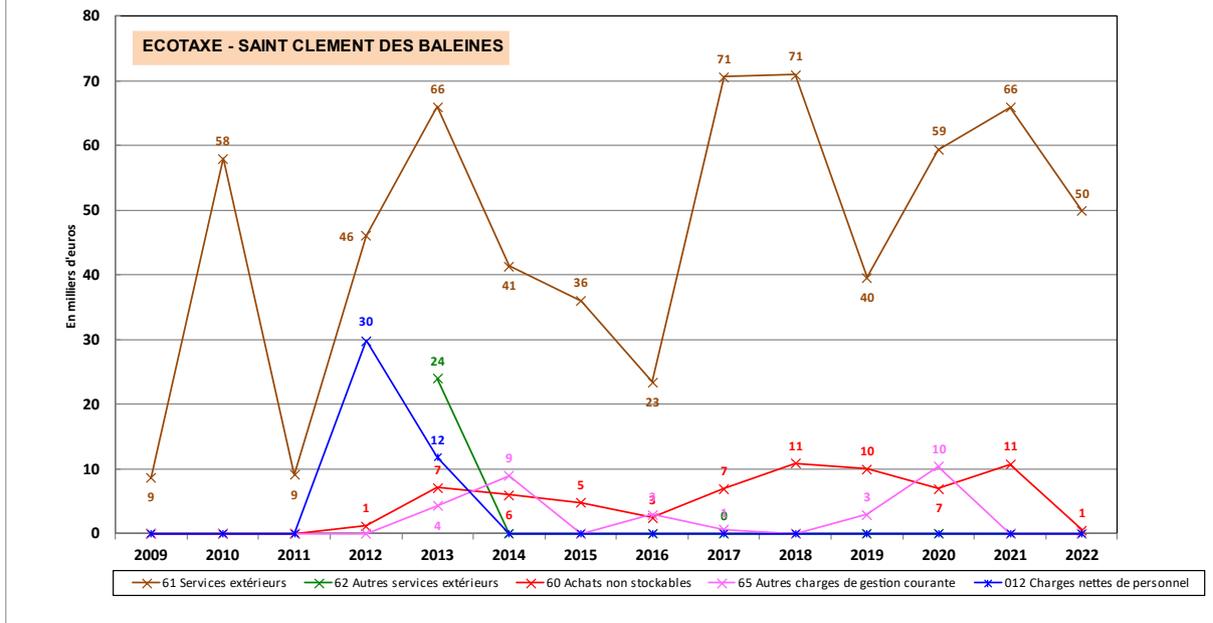
V.4.8 Saint-Clément-des-Baleines

V.4.8.1 Charges courantes de fonctionnement

Les charges courantes de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Saint-Clément-des-Baleines entre 2009 et 2022 se répartissent comme suit (en k€ et en pourcentages) :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60 Achats non stockables				1	7	6	5	3	7	11	10	7	11	1
61 Services extérieurs	9	58	9	46	66	41	36	23	71	71	40	59	66	50
62 Autres services extérieurs				24					0					
012 Charges nettes de personnel				30	12									
65 Autres charges de gestion courante					4	9		3	1		3	10		
Total des charges courantes de fonctionnement	9	58	9	77	113	56	41	29	78	82	53	77	77	51

EVOLUTION ET REPARTITION DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT



	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60 Achats non stockables				2%	6%	11%	12%	9%	9%	13%	19%	9%	14%	1%
61 Services extérieurs	100%	100%	100%	60%	58%	73%	88%	81%	90%	87%	75%	77%	86%	99%
62 Autres services extérieurs					21%				0%					
012 Charges nettes de personnel				39%	10%									
65 Autres charges de gestion courante					4%	16%		10%	1%		6%	14%		
Total des charges courantes de fonctionnement	100%													

Pour le Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Saint-Clément-des-Baleines les charges courantes de fonctionnement sont principalement constituées de « Services extérieurs ».

On peut par exemple lire dans la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des Budgets Primitifs 2022 : « Les dépenses principales de la section de fonctionnement du budget de l'Ecotaxe représentent les frais d'analyses de la qualité des eaux de baignades, la mise en place et l'organisation de la surveillance de la baignade et le fonctionnement des sanitaires situés sur le site très fréquenté du Phare des Baleines. »

On rappellera à cette occasion que les dépenses de surveillance des plages et de la baignade ne sont pas autorisées dans le cadre de l'Ecotaxe !

V.4.8.2 Dépenses réelles de fonctionnement

A titre d'information, le détail des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Saint-Clément-des-Baleines entre 2009 et 2022 est le suivant (en €) :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Achats et variation des stocks														
60611	Eau et assainissement								3 298	3 188	2 080	929	5 431	
60612	Energie - Électricité				3 359	4 697	3 976	1 789	1 673	2 483	1 664	3 629	4 136	
60628	Autres fournitures non stockées					1 303	878	150	420	1 615	1 987			504
60631	Fournitures d'entretien			1 261	1 251			603	1 597	1 674	4 278	1 583	1 188	
60632	Fournitures de petit équipement									431		844	34	124
60633	Fournitures de voirie				2 536									
6071	Achats de marchandises - Compteurs									1 487				
Services extérieurs														
611	Contrats de prestations de services			3 444	11 224	16 810	11 635	3 785	39 513	43 221	22 992	36 921	37 509	35 655
6132	Locations immobilières			900	5 631	797	1 610	2 352	5 742	6 415	4 944			
6135	Locations mobilières			2 690	1 721						306	5 800		
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Terrains	8 773	52 033	9 132	36 244	43 224	20 786	17 144	12 648	20 038	15 917	6 867	11 832	24 174
615221	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Bâtiments publics												565	417
61558	Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens mobiliers											1 214		
6156	Maintenance				1 270		2 076	1 846	2 135	1 819	1 459		2 026	
617	Études et recherches	5 980		2 814	2 947	3 012	3 564	2 863	3 205	3 582	3 046	3 065	1 850	1 869
Autres services extérieurs														
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers								57					
62878	Divers - Remboursements de frais - A d'autres organismes				24 000									
Charges de personnel														
6218	Personnel extérieur au service - Autre personnel extérieur				22 942									
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.			3										
6336	Cotisations aux centres de gestion de la fonction publique territoriale			35										
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations			12										
6411	Rémunérations du personnel - Personnel titulaire			4 010										
6413	Rémunérations du personnel - Personnel non titulaire			780	11 874									
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.			780										
6453	Cotisations aux caisses de retraites			1 210										
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C			61										
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux			15										
Autres charges de gestion courante														
65738	Subventions de fonctionnement aux organismes publics				4 325	9 000		3 000	670		3 000	10 400		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 773	58 013	9 132	77 202	113 362	56 406	40 884	29 035	78 349	81 833	52 624	76 782	76 764

V.4.8.3 Solde budgétaire de la section de fonctionnement

Au 31 décembre 2022, le solde budgétaire de la section de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Saint-Clément-des-Baleines est de 29 604 €.

La commune a donc accumulé, à ce titre, de faibles excédents représentant 0,42 fois les recettes annuelles versées par la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

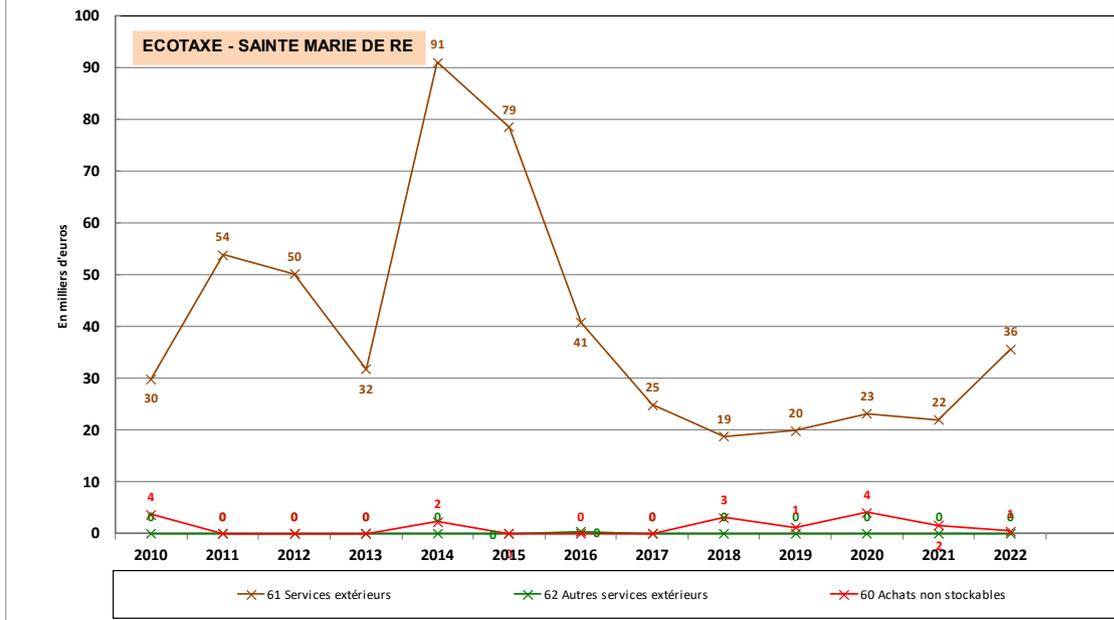
V.4.9 Sainte-Marie-de-Ré

V.4.9.1 Charges courantes de fonctionnement

Les charges courantes de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Sainte-Marie-de-Ré entre 2010 et 2022 se répartissent comme suit (en k€ et en pourcentages) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60 Achats non stockables	4				2			0	3	1	4	2	1
61 Services extérieurs	30	54	50	32	91	79	41	25	19	20	23	22	36
62 Autres services extérieurs							0						
Total des charges courantes de fonctionnement	34	54	50	32	93	79	41	25	22	21	27	24	36

EVOLUTION ET REPARTITION DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60 Achats non stockables	11%				2%			0%	14%	6%	15%	7%	2%
61 Services extérieurs	89%	100%	100%	100%	98%	100%	99%	100%	86%	94%	85%	93%	98%
62 Autres services extérieurs							1%						
Total des charges courantes de fonctionnement	100%												

Pour le Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Sainte-Marie-de-Ré les charges courantes de fonctionnement sont principalement constituées de « Services extérieurs ».

V.4.9.2 Dépenses réelles de fonctionnement

A titre d'information, le détail des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Sainte-Marie-de-Ré entre 2010 et 2022 est le suivant (en €) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Achats et variation des stocks													
60628									934	1 267	103	188	223
60632								30	2 207		4 036	1 421	349
6068	3 720				2 307								
Services extérieurs													
611	29 959	51 604	50 209	31 430	86 589	53 342	14 872	15 774	15 763	16 754	18 766	20 632	20 813
61521		2 312		360		25 261	6 840	3 264		1 612	4 436	260	13 177
61523				4 502									
615231							14 902	495					
615232										792			
61551							4 191	5 451	3 058	359		1 194	1 695
61558										424			
Autres services extérieurs													
6241							420						
Charges exceptionnelles													
673			25 740										
Total des dépenses réelles de fonctionnement	33 679	53 916	75 949	31 790	93 398	78 604	41 225	25 014	21 963	21 208	27 342	23 695	36 256

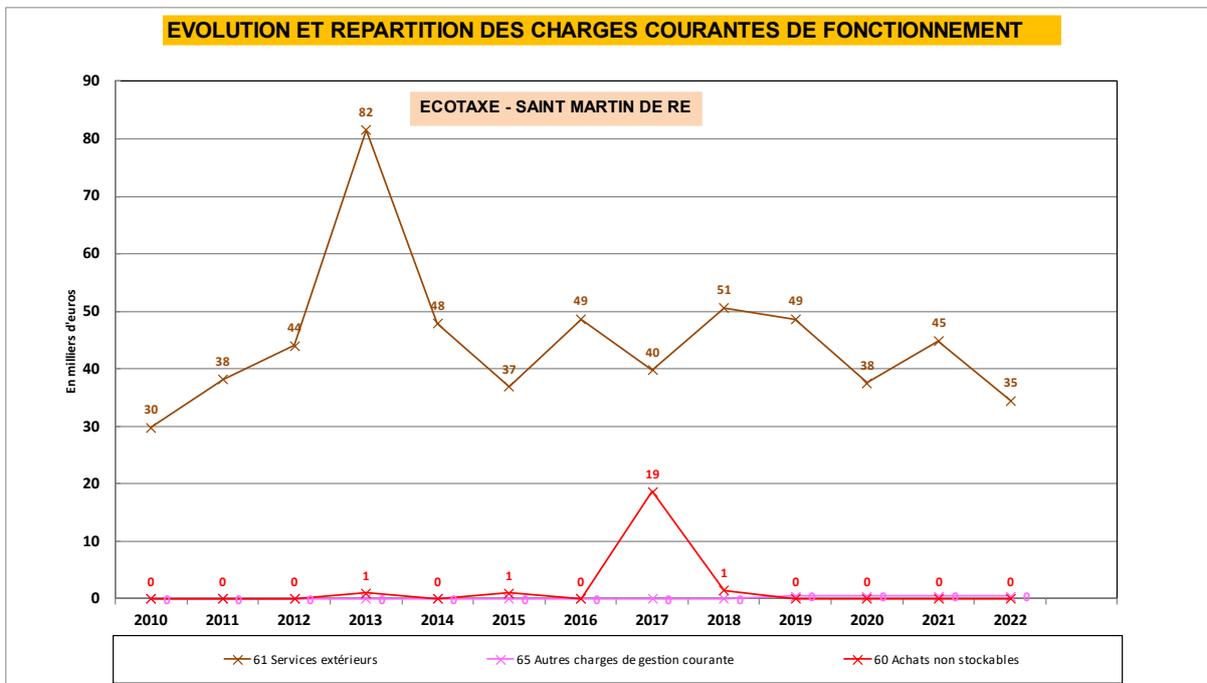
V.4.10 Saint-Martin-de-Ré

V.4.10.1 Charges courantes de fonctionnement

Les charges courantes de fonctionnement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Saint-Martin-de-Ré entre 2010 et 2022 se répartissent comme suit (en k€ et en pourcentages) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60 Achats non stockables				1		1		19	1				
61 Services extérieurs	30	38	44	82	48	37	49	40	51	49	38	45	35
65 Autres charges de gestion courante										0	0	0	0
Total des charges courantes de fonctionnement	30	38	44	83	48	38	49	58	52	49	38	45	35

EVOLUTION ET REPARTITION DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60 Achats non stockables				1%		3%		32%	3%				
61 Services extérieurs	100%	100%	100%	99%	100%	97%	100%	68%	97%	99%	99%	99%	99%
65 Autres charges de gestion courante										1%	1%	1%	1%
Total des charges courantes de fonctionnement	100%												

Pour le Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Saint-Martin-de-Ré les charges courantes de fonctionnement sont principalement constituées de « Services extérieurs ».

V.4.10.2 Dépenses réelles de fonctionnement

A titre d'information, le détail des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Saint-Martin-de-Ré entre 2010 et 2022 est le suivant (en €) :

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Achats et variation des stocks														
60631	Fournitures d'entretien				988		996							
60632	Fournitures de petit équipement								17 316					
60633	Fournitures de voirie								1 350	1 458				
Services extérieurs														
611	Contrats de prestations de services							12 634	14 347	14 980	13 024	13 834	15 396	15 395
6135	Locations mobilières										1 786			
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Terrains	29 780	38 224	44 048	81 527	47 910	36 923	35 140	24 434	34 882	33 031	23 379	29 471	19 145
6188	Autres frais divers							870	1 027	788	827	335		
Autres charges de gestion courante														
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé										450	450	450	450
Charges exceptionnelles														
6743	Subventions exceptionnelles - Subventions de fonctionnement (versées par les groupements)				450	450	450	450	450	450				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		29 780	38 224	44 048	82 965	48 360	38 369	49 094	58 923	52 559	49 118	37 997	45 317	34 990

V.4.11 Comité de suivi de l'Ecotaxe

Il est fait état lors des Comités de suivi de l'Ecotaxe de certaines réalisations des communes, comme par exemple en 2018 :

Entretien de terrains : 387 610 € (Communes)

Pose de ganivelles et aménagements de sites, ramassage de dépôts sauvages, destruction de cabanons, arrachage manuel d'Ailante, aménagement de jardins communaux...



Nettoyage des plages : 226 453 € (Communes)

Sainte Marie de Ré : ramassage de déchets sur les plages



La Couarde sur Mer : distribution de cendriers de plage



La Flotte : ramassage des algues vertes



VI. INVESTISSEMENTS

VI.1 Généralités

VI.1.1.1 Recettes réelles d'investissement

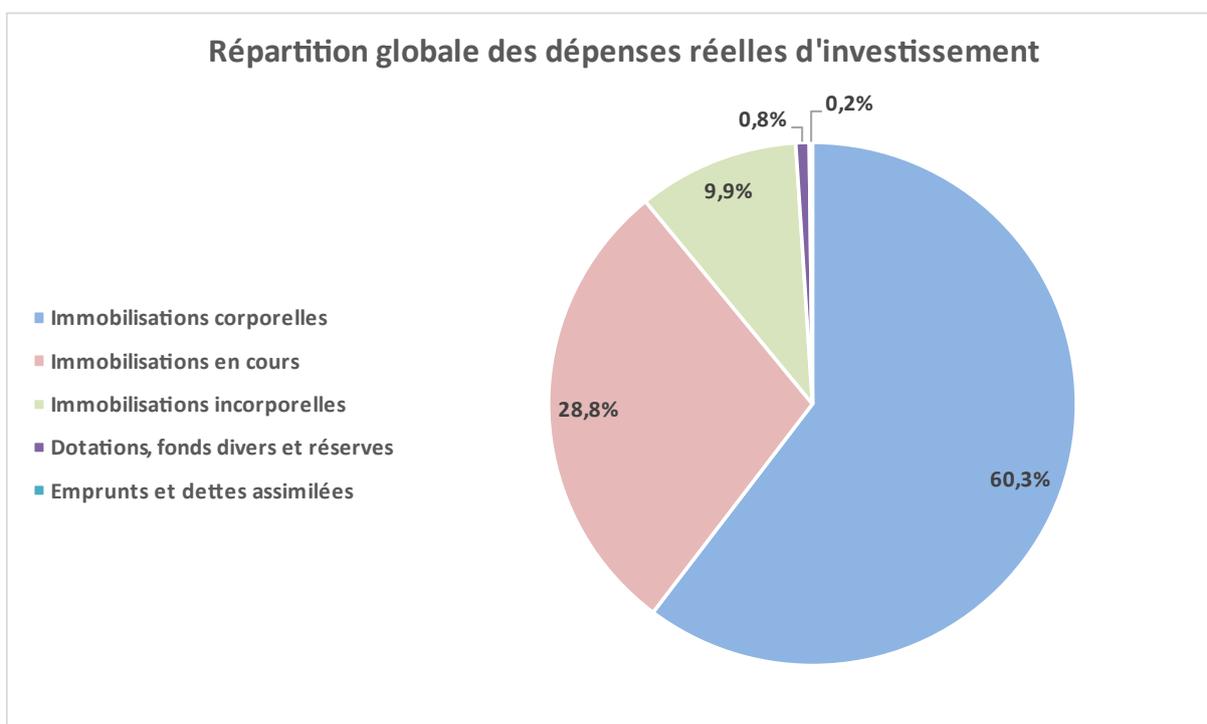
Les recettes réelles de d'investissement de l'Ecotaxe sont principalement des excédents de fonctionnement capitalisés. Les ressources « propres » d'investissement sont ainsi anecdotiques.

Retraitée des recettes croisées entre le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et les dix communes de l'Ile de Ré, on peut donner la répartition suivante de l'ensemble des recettes réelles de d'investissement de l'Ecotaxe entre 2012 et 2022 :

	Total
Fonds d'investissement - F.C.T.V.A.	1,1%
Excédents de fonctionnement capitalisés	98,2%
Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - État et établissements nationaux	0,0%
Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Régions	0,0%
Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Autres	0,0%
Fonds affectés à l'équipement amortissable - Dotation de soutien à l'investissement des départements	0,6%
Total	100,0%

VI.1.1.2 Dépenses réelles d'investissement

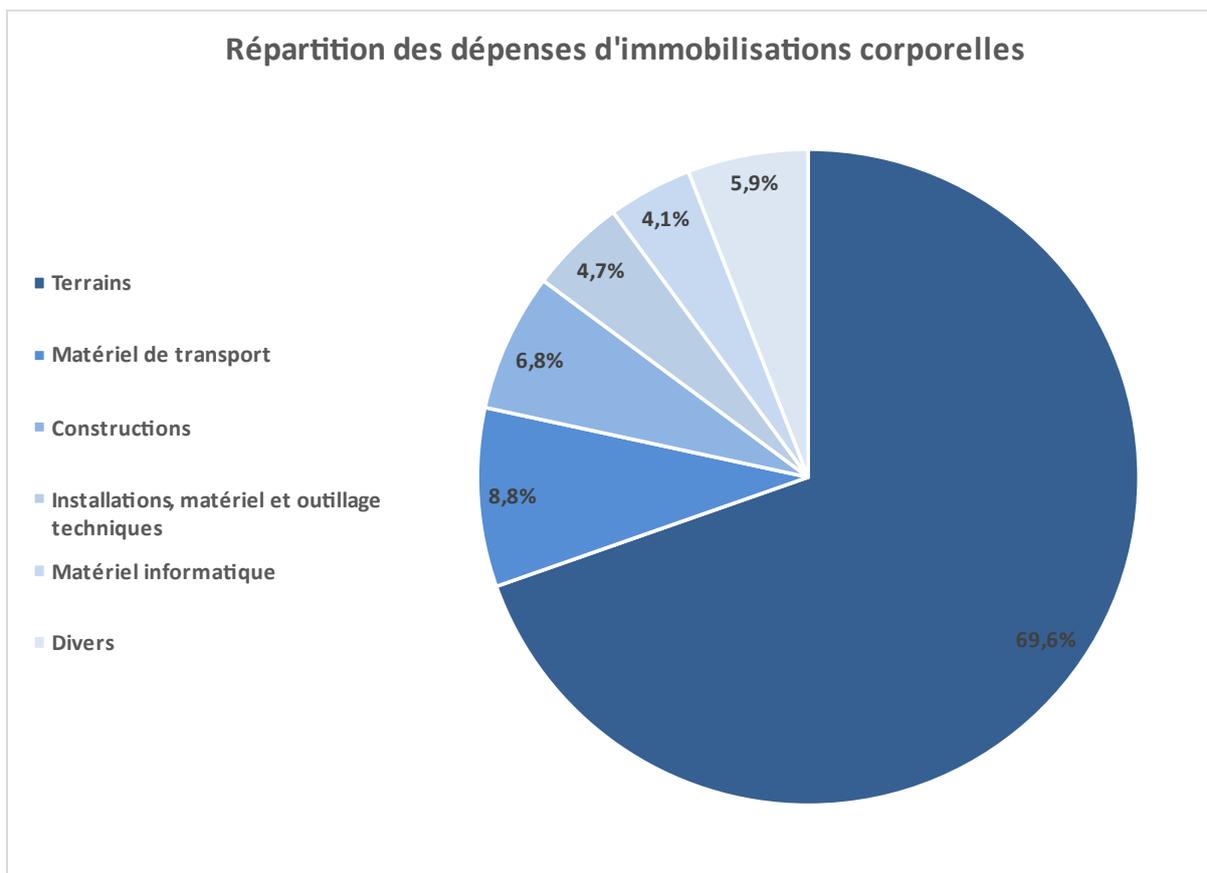
Retraitée des dépenses croisées entre le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et les dix communes de l'Ile de Ré, on peut donner la répartition suivante de l'ensemble des dépenses réelles de d'investissement de l'Ecotaxe entre 2012 et 2022 :



VI.1.1.2.1 Immobilisations corporelles

Retraitée des dépenses croisées entre le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et les dix communes de l'Ile de Ré, on peut donner la répartition suivante de l'ensemble des dépenses réalisées au titres des immobilisations corporelles de l'Ecotaxe entre 2012 et 2022 :

Répartition des dépenses d'immobilisations corporelles



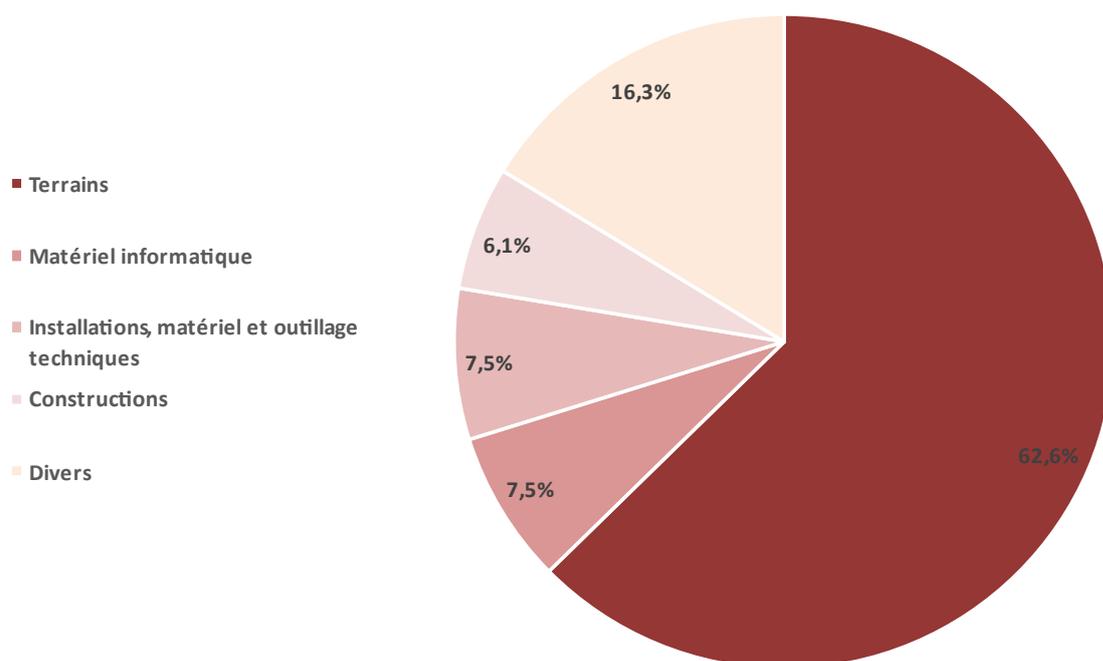
Les dépenses liées aux acquisitions et à l'aménagement de terrains sont très majoritaires (*cf. infra* VI 2.2.2.2 notamment pour les acquisitions foncières du Conseil Départemental de la Charente-Maritime).

Les dépenses de matériel de transport concernent notamment les achats de véhicules « propres » par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour le transport des passagers (navette du pont de l'île de Ré, navettes des villages de l'île de Ré...).

VI.1.1.2.2 Immobilisations en cours

Retraitée des dépenses croisées entre le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, la Communauté de Communes de l'île de Ré et les dix communes de l'île de Ré, on peut donner la répartition suivante de l'ensemble des dépenses réalisées au titres des immobilisations en cours de l'Ecotaxe entre 2012 et 2022 :

Répartition des dépenses d'immobilisations en cours

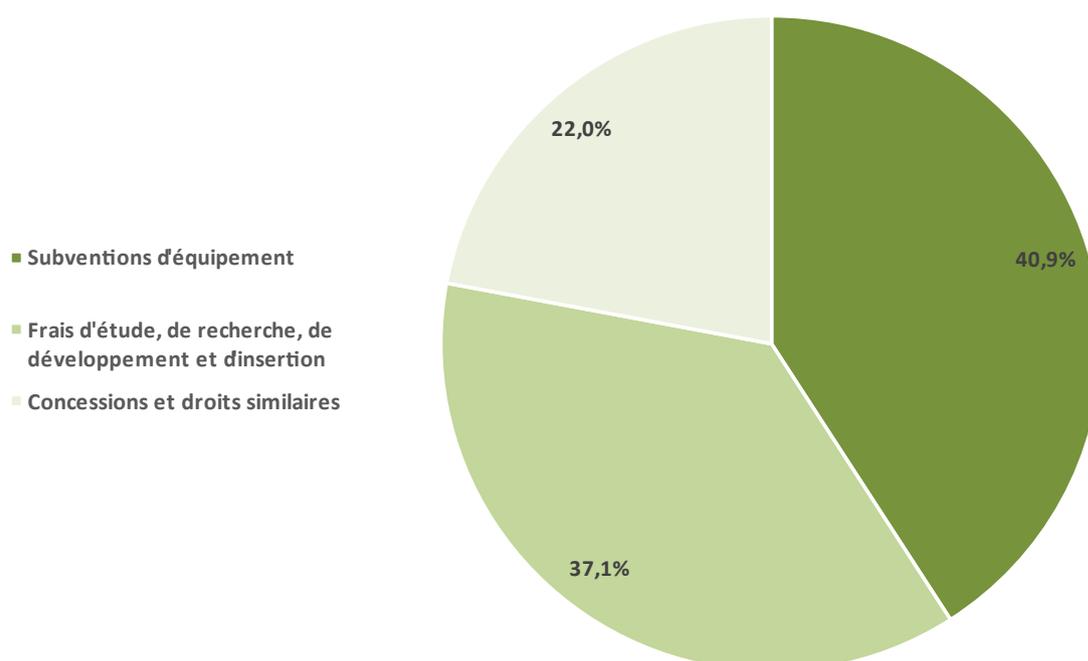


Les dépenses liées aux acquisitions et à l'aménagement de terrains sont, là encore, très importantes.

VI.1.1.2.3 Immobilisations incorporelles

Retraitée des dépenses croisées entre le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, la Communauté de Communes de l'île de Ré et les dix communes de l'île de Ré, on peut donner la répartition suivante de l'ensemble des dépenses réalisées au titres des immobilisations incorporelles de l'Ecotaxe entre 2012 et 2022 :

Répartition des dépenses d'immobilisations incorporelles



En matière de subventions d'équipement, on retrouve par exemple des subventions versées par la Communauté de Communes de l'île de Ré à des établissements comme l'Office National des Forêts (*cf. infra* au chapitre VI 3.2.2).

Les frais d'étude, de recherche, de développement et d'insertion sont essentiellement composés de frais d'étude comme par exemple ceux payés par la Communauté de Communes de l'île de Ré pour l'opération « Ecoplage » (*cf. infra* au chapitre VI 3.2.2).

Dans les concessions et droits similaires on retrouve notamment les licences informatiques payées par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour le fonctionnement du péage du pont de l'île de Ré.

VI.2 Budget Annexe « Pont de Ré » du Conseil Départemental de la Charente-Maritime

Comme indiqué précédemment, les recettes du pont de l'île de Ré sont affectées :

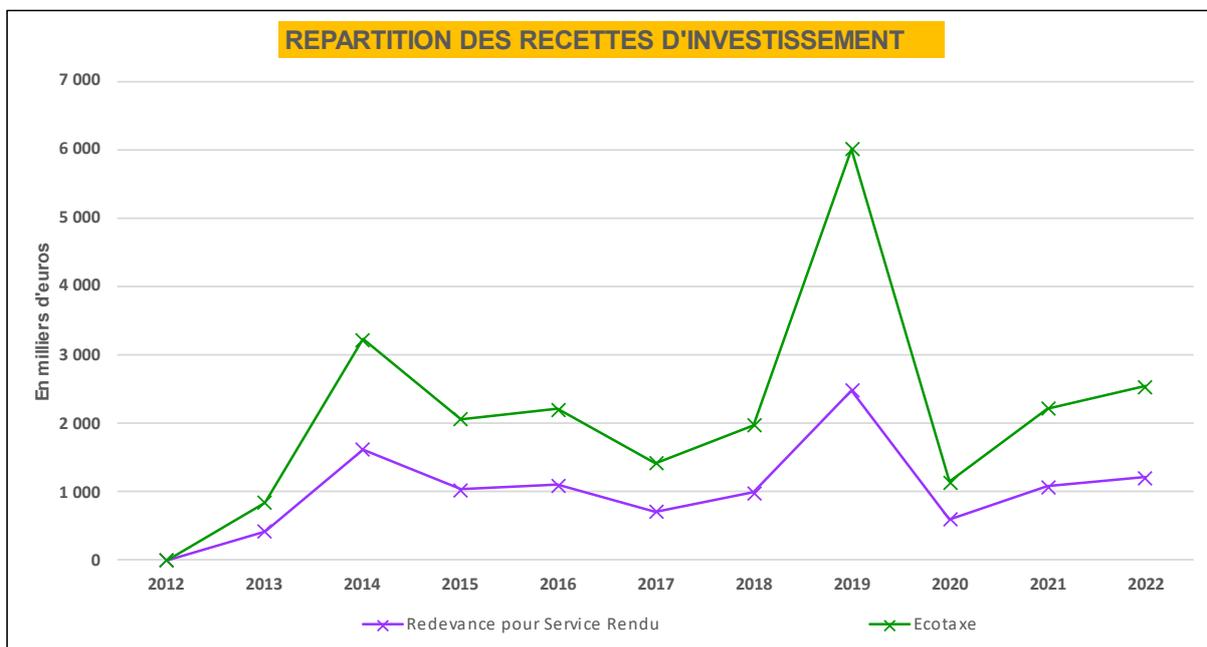
- à la Redevance pour Service Rendu : elles représentent la fraction des sommes prélevées lors du passage du pont de l'île de Ré consacrée à l'entretien et à l'exploitation du pont de l'île de Ré,
- et au Droit Départemental de Passage, ou Ecotaxe : elles représentent la fraction des sommes prélevées lors du passage du pont de l'île de Ré destinée au financement de mesures de protection et de gestion des espaces naturels insulaires ainsi que du développement de transports fonctionnant avec des véhicules propres,
- le Conseil Départemental de la Charente-Maritime conserve une partie des recettes de Redevance pour Services Rendus et d'Ecotaxe au titre de ses frais de gestion.

VI.2.1 Recettes réelles d'investissement

VI.2.1.1 Répartition des recettes réelles d'investissement

A partir des annexes « IV.C8 – Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale » des Comptes Administratifs de 2012 à 2022 on peut préciser la répartition des recettes réelles d'investissement, augmentées des excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) entre Redevance pour Services Rendus et Ecotaxe (en k€) :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Redevance pour Service Rendu	0	425	1 620	1 031	1 106	709	995	2 486	599	1 077	1 212
Ecotaxe	0	849	3 226	2 062	2 212	1 419	1 974	6 009	1 146	2 216	2 546
Total	0	1 274	4 846	3 094	3 317	2 128	2 969	8 494	1 745	3 293	3 757



VI.2.1.2 Recettes réelles d'investissement de l'Ecotaxe

Les recettes réelles d'investissement de l'Ecotaxe se répartissent entre les frais de gestion liés à l'Ecotaxe et l'Ecotaxe nette (des frais de gestion). Les détails de ces recettes sont les suivants (en €).

Frais de gestion de l'Ecotaxe :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Subventions d'investissement											
1328	Autres						1 117				
Immobilisations en cours											
23152	Installations de voirie					30					
Autres immobilisations financières											
2743	Prêts au personnel					1 167	1 000	1 067	667		
Total des recettes réelles		0	0	0	0	1 197	2 117	1 067	667	0	0

Les recettes réelles d'investissement des frais de gestion liés à l'Ecotaxe sont anecdotiques.

Ecotaxe nette (des frais de gestion) :

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations, fonds divers et réserves												
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		849 483	3 225 922	2 062 342	2 211 595	1 417 522	1 971 863	4 969 940	1 145 439	2 153 786	2 423 039
Subventions d'investissement												
1324	Communes et structures intercommunales								1 037 977			
1336	Fonds affectés à l'équipement amortissable - Dotation de soutien à l'investissement des départements										62 235	122 422
Immobilisations corporelles												
21318	Constructions - Bâtiments publics - Autres bâtiments publics						179					
Immobilisations en cours												
23152	Installations, matériel et outillage techniques - Installations de voirie											44
Total des recettes réelles d'investissement		0	849 483	3 225 922	2 062 342	2 211 595	1 417 701	1 971 863	6 007 917	1 145 439	2 216 021	2 545 505

Les recettes réelles d'investissement de l'Ecotaxe nette (des frais de gestion) sont principalement composées de transfert d'excédents de fonctionnement au titre du compte « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés ».

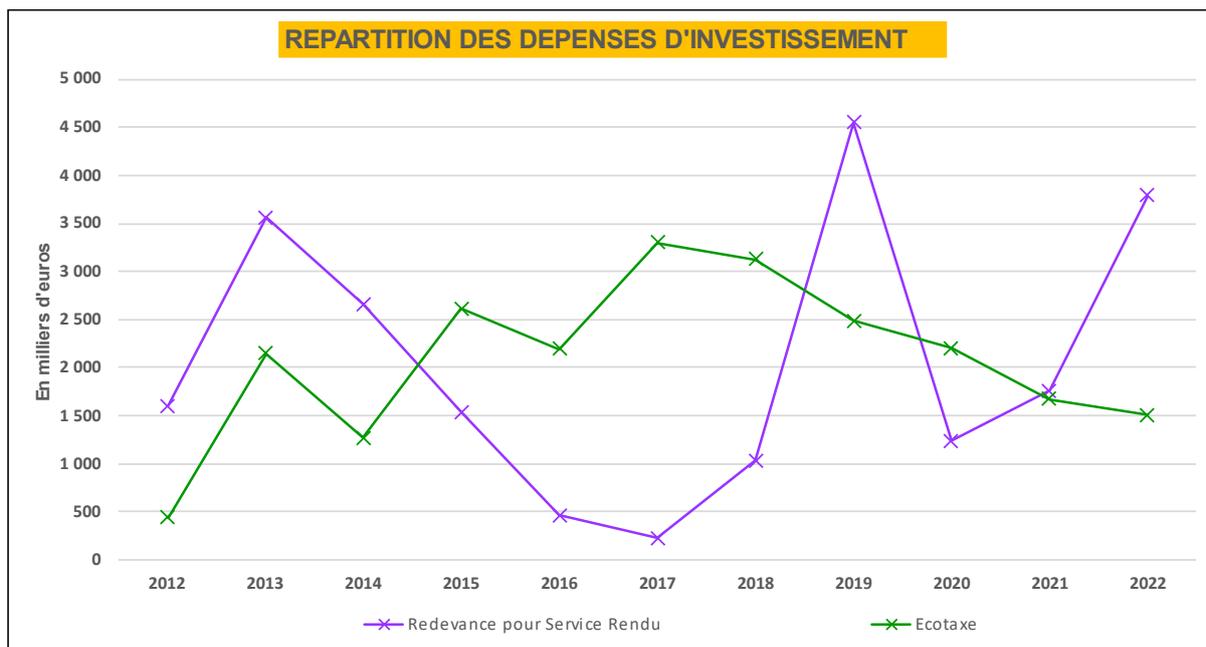
En 2019, une subvention de 1,038 M€ a été versée par la Communauté de Communes de l'île de Ré au titre de l'aménagement de la pointe des Baleines sur la commune de Saint-Clément-des-Baleines.

VI.2.2 Dépenses réelles d'investissement

VI.2.2.1 Répartition des dépenses réelles d'investissement

A partir des annexes « IV.C8 – Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale » des Comptes Administratifs de 2012 à 2022 on peut préciser la répartition des dépenses réelles d'investissements entre Redevance pour Services Rendus et Ecotaxe (en k€) :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Redevance pour Service Rendu	1 597	3 560	2 659	1 537	460	227	1 031	4 552	1 234	1 757	3 792
Ecotaxe	437	2 143	1 270	2 613	2 195	3 301	3 125	2 484	2 198	1 673	1 503
Total	2 033	5 703	3 930	4 150	2 655	3 528	4 156	7 037	3 432	3 431	5 295



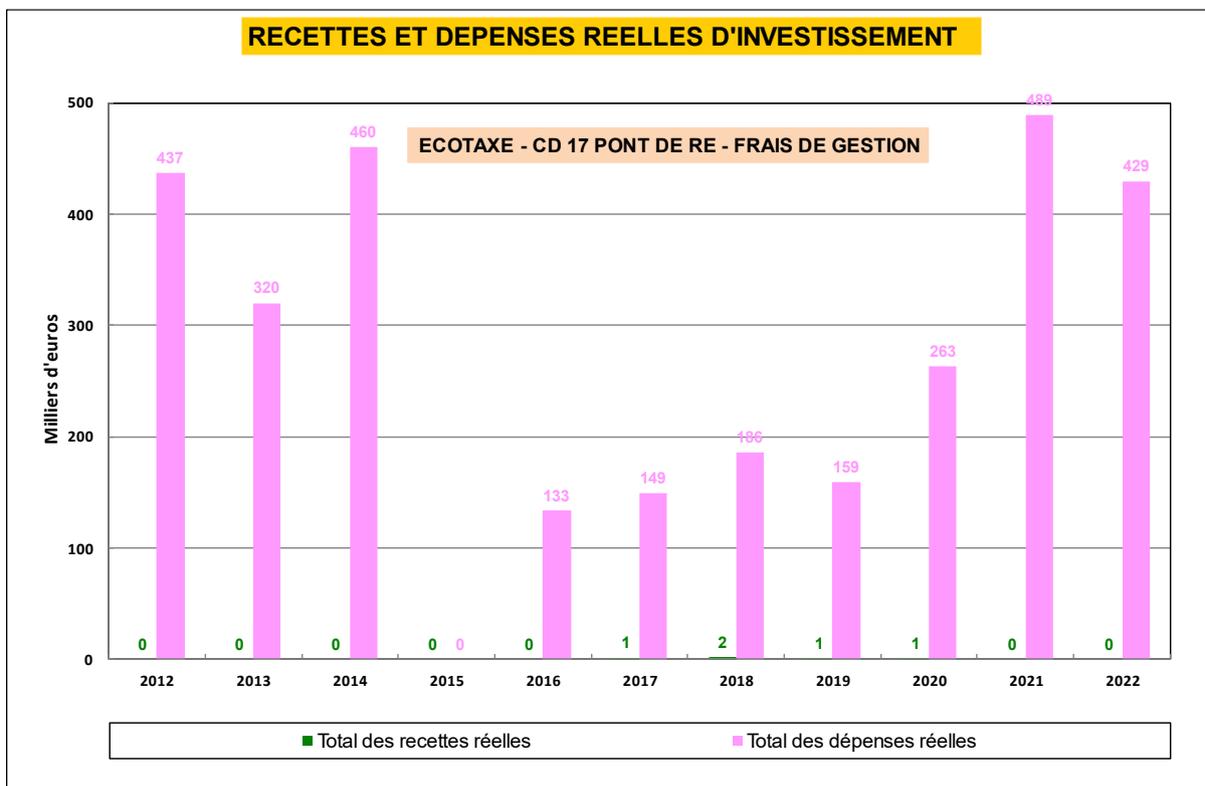
VI.2.2.2 Dépenses réelles d'investissement de l'Ecotaxe

Les dépenses réelles d'investissement de l'Ecotaxe se répartissent entre les frais de gestion liés à l'Ecotaxe et l'Ecotaxe nette (des frais de gestion). Les détails de ces recettes sont les suivants (en €).

VI.2.2.2.1 Frais de gestion de l'Ecotaxe

La représentation graphique des dépenses (et des recettes) réelles d'investissement des frais de gestion liés à l'Ecotaxe est la suivante (en k€) :

RECETTES ET DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT



Le détail de ces dépenses est le suivant (en €) :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations, fonds divers et réserves											
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés										225 627
Immobilisations incorporelles											
2031	Frais d'études										87 707
2051	Concessions et droits similaires										160 586
	113 086	308 149				2 940	28 890			2 880	487
Immobilisations corporelles											
2128	Autres agencements et aménagements de terrains										4 254
21311	Constructions - Bâtiments administratifs										4 796
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics										81 084
2152	Installations de voirie										24 504
2157	Matériel et outillage technique										132
2182	Matériel de transport										37 744
21838	Autre matériel informatique										156 537
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers										15 521
2188	Autres immobilisations corporelles										809
	33 526	11 561	2 355		5 477	11 569	1 854				
Immobilisations en cours											
23152	Installations de voirie										
23183	Matériel informatique										
23188	Autres										77 627
232	Immobilisations incorporelles en cours										
									76 505	91 081	81 998
Autres immobilisations financières											
2743	Prêts au personnel										
						1 167	1 000	1 067	667		
Total des dépenses réelles											429 024
	436 528	320 191	459 861	0	133 394	149 409	185 716	158 769	263 021	488 766	429 024

L'analyse des annexes des Comptes administratifs du Budget Annexe « Pont de Ré » permet de préciser certaines dépenses (hors immobilisations en cours non-détaillées) :

- en 2022 :
 - o installations de voirie pour 28 798 € représentant tout ou partie de :
 - rénovation Panneau à Messages Variables (PMV) La Rochelle et feux tricolores giratoire Rivedoux-Plage : 79 951 €,
 - mise en place du dispositif de feux tricolores au giratoire de Rivedoux-Plage : 16 941 €,
 - signalisation Lilleau des Niges : 1 927 €,
 - signalisation routière Lilleau des Niges et Ecomusée des Marais Salants : 552 €,
 - o installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics pour 21 469 € représentant tout ou partie de :
 - remplacement climatisation cabines 2 et 4 de la gare de péage : 17 514 €,
 - fourniture et intervention sur mur de soutènement et portail de la gare de péage : 17 702 €,
 - o autres matériels de bureau et mobiliers pour 4 842 € représentant une fraction de 3 fauteuils pour les cabines de la gare de péage (7 263 €),
- en 2021 :
 - o installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics pour 39 598 € représentant tout ou partie de :
 - gare de péage : 55 029 €,
 - local transport de Saint-Martin-de-Ré : 30 963 €,
 - maison phare de Trousse-chemise aux Portes-en-Ré : 21 980 €,
 - Le Préau à Saint-Martin-de-Ré : 12 759 €

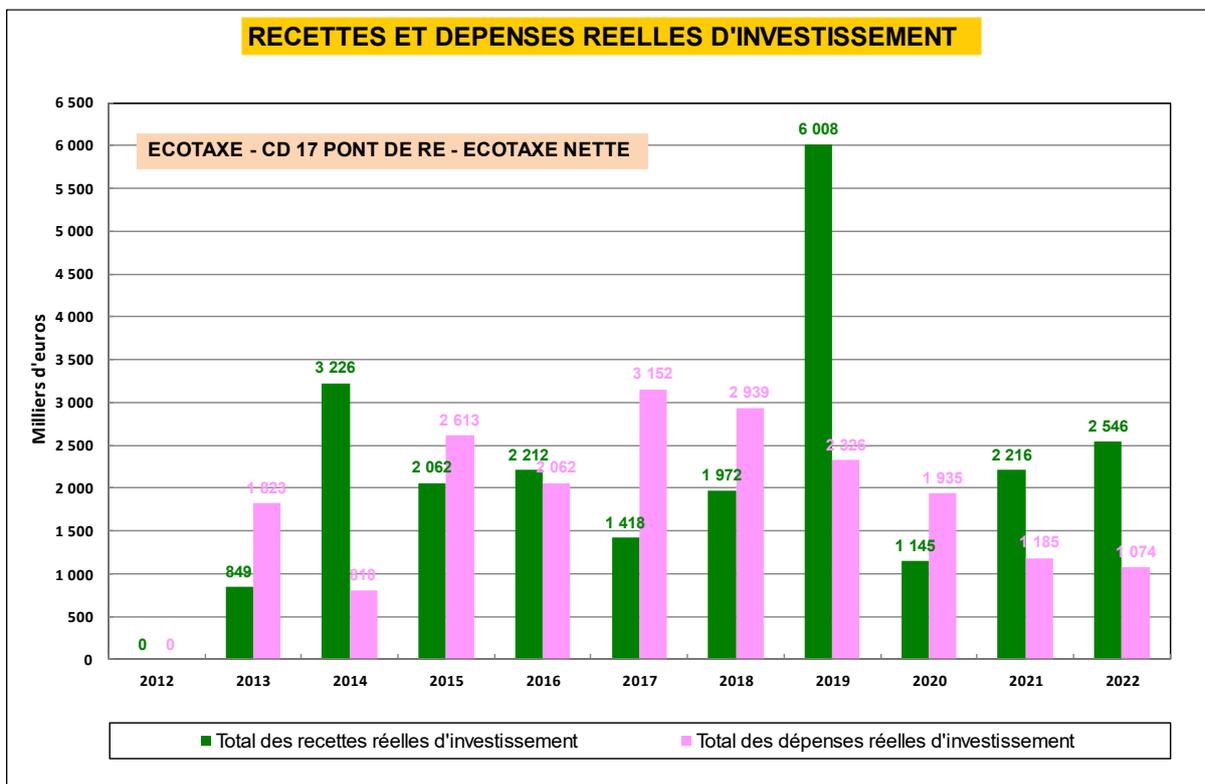
- autres matériels de bureau et mobiliers pour 3 627 € représentant tout ou partie de :
 - 2 fauteuils pour les cabines de la gare de péage : 4 503 €,
 - autres matériel et mobilier de bureau : 937 €,
- en 2020 :
 - autre matériel informatique pour 9 229 € représentant une fraction de MFP pour la gare de péage (13 843 €),
 - autres matériels de bureau et mobiliers pour 4 175 € représentant tout ou partie de :
 - mobilier administratif pour la gare de péage : 5 420 €,
 - mobilier administratif pour la gare de péage : 843 €,
- en 2019 :
 - autre matériel informatique pour 65 364 € représentant tout ou partie de :
 - matériel informatique des points de vente de la gare de péage : 53 904 €,
 - 30 PC HP 705 : 22 675 €,
 - distributeurs de reçus thermiques : 21 468 €,
 - matériel de transport pour 24 797 € représentant tout ou partie de :
 - CITROEN Berlingo électrique : 20 216 €,
 - RENAULT Zoé Zen : 16 979 €,
 - installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics pour 16 202 € dont tout ou partie de :
 - climatisation réversible du local comptage de la gare de péage : 24 302 €,
 - peintures et sols bureau KEOLIS / TRANSDEV à Saint-Martin-de-Ré : 11 267 €,
 - autres matériels de bureau et mobiliers pour 3 254 € dont tout ou partie de :
 - mobilier administratif pour la gare de péage : 2 388 €,
 - 5 sièges pour la gare de péage : 1 582 €,
 - achat MFP TOSHIBA réservé au public de la gare de péage : 911 €,
- en 2018 :
 - autre matériel informatique pour 124 530 € représentant tout ou partie de :
 - serveur Cluster Aboserv pour la gare de péage : 115 038 €,
 - matériel informatique : 71 757 €,
 - installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics pour 11 984 € dont tout ou partie de :
 - remise en état de la cuisine pour Le Préau à Saint-Martin-de-Ré : 125 930 €,
 - borne de recharge pour véhicule électrique pour la barrière de péage : 10 769 €,
 - grille de défense pour fenêtre pour la barrière de péage : 7 207 €,
 - gonds de la porte de l'écurie de l'élevage du Fenaud : 2 962 €,
 - autres matériels de bureau et mobiliers pour 4 595 € dont tout ou partie de :
 - fauteuils pour la gare de péage : 5 254 €,
 - mobilier administratif pour la gare de péage : 1 638 €,
 - autres immobilisations corporelles pour 1 854 € dont tout ou partie de :
 - matériel sono enregistrement, sécurisation smartphone, compteuse détecteur de billet : 32 885 €,
 - mobilier pour le réfectoire du Préau à Saint-Martin-de-Ré : 3 010 €,
 - vidéoprojecteur : 2 073 €,
- en 2017 :
 - installation, aménagement, agencement, construction gare de péage pour 73 908 €,
 - autre matériel informatique pour 28 875 € représentant tout ou partie de :
 - matériel informatique ORACLE Data Base : 43 061 €,
 - tablette numérique équipe astreinte pont de ré : 251 €,
 - installations de voirie pour 21 519 € représentant tout ou partie de :
 - panneau à messages variables pour tickets magnétiques gare de péage : 32 279 €,
 - jalonnement pôle nature : 1 997 €,
 - visuel panneau espace boisé à Saint-Clément-des-Baleines : 330 €,
 - autres immobilisations corporelles pour 11 569 € représentant tout ou partie de :
 - caméras, dôme, imprimante à badges : 17 354 €,
 - licence transfert CFT : 3 308 €,
 - multifonctions : 2 727 €,
 - autres agencements et aménagements pour 4 254 € dont tout ou partie de :
 - clôture terrain pont de ré : 8 184 €,
 - barrière maison aux Grenettes à Sainte-Marie-de-Ré : 5 769 €,
 - autres matériels de bureau et mobiliers pour 2 840 € dont tout ou partie de :
 - mobilier du Pôle d'Echanges Multimodal de Saint-Martin-de-Ré : 28 660 €,
 - mobilier administratif : 3 789 €,
 - carte fax MFP KONICA : 470 €,
- en 2016 :
 - autre matériel informatique pour 120 045 € dont tout ou partie de :
 - serveur infocentre station consultation vidéo gare de péage : 176 300 €,
 - trois unités centrales : 2 723 €,
 - licences informatiques : 1 044 €,
 - autres immobilisations corporelles pour 5 477 € dont tout ou partie de :
 - moniteurs caméras vidéosurveillance : 7 477 €,
 - fontaine à eau : 738 €,

- installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics pour 5 174 € dont tout ou partie de :
 - sanitaires gare routière de Sablonceaux : 24 899 €,
 - film protecteur anti-effraction ouvertures salle de réunion de la gare de péage : 7 761 €,
- autres matériels de bureau et mobiliers pour 2 698 € dont tout ou partie de :
 - mobilier atelier : 2 303 €,
 - mobilier administratif : 1 275 €,
 - carte fax MFP KONICA : 470 €,
- en 2015 : néant
- en 2014 :
 - concessions et droits similaires pour 308 149 € dont tout ou partie de :
 - télébadges TIS CIP : 224 900 €,
 - mise en place Cap Ré Ecotaxe et conformité CNIL – Borne auto : 224 843 €,
 - logiciels voie bus / taxi : 12 480 €,
 - autre matériel informatique pour 68 641 € dont fraction de :
 - matériel pour la mise en place du système de péage Cap Ré : 102 961 €,
 - matériel de transport pour 37 744 € dont tout ou partie de :
 - RENAULT Master : 32 471 €,
 - RENAULT Trafic : 21 002 €,
 - RENAULT Clio Zen : 12 977 € et 11 168 €,
 - installations de voirie pour 24 504 € dont tout ou partie de :
 - barrières voies d'urgence ; caissons pour caméras au sol : 27 637 €,
 - installation et raccordement Data Transfer Object : 9 120 €,
 - autres matériels et mobilier de bureau pour 9 804 € dont tout ou partie de :
 - divers : 13 021 €,
 - siège spécifique de caisse : 1 684 €,
 - installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics pour 8 664 € dont partie de :
 - modification du bureau d'accueil de la gare de péage : 14 049 €,
 - autres immobilisations corporelles pour 2 355 € dont partie de :
 - tête d'imprimante pour tickets : 3 533 €,
- en 2013 :
 - concessions et droits similaires pour 113 086 € dont tout ou partie de :
 - Cap Ré, conformité CNIL : 107 640 €,
 - logiciel LIBERT, abonnement en ligne : 61 989 €,
 - autre matériel informatique pour 15 521 € dont partie de :
 - serveur et imprimante étiquettes PDV de la gare de péage : 23 281 €,
 - installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics pour 8 664 € dont tout ou partie de :
 - travaux d'électricité, création de postes informatiques, dans la gare de péage : 22 038 €,
 - plafonds extérieurs de l'ancienne gare routière de Rivedoux-Plage : 20 688 €,
 - autres immobilisations corporelles pour 11 561 € dont tout ou partie de :
 - caméras de vidéosurveillance du pont : 17 342 €,
 - mobilier et signalétique à Rivedoux-Plage : 7 696 €,
 - pose de bancs extérieurs à la gare de péage 2 492 €,
 - autres matériels et mobilier de bureau pour 809 € dont partie de :
 - siège receveur pour la gare de péage : 1 213 €,
- en 2012 :
 - concessions et droits similaires pour 160 586 € dont tout ou partie de :
 - achat d'une application pour la gestion des achats et des abonnements : 240 878 €,
 - achat de matériel informatique pour 156 537 € (non détaillé pour un total de 234 805 €),
 - installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics pour 81 084 € dont tout ou partie de :
 - unités de climatisation de la gare de péage : 79 459 €,
 - portes et unités de climatisation des postes haute tension de la gare de péage : 42 257 €,
 - autres immobilisations corporelles pour 33 526 € dont partie de :
 - modernisation du réseau pneumatique de transfert de fonds : 50 289 €,
 - constructions - Bâtiments administratifs pour 4 796 € dont tout ou partie de :
 - travaux d'étanchéité sur fenêtres de bureau de la gare de péage : 5 297 €,
 - réfection des filets anti-volatiles : 1 897 €.

VI.2.2.2.2 Ecotaxe nette (des frais de gestion)

La représentation graphique des dépenses (et des recettes) réelles d'investissement de l'Ecotaxe nette (des frais de gestion) est la suivante (en k€) :

RECETTES ET DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT



Le détail de ces dépenses est le suivant (en €) :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Immobilisations incorporelles											
2031				88 669	118 345	93 851	49 609	69 034	27 795	15 047	1 168
2033		18 487	95 885	2 415	2 482						
204141									10 735		
204182					50 000				27 547		13 178
20421									38 438	39 691	47 139
Immobilisations corporelles											
2115				780 000	176 703						
2118		1 767 290	430 313	1 451 597	714 831	912 281	1 502 260	1 206 997	1 140 970	248 730	337 340
2128		4 724	18 024		29 758	7 572	1 279	13 534		129 945	211 503
21318			5 262		50 033					15 146	
21351		21 905	1 053	27 557	24 057		128 891	11 267	207 701	61 335	3 012
214			5 169								
2152			1 359		2 566	2 327	3 415	43 152	2 974	527	33 157
2153						12 576					
2157				2 324			42 523	2 958			
2182			232 558		486 715			82 984		342 936	12 554
21838			13 276								
2188		10 188			80 793	2 905	35 187	55 392	34 281	93 848	335 816
Immobilisations en cours											
2312			7 582	121 340	325 758	1 785 533	1 176 019	817 809	393 297	230 559	79 149
231351								22 473	24 440		
23151									23 538		
23152				139 072		334 483			3 018	6 882	
Total des dépenses réelles d'investissement	0	1 822 594	810 480	2 612 974	2 062 041	3 151 529	2 939 184	2 325 600	1 934 735	1 184 645	1 074 015

On notera que les achats et les aménagements de terrains constituent la majorité (74 % au total sur la période) de ces dépenses réelles d'investissements.

L'analyse des annexes des Comptes administratifs du Budget Annexe « Pont de Ré » permet de préciser certaines dépenses (hors immobilisations en cours non-détaillées) :

- en 2022 (hors enregistrement des travaux de voirie des années antérieures) :
 - o acquisitions de terrains (non détaillées) : 337 340 €,
 - o autres immobilisations corporelles pour 335 816 € représentant notamment tout ou partie de :
 - équipement du parking payant du phare des Baleines à Saint-Clément-des-Baleines : 127 685 €,
 - équipement du parking (du phare des Baleines ?) à Saint-Clément-des-Baleines : 65 857 €,
 - aménagement et équipements du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) du parking de Sablanceaux : 54 794 €,
 - borne automatique du parking du phare des Baleines à Saint-Clément-des-Baleines : 35 783 €,
 - aménagement du parking du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Sablanceaux : 19 827 €,

- maintenance des équipements de Ré Info Trafic : 18 462 €,
 - bornes d'informations RespiRé au Bois-Plage-en-Ré : 10 221 €,
 - agencements et aménagements de terrains pour 211 503 € dont :
 - nettoyage et désamiantage de la parcelle ZR58 à La Flotte : 55 406 €,
 - travaux de nettoyage et démolition sur la parcelle ZR58 à La Flotte : 31 652 €,
 - création d'une fosse sur la parcelle ZR261 à La Flotte : 28 890 €,
 - arrachage de plantes sur la parcelle AO8 à Saint-Clément-des-Baleines : 25 866 €,
 - poteaux sécurité (non détaillé) : 15 583 €,
 - travaux au 9, route du Feu du Fier aux Portes-en-Ré : 15 239 €,
 - travaux sur les parcelles F2188/2190 à La Flotte : 12 771 €,
 - désamiantage de la parcelle AL283 au Bois-Plage-en-Ré : 12 039 €,
 - subventions :
 - aux associations : 47 139 € (détail non-identifié),
 - aux organismes publics : 13 178 € (pour le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres),
 - installations de voirie pour 33 157 € représentant tout ou partie de :
 - rénovation Panneau à Messages Variables (PMV) La Rochelle et feux tricolores giratoire Rivedoux-Plage : 79 951 €,
 - mise en place du dispositif de feux tricolores au giratoire de Rivedoux-Plage : 16 941 €,
 - signalisation Lilleau des Niges : 1 927 €,
 - signalisation routière Lilleau des Niges et Ecomusée des Marais Salants : 552 €,
 - achat de 2 vélos Rickshaw électriques : 12 554 €,
 - installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics pour 3 012 € représentant une fraction de :
 - remplacement climatisation cabines 2 et 4 de la gare de péage : 17 514 €,
 - fourniture et intervention sur mur de soutènement et portail de la gare de péage : 17 702 €,
- en 2021 :
 - achat d'un minibus électrique BLUEBUS 6M : 342 936 €,
 - acquisitions de terrains (non détaillées) : 248 730 €,
 - autres agencements et aménagement de terrains au phare des Baleines à Saint-Clément-des-Baleines, à La Flotte, au Bois-Plage-en-Ré, à Sainte-Marie-de-Ré, à La Couarde-sur-Mer, à Rivedoux-Plage, au blockhaus de Saint-Martin-de-Ré et divers : 129 945 €,
 - autres immobilisations corporelles pour 93 848 € dont :
 - poteaux et bornes informations voyageurs RespiRé : 68 445 €,
 - abris voyageurs pour le Pôle d'Echanges Multimodal de Sablanceaux : 25 403 €,
 - installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics pour 61 335 € représentant tout ou partie de :
 - gare de péage : 55 029 €,
 - local transport de Saint-Martin-de-Ré : 30 963 €,
 - maison phare de Trousse-chemise aux Portes-en-Ré : 21 980 €,
 - Le Préau à Saint-Martin-de-Ré : 12 759 €,
 - subventions aux organismes de droit privé : 39 691 € (pour l'Association Syndicale des Etangs et Marais d'Ars-en-Ré),
 - constructions sur bâtiments publics pour 15 146 € dont :
 - borne de recharge RespiRé à Sainte-Marie-de-Ré : 6 142 €,
 - borne de recharge RespiRé au Bois-Plage-en-Ré : 4 460 €,
 - maintenance de la climatisation et de la VMC à la gare de péage : 4 146 €,
 - diagnostic amiante avant travaux de mise aux norme ERP : 399 €,
 - installations de voirie : 527 €,
- en 2020 :
 - acquisitions de terrains (non détaillées) pour 1 141 970 €,
 - installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics pour 207 701 € dont :
 - réhabilitation de la toiture de la maison-phare de Trousse-Chemise aux Portes-en-Ré : 109 184 €,
 - installations générales à la colonie de vacances de Saint-Martin-de-Ré : 98 517 €,
 - subventions pour 76 720 € dont :
 - 38 438 € pour l'Association Syndicale des Etangs et Marais d'Ars-en-Ré,
 - 27 547 € pour la Ligue Française de Protection des Oiseaux,
 - 10 735 € pour commune de Saint-Martin-de-Ré ; on notera à ce propos, avec un certain étonnement, que cette commune n'a pas enregistré, en 2020, dans ses recettes réelles d'investissement de subvention du département !
 - autres immobilisations corporelles pour 34 281 € dont tout ou partie de :
 - hébergement sur serveur Télécom pour la géolocalisation du service ZenBus ; géolocalisation : 61 851 €,
 - poteaux Basic et Plastobloc au Bois-Plage-en-Ré : 1 566 €,
 - équipement pour téléphone portable des navettes RespiRé : 1 155 €,
 - installations de voirie pour 2 974 € dont :
 - panneau de police à la pointe des Baleines à Saint-Clément-des-Baleines : 1 776 €,
 - panneau de signalisation à la pointe des Baleines à Saint-Clément-des-Baleines : 1 198 €,
- en 2019 :
 - acquisitions de terrains (non détaillées) pour 1 206 997 €,
 - achat de trois véhicules NISSAN NV200 Evalia : 3 x 27 661 €,

- autres immobilisations corporelles pour 55 392 € dont :
 - mobilier urbain du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Saint-Clément-des-Baleines : 23 544 €,
 - abris voyageurs au Belvédère : 20 442 €,
 - poteaux provisoires RespiRé au Pôle d'Echanges Multimodal : 4 908 €,
 - mise en place du service SAAS annuel Zen Bus : 3 000 €,
 - vitrage abris voyageurs du Pôle d'Echanges Multimodal de Sablonceaux : 2 904 €,
 - vitre du Pôle d'Echanges Multimodal de Sablonceaux : 594 €,
 - installations de voirie pour 43 152 € dont tout ou partie de :
 - borne électrique RespiRé à Saint-Martine-de-Ré : 27 595 €,
 - borne électrique RespiRé à Sainte-Marie-de-Ré : 11 921 €,
 - signalétique verticale à Saint-Clément-des-Baleines : 2 175 €,
 - borne électrique RespiRé au Bois-Plage-en-Ré : 1 547 €,
 - installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics pour 35 569 € dont tout ou partie de :
 - climatisation réversible du local comptage de la gare de péage : 24 302 €,
 - peintures et sols bureau KEOLIS / TRANSDEV à Saint-Martin-de-Ré : 11 267 €,
 - autres agencements et aménagements de terrains pour 13 534 € dont :
 - mobilier à Rivedoux-Plage : 13 266 €,
 - suppression branchement ENEDIS à La Couarde-sur-Mer : 268 €,
 - matériel et outillage technique : matériel de précision environnement : 2 958 €,
- en 2018 :
- acquisitions de terrains pour 1 502 260 €, notamment pour les dépenses supérieures à 10 000 € :
 - au Bois-Plage-en-Ré pour 607 153 € (références cadastrales AE368 et AE369),
 - au Bois-Plage-en-Ré pour 540 080 € (références cadastrales K355, K356 et K361),
 - à La Flotte pour 176 000 € (références cadastrales K755, K756, K1202, K1203, K1204 et K1205),
 - à La Couarde-sur-Mer pour 46 201 € (références cadastrales AM37 et AM168),
 - à Saint-Clément-des-Baleines pour 35 000 € (références cadastrales ZD435 et ZD437),
 - à Sainte-Marie-de-Ré pour 11 694 € (références cadastrales X71, Y183, ZW166 et ZS56),
 - à Saint-Clément-des-Baleines pour 10 520 € (référence cadastrale AI19),
 - installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics pour 128 891 € dont tout ou partie de :
 - remise en état de la cuisine pour Le Préau à Saint-Martin-de-Ré : 125 930 €,
 - borne de recharge pour véhicule électrique pour la barrière de péage : 10 769 €,
 - grille de défense pour fenêtre pour la barrière de péage : 7 207 €,
 - gonds de la porte de l'écurie de l'élevage du Fenaud : 2 962 €,
 - matériel et outillage technique pour 42 523 € dont :
 - matériel de cuisine pour Le Préau à Saint-Martin-de-Ré : 41 443 €,
 - diagnostic amiante cuisine Saint-Martin-de-Ré : 1 080 €,
 - autres immobilisations corporelles pour 35 187 € dont tout ou partie de :
 - matériel sono enregistrement, sécurisation smartphone, compteur détecteur de billet : 32 885 €,
 - mobilier pour le réfectoire du Préau à Saint-Martin-de-Ré : 3 010 €,
 - vidéoprojecteur : 2 073 €,
 - installations de voirie pour 3 415 € dont :
 - signalétique verticale à Saint-Clément-des-Baleines : 1 476 €,
 - panneau de sensibilisation Saint-Clément-des-Baleines : 1 262 €,
 - panneau de sensibilisation à Rivedoux-Plage : 677 €,
 - autres agencement et aménagements de terrains : grille et porte anti-intrusion de la batterie de Sablonceaux : 1 279 €,
- en 2017 :
- acquisitions de terrains pour 912 281 €, notamment pour les dépenses supérieures à 10 000 € :
 - à Sainte-Marie-de-Ré pour 400 000 € (références cadastrales ZH61 et ZH3),
 - à La Couarde-sur-Mer pour 380 000 € (référence cadastrale ZI33),
 - à La Flotte pour 30 671 € (références cadastrales B309, B378, B415, B405, C391, C394, AD150, ZC120, ZT43, ZR121...),
 - à Saint-Martin-de-Ré pour 20 261 € (référence cadastrale AP87),
 - à Saint-Martin-de-Ré pour 10 436 € (références cadastrales ZA42 et ZA46),
 - à Saint-Clément-des-Baleines pour 10 356 € (référence cadastrale AI67),
 - installations, matériel et outillage techniques - Réseaux divers pour 12 576 € : élevage Fenaud,
 - autres agencements et aménagements de terrains pour 7 572 € dont tout ou partie de :
 - clôture terrain pont de ré : 8 184 €,
 - barrière maison aux Grenettes à Sainte-Marie-de-Ré : 5 769 €,
 - autres immobilisations corporelles pour 2 905 € (non identifiées),
 - installations de voirie pour 2 327 € dont tout ou partie de :
 - panneaux à messages variables – tickets magnétiques de la gare de péage : 32 279 €,
 - jalonnement pôle nature : 1 997 €,
 - visuel panneau espace boisé Saint-Clément-des-Baleines : 330 €,
- en 2016 :
- acquisitions de terrains pour 891 534 €, notamment pour les dépenses supérieures à 10 000 € :
 - au Bois-Plage-en-Ré pour 535 000 € (références cadastrales H488, H491 et H1560),
 - à La Couarde-sur-Mer pour 166 952 € (référence cadastrale AM110),
 - à La Flotte pour 41 176 € (références cadastrales F2188 et F2190),

- à Loix pour 37 225 € (références cadastrales AK449, AK452, AK453, AK75, AK76, AK78, AK79, AK80, AK81, AK82...),
 - à La Flotte pour 14 383 € (références cadastrales B562, B1233, C828, C864, C921, C1023, C1043, C1117, ZY60, ZX46...),
 - à Saint-Clément-des-Baleines pour 11 378 € (référence cadastrale AI43),
 - à Saint-Clément-des-Baleines pour 10 030 € (références cadastrales AI81 AI83 AI87 et AO12),
 - matériel de transport : achat de deux bus électriques IVECO Oréos pour 2 x 243 358 € = 486 715 €,
 - autres immobilisations corporelles : achat système billettique pour 80 793 €,
 - constructions - Bâtiments publics - Autres bâtiments publics : création d'un bloc sanitaire pour personnes handicapées à Rivedoux-Plage pour 50 033 €,
 - subventions d'équipement aux organismes publics - Organismes publics divers - Bâtiments et installations : 50 000 € (non identifié),
 - autres agencements et aménagements de terrains pour 29 758 € dont :
 - renforcement de l'accueil du public : 23 743 €,
 - portail du terrain de la batterie de Sablanceaux à Rivedoux-Plage : 6 015 €,
 - installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics pour 24 057 € dont tout ou partie de :
 - sanitaires gare routière de Sablanceaux : 24 899 €,
 - film protecteur anti-effraction ouvertures salle de réunion de la gare de péage : 7 761 €,
 - installations de voirie pour 2 566 € dont :
 - signalisation réserve de Lilleau des Niges : 1 383 €,
 - plaquettes imprimées sites Ile de Ré : 1 183 €,
- en 2015 :
 - acquisitions de terrains pour 2 231 597 €, notamment pour les dépenses supérieures à 10 000 € :
 - à Saint-Clément-des-Baleines pour 800 000 € (références cadastrales AI81, AI83, AI87 et AO12),
 - à Saint-Martin-de-Ré pour 780 000 € (référence cadastrale ZB70),
 - au Bois-Plage-en-Ré pour 350 013 € (références cadastrales AO370, AO371, AO372 et AO803),
 - à La Flotte pour 45 518 € (références cadastrales B59, B272, C42, C380, C826, C1108 et F24),
 - à La Flotte pour 20 923 € (références cadastrales AD234, AD161, YD119, YD141, AE3, YC113 et YC197),
 - à Sainte-Marie-de-Ré pour 16 100 € (références cadastrales ZX103 et ZX106),
 - à La Flotte pour 13 475 € (références cadastrales B279, B481, B548, B564, B667, B691, B693, B708, B720 et B723),
 - à Loix pour 12 194 € (références cadastrales ZC22, ZC23 et ZC24),
 - à La Flotte pour 11 834 € (références cadastrales B455, F153, F1597, G23, ZC48, ZL108, ZW143, AM35, ZR216 et ZR218),
 - à Sainte-Marie-de-Ré pour 11 441 € (références cadastrales ZX34, ZT194, ZW136 et ZW161),
 - à La Flotte et Sainte-Marie-de-Ré pour 11 366 k€ (références cadastrales ZA50, ZA15, ZA20, ZL22, ZL35, ZN4 et ZN87),
 - à La Flotte pour 11 321 € (références cadastrales YC65 et ZX155),
 - à La Flotte pour 10 743 € (références cadastrales ZI32, ZI33 et ZI35),
 - au Bois-Plage-en-Ré pour 10 041 € (références cadastrales AO71, AO395, AO434, AO437, AO438, AO447, AO451),
 - installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics pour 27 557 € dont :
 - travaux de mise aux normes de l'ancienne gare routière de Sablanceaux : 14 313 €,
 - aménagement des sanitaires à la maison de la mobilité : 13 243 €,
 - matériel et outillage techniques pour 2 324 € dont :
 - matériel d'entretien pour l'asinerie : 1 264 €,
 - traits en corde pour l'asinerie : 1 060 €,
- en 2014 :
 - acquisitions de terrains pour 430 313 €, notamment pour les dépenses supérieures à 10 000 € :
 - à Sainte-Marie-de-Ré pour 45 235 € (références cadastrales ZY77, ZX80, ZO71...),
 - à Sainte-Marie-de-Ré pour 22 488 € (références cadastrales ZS43, ZS44, ZS79, ZS80, ZW119, ZV112 et ZX13),
 - à Saint-Clément-des-Baleines pour 22 135 € (références cadastrales AK20 et AK23),
 - à La Flotte pour 17 209 € (références cadastrales ZO46, ZV114, F1636, K1043, YC22 et ZI30),
 - à Sainte-Marie-de-Ré pour 15 515 € (références cadastrales ZW124, ZX5 et ZX18),
 - à Saint-Clément-des-Baleines pour 15 415 € (référence cadastrale ZC93),
 - à La Flotte pour 14 750 € (références cadastrales B531, YA24, YC74, YB56, ZT19 et ZW3),
 - à Sainte-Marie-de-Ré pour 13 284 € (références cadastrales ZS34, ZS35, ZS68 et ZW146),
 - à La Flotte pour 12 233 € (références cadastrales BND708, B325, B490, F57, F1584, F1728 et G36),
 - à La Flotte pour 10 887 € (références cadastrales F1694, F1871, ZK14, B689, J567, ZK75, ZL77...),
 - à Sainte-Marie-de-Ré pour 10 480 € (références cadastrales ZW91, ZW107, ZW115, ZV93 et ZV102),
 - à Rivedoux-Plage pour 10 324 € (références cadastrales B970, B1803, B1179, B1180, B1188, B1479, B1557, B1571...),
 - achat de véhicules pour 232 558 € dont :
 - minibus électrique GEPEBUS Oréos : 214 710 €,
 - RENAULT Kangoo Express : 17 848 €,
 - autres agencements et aménagements de terrains pour 18 024 € dont :
 - travaux de pelle hydraulique dans le marais du Feneau à Loix : 11 683 €,

- aménagement de terrain à Saint-Martin-de-Ré : 6 340 €,
- autre matériel informatique : achat d'un récepteur Global Navigation Satellite Systems (GNSS) et tablette pour 13 276 €,
- constructions - Bâtiments publics - Autres bâtiments publics : réfection électrique de la Gendarmerie d'été de Saint-Martin-de-Ré pour 5 262 €,
- construction sur sol d'autrui : aménagement d'un parking à Saint-Martin-de-Ré (mise en place clôture) pour 5 169 €,
- installations de voirie : barrière ouvrante Pertuis Breton pour 1 359 €,
- installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics pour 1 053 € dont partie de :
 - modification du bureau d'accueil de la gare de péage : 14 049 €,
- en 2013 :
 - acquisitions de terrains pour 1 767 290 € notamment pour les dépenses supérieures à 10 000 € :
 - à Sainte-Marie-de-Ré pour 820 906 € (références cadastrales H1634 et H1642),
 - au Bois-Plage-en-Ré pour 510 000 € (références cadastrales K163, K164, K173, K174, K185, K191, K192, K477, K478 et K490),
 - à La Flotte pour 405 012 € (références cadastrales B1132 et B1133),
 - à Rivedoux-Plage, Sainte-Marie-de-Ré et La Flotte pour 12 410 € (références cadastrales F1396, C94, YA50, ZD54, X41, ZX152 et ZX156),
 - installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics pour 21 905 € dont tout ou partie de :
 - travaux d'électricité, création de postes informatiques, dans la gare de péage : 22 038 €,
 - plafonds extérieurs de l'ancienne gare routière de Rivedoux-Plage : 20 688 €,
 - autres immobilisations corporelles pour 10 188 € dont tout ou partie de :
 - caméras de vidéosurveillance du pont : 17 342 €,
 - mobilier et signalétique à Rivedoux-Plage : 7 696 €,
 - pose de bancs extérieurs à la gare de péage 2 492 €,
 - autres agencements et aménagements de terrains : aménagement caillebotis à chaînes sur les dunes à Rivedoux-Plage pour 4 724 €.

VI.2.2.3 Solde budgétaire de la section d'investissement

Au 31 décembre 2022, le solde budgétaire de la section d'investissement du Budget Annexe « Pont de Ré » du Conseil Départemental de la Charente-Maritime est déficitaire de 3 086 396 € (hors restes à réaliser).

L'annexe « IV C8 – Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale », qui ne fait pas la distinction entre solde budgétaire de la section de fonctionnement et solde budgétaire de la section d'investissement, fait état de restes à employer au 31 décembre 2022 de 21 325 742 € (hors restes à réaliser) soit :

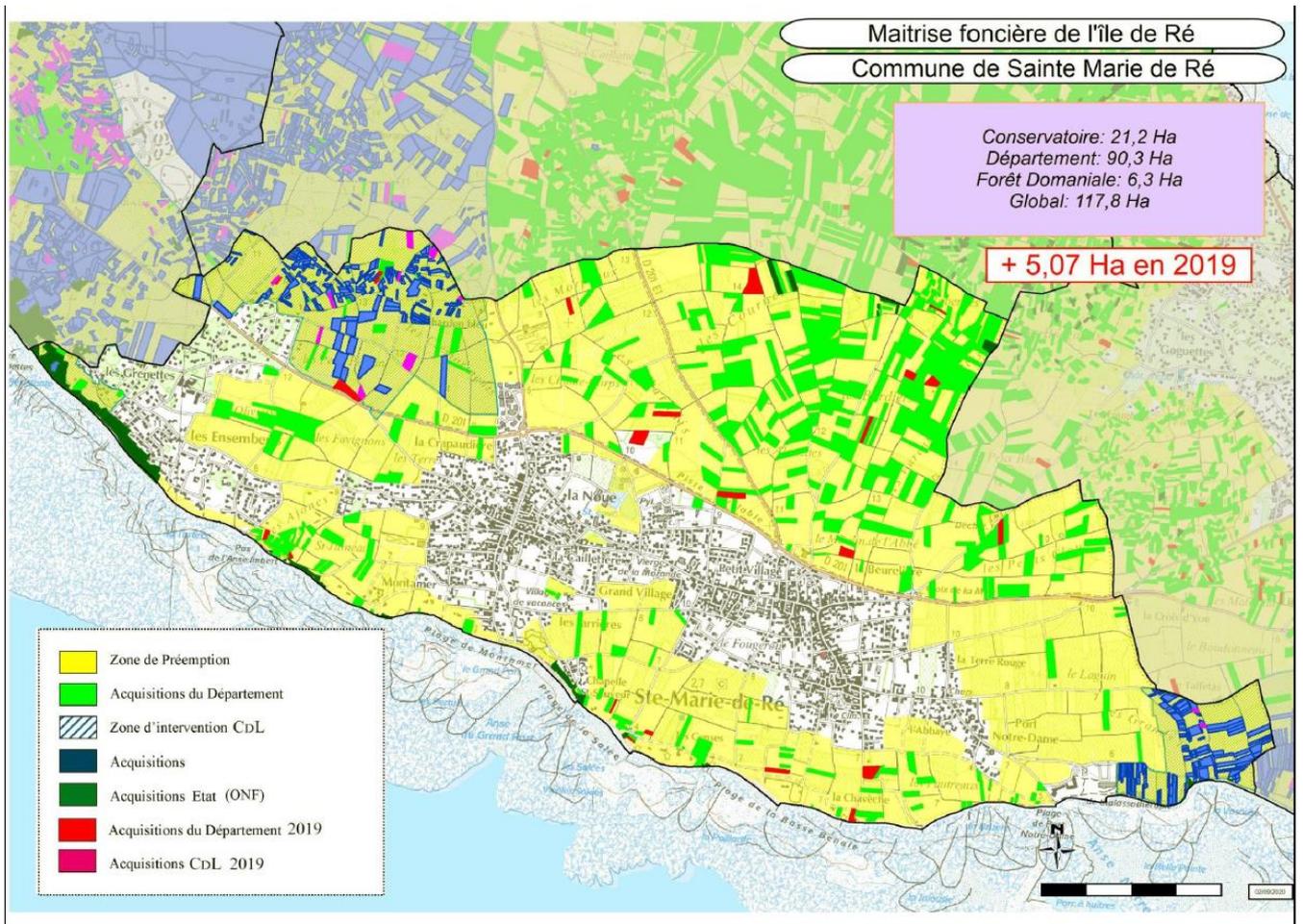
- 4 449 380 € au titre du Droit Départemental de Passage (ou Ecotaxe),
- 16 289 792 € au titre de la Redevance pour Services Rendus,
- 586 570 € pour les frais de gestion.

En matière d'investissement on peut donc dire que le Conseil Départemental de la Charente-Maritime a accumulé de significatifs déficits au titre de l'Ecotaxe.

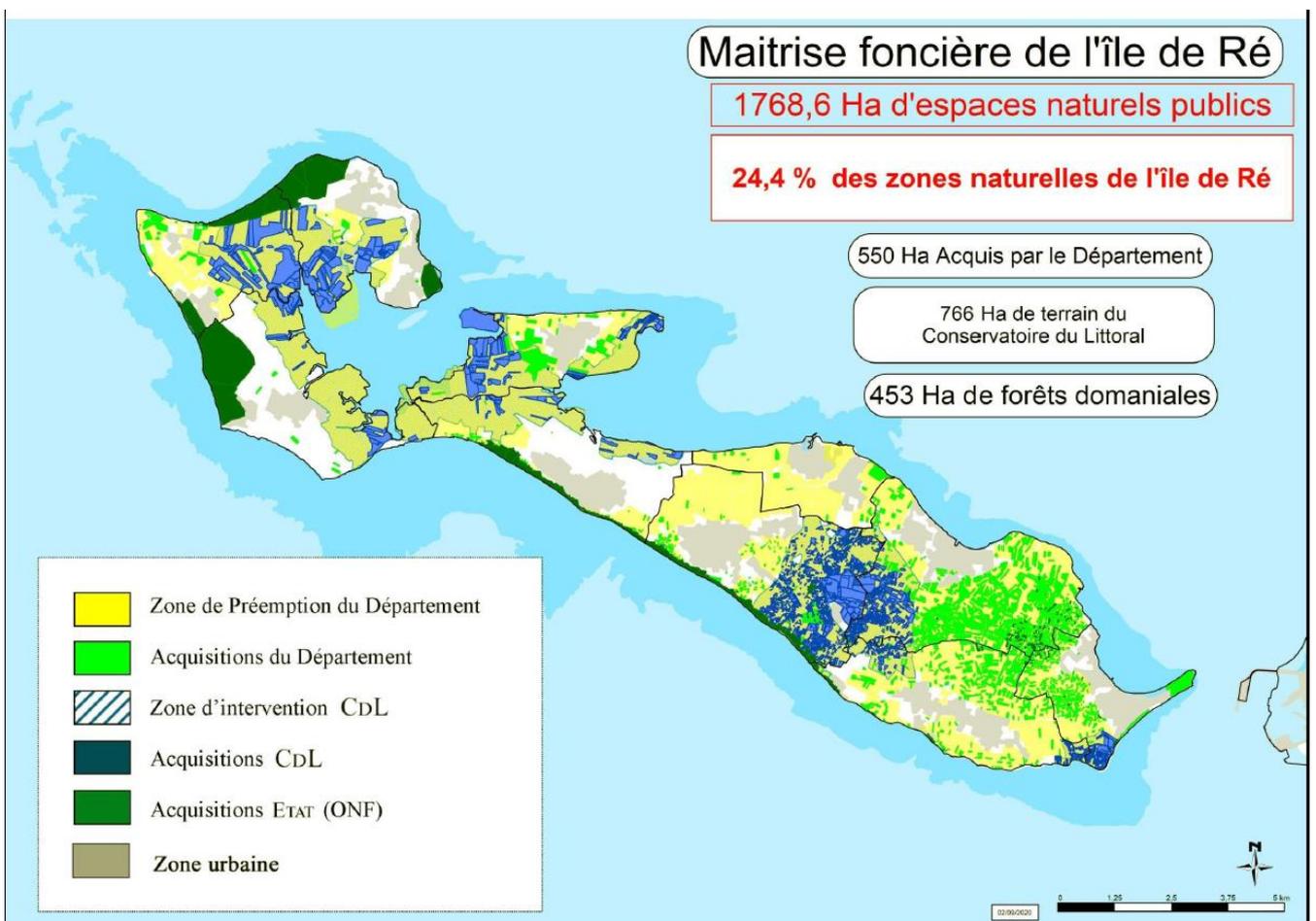
VI.2.2.4 Comité de suivi de l'Ecotaxe

Chaque année, sous l'égide du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, un comité de suivi de l'Ecotaxe se réunit. Ce comité, composé de représentants du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, de la Communauté de Communes de l'île de Ré, des dix communes de l'île de Ré, du Conservatoire du Littoral et de l'Office National des Forêts, examine les réalisations et les dépenses concernant la politique de préservation des espaces naturels et la politique de transports propres liés à l'Ecotaxe.

Parmi, les documents présentés à ce comité, des cartes précisent les acquisitions foncières de l'année. Par exemple, en 2019 sur la commune de Sainte-Marie-de-Ré :



Ainsi, fin 2019, le cumul des acquisitions foncières du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, du Conservatoire du Littoral et de l'Office National des Forêts était illustré par la carte suivante :



Il apparaît qu'une grande partie du territoire rétais appartient à ces trois institutions publiques, certaines acquisitions s'étant faites et se faisant encore avec les subsides liés à l'Ecotaxe.

Certaines acquisitions foncières du Conseil Départemental de la Charente-Maritime se font sur des terrains bâtis pour lesquels les constructions sont destinées à être démolies et les terrains sont destinés à être renaturalisés. Par exemple en 2017, au Bois-Plage-en-Ré et à Sainte-Marie-de-Ré :



ouvre de nouveaux horizons

Démolitions et renaturations

Saint Marie de Ré : Les Grenettes (maison Narodowiec)



Démolitions et renaturations: 111 982€

Le Bois Plage : Le Petit Sergent (maison Mondou)



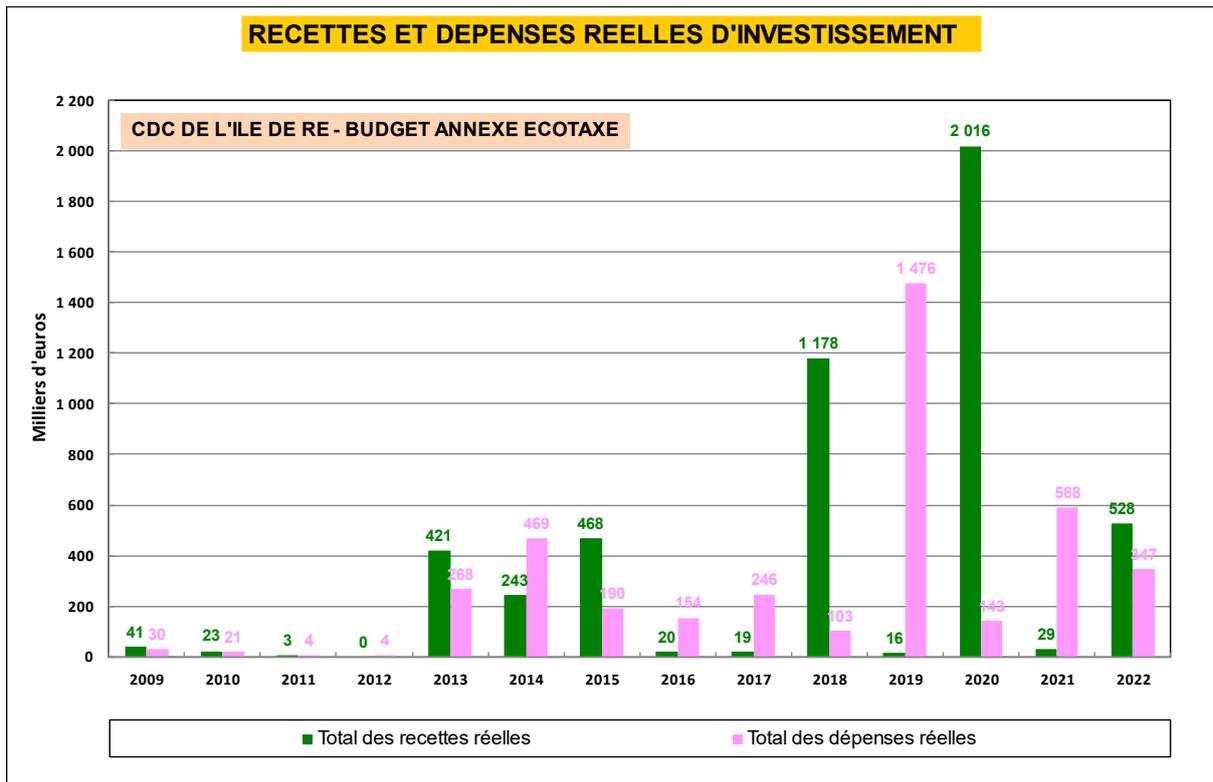
Pour les agencements et aménagements de terrains, on trouve par exemple en 2017 :



VI.3 Communauté de Communes de l'île de Ré

VI.3.1 Synthèse

La représentation graphique des recettes et dépenses réelles d'investissement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la Communauté de Communes de l'île de Ré est la suivante (en k€) :



VI.3.2 Détail des recettes et dépenses réelles d'investissement

Le détail des recettes et des dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget Annexe « Ecotaxe » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré entre 2009 et 2022 est le suivant (en €).

VI.3.2.1 Recettes réelles d'investissement

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations, fonds divers et réserves															
10222	Fonds de Compensation pour la TVA	40 635	1 200	2 756			40 849	69 912	20 264	19 339	35 392	15 898	16 489	29 397	27 587
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					420 901	196 339	397 790			1 142 742		2 000 000		500 000
Subventions d'investissement															
1323	Subventions d'équipement - Départements		3 662												
1328	Subventions d'équipement - Autres						5 373								
Immobilisations corporelles															
21561	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile - Matériel roulant		15 973												
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		2 458												
Total des recettes réelles d'investissement		40 635	23 293	2 756	0	420 901	242 561	467 702	20 264	19 339	1 178 134	15 898	2 016 489	29 397	527 587

Les recettes réelles d'investissement sont principalement composées de transfert d'excédents de fonctionnement au titre du compte « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés » (93 % sur la période).

La Communauté de Communes de l'Île de Ré récupère également régulièrement quelques recettes réelles d'investissement au titre du compte « 10222 – Fonds de compensation pour la TVA ».

Pour mémoire ce fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement. C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. En effet, les collectivités et leurs groupements ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques (<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/fonds-de-compensation-pour-la-taxe-sur-la-valeur-ajoutee-ctva>).

Concernant la subvention de 2010, *a priori* versée par le département (de la Charente-Maritime), on s'étonnera que les Comptes Administratifs du Budget Annexe « Pont de Ré » n'enregistrent aucun versement de subvention aux communes et structures intercommunales avant 2016.

VI.3.2.2 Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, au titre de l'Ecotaxe, sont assez variées :

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Emprunts et dettes assimilées															
1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euros	3 330	3 482	3 642	3 808	3 982	4 165	4 355	4 555	4 763	4 981	5 209	5 447	5 697	5 957
Immobilisations incorporelles															
2031	Frais d'études					157 805	21 312	23 124	35 928	22 104					6 547
2033	Frais d'insertion							332			864	108			
204132	Subventions d'équipement - Départements - Bâtiments et installations											1 037 977			
204172	Subventions d'équipement - Autres établissements publics locaux - Bâtiments et installations											332 000			
204182	Subventions d'équipement - Autres organismes publics - Bâtiments et installations													196 111	175 177
Immobilisations corporelles															
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes							1 039							
2128	Autres agencements et aménagements de terrains						14 209	54 487	4 267						
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions						88 710	26 795	1 846					155 399	
2152	Installations de voirie												1 698		
21561	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile - Matériel roulant	15 973	14 600												
21571	Matériel et outillage de voirie - Matériel roulant					19 034									
21578	Matériel et outillage de voirie - Autre matériel et outillage de voirie													3 949	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 458	2 673											3 735	401
2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport												18 790		3 120
2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique												22 074	17 847	38 622
2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier						12 831	1 724	274				2 651		9 262
2188	Autres immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles	7 754	531					38 987			1 934		2 149	8 240	6 917
Immobilisations en cours															
2313	Constructions													33 589	52 332
2314	Constructions sur sol d'autrui						10 787	168		37 135	1 454	83 892	86 869	125 516	3 900
2318	Immobilisations corporelles en cours - Autres				87 008	317 038	38 987	107 317	181 860	93 528	16 624			31 799	51 366
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles												3 243		
Total des dépenses réelles d'investissement		29 514	21 286	3 642	3 808	267 829	469 052	189 998	154 186	245 862	102 762	1 475 810	142 923	588 429	347 054

Emprunts et dettes assimilées :

On notera des dépenses comptabilisées au compte « 1641 - Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euros » au titre des remboursements du capital d'un emprunt bancaire de 145 000 € souscrit en 2007.

Immobilisations incorporelles :

Les frais d'études concernent les opérations d'équipement suivantes :

- en 2017 :
 - o 22 104 € pour l'opération « 1002 - Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) »,
- en 2016 :
 - o 15 720 € pour l'opération « 1004 - Ecoplage »,
 - o 20 208 € pour l'opération « 1002 - Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) »,
- en 2015 :
 - o 23 124 € pour l'opération « 1004 - Ecoplage »,
- en 2014 :
 - o 21 312 € pour l'opération « 1004 - Ecoplage »,
- en 2013 :
 - o 156 609 € pour l'opération « 1004 - Ecoplage »,
 - o 1 196 € pour l'opération « 1002 - Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) ».

Les montants des subventions d'équipement versées sont significatifs :

- en 2022 :
 - o 175 177 € à l'Office National des Forêts,
- en 2021, dans les Comptes Administratifs du Budget Annexe « Ecotaxe », il y a discordance entre le total porté au compte « 204182 - Subventions d'équipement - Autres organismes publics - Bâtiments et installations » et le détail mentionné à l'année « IV B1.7 – Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subvention » ; ce dernier est le suivant :
 - o 48 142 € à l'Association des Etangs et Marais de l'île de Ré (A. E. M. A.),
 - o 266 878 € à l'Office National des Forêts,
- en 2019 :
 - o 1 037 977 € pour l'aménagement de la pointe des Baleines à Saint-Clément-des-Baleines,
 - o 332 000 € pour l'Ecomusée de Loix.

Immobilisations corporelles et immobilisations en cours :

Les immobilisations corporelles et immobilisations en cours sont notamment affectées à dix opérations d'équipement définies, dont le récapitulatif de l'ensemble des dépenses réelles d'investissement est le suivant (en €) :

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
1001	Le Préau		99 497	28 688	2 120	5 260	1 990	533				138 087
1002	Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)	88 204	317 038	38 987	127 525	203 964	75 270	13 144				864 131
1003	Ecomusée - Loix							332 000				332 000
1004	Ecoplage	156 609	21 312	23 456	15 720							217 097
1007	Haut de Turpine		14 209	54 487	4 267							72 963
1008	Pointe de Saint-Clément							1 037 977				1 037 977
1011	Patrimoine salicole					3 240		444	39 030			42 714
1012	Marais					28 634	19 657	3 480		31 799	51 366	134 937
1013	Taupinière Rivedoux						864	83 023	4 478			88 365
1014	Forêts domaniales								46 605	125 516	3 900	176 021
TOTAL		244 813	452 055	145 617	149 632	241 098	97 781	1 470 601	90 112	157 315	55 266	3 104 290

VI.3.2.3 Solde budgétaire de la section d'investissement

Au 31 décembre 2022, le solde budgétaire de la section d'investissement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la Communauté de Communes de l'île de Ré est de 1 312 219 €.

La Communauté de Communes de l'île de Ré a donc accumulé d'importants excédents à ce titre.

VI.3.2.4 Comité de suivi de l'Ecotaxe

On trouve dans la présentation au comité de suivi de l'Ecotaxe certaines illustrations de ces réalisations, comme par exemple en 2019 :

AMENAGEMENT DES PARCELLES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Travaux de démolition :

Avant travaux



En 2019, la CDC a fait démolir la une **ancienne cabane ostréicole à Loix**
Montant des travaux :
38 310.00 € TTC

Pendant travaux



Après travaux



AMENAGEMENT DES PARCELLES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Travaux de démolition :

Avant travaux



En 2019, la CDC a fait démolir **la Taupinière a Rivedoux-Plage**
Montant des travaux :
91 137.92 € TTC

Après travaux



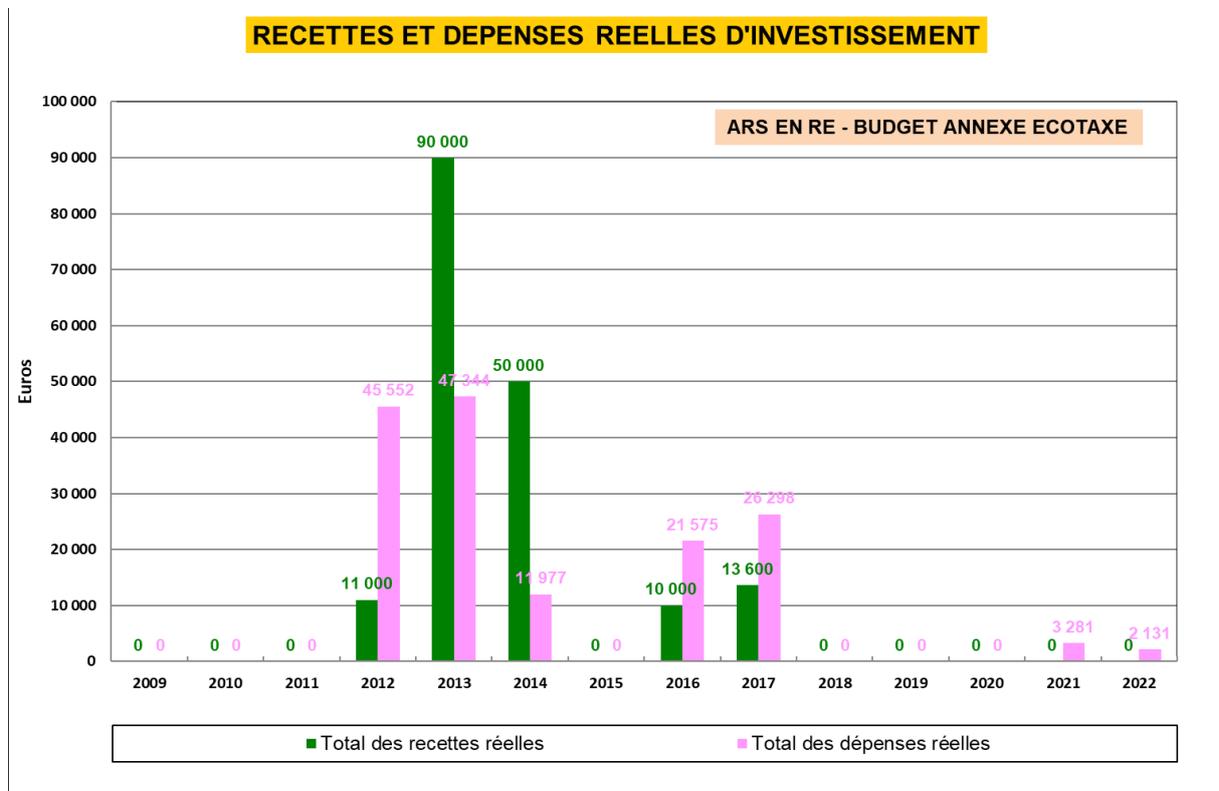
La parcelle a été semée avec des résidus de fauche de pelouses à Origan et un suivi de la reprise de l'habitat naturel est mis en place.

VI.4 Dix communes de l'île de Ré

VI.4.1 Ars-en-Ré

VI.4.1.1 Synthèse

La représentation graphique des recettes et dépenses réelles d'investissement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune d'Ars-en-Ré est la suivante (en €) :



VI.4.1.2 Détail des recettes et dépenses réelles d'investissement

Le détail des recettes et des dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune d'Ars-en-Ré entre 2009 et 2022 est le suivant (en €) :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations, fonds divers et réserves														
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé													
				90 000	50 000			10 000	10 000					
Subventions d'investissement														
1321	Subventions d'équipement - État et établissements nationaux													
				5 000										
1323	Subventions d'équipement - Départements													
				6 000				3 600						
Total des recettes réelles d'investissement														
	0	0	0	11 000	90 000	50 000	0	10 000	13 600	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles														
21571	Matériel et outillage de voirie - Matériel roulant													
				28 206	47 344			21 575	26 298					
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques													
				15 444		11 977							3 281	
21784	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition - Mobilier													
														2 131
2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier													
				1 901										
Total des dépenses réelles d'investissement														
	0	0	0	45 552	47 344	11 977	0	21 575	26 298	0	0	0	3 281	2 131

Recettes réelles d'investissement :

Les recettes réelles sont principalement composées de transfert d'excédents de fonctionnement au titre du compte « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés » et de quelques subventions d'équipement.

Concernant la subvention de 2012, *a priori* versée par le département (de la Charente-Maritime), on s'étonnera que les Comptes Administratifs du Budget Annexe « Pont de Ré » n'enregistrent aucun versement de subvention aux communes et structures intercommunales avant 2016.

Dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement sont principalement comptabilisées au compte « 21571 – Matériel et outillage de voirie – Matériel roulant ».

On est en droit de se demander si tout ce matériel roulant est réellement affecté, en tout ou partie, aux missions liées à l'Ecotaxe.

Les annexes « IV A10.1 – Etat des entrées d'immobilisation » des Comptes Administratifs du Budget Annexe « Ecotaxe » en notre possession font état :

- en 2016 de l'achat d'un véhicule DACIA DUSTER,
- en 2017 de l'achat d'un véhicule électrique GOUPIL G4 à plateau basculant.

Solde budgétaire de la section d'investissement :

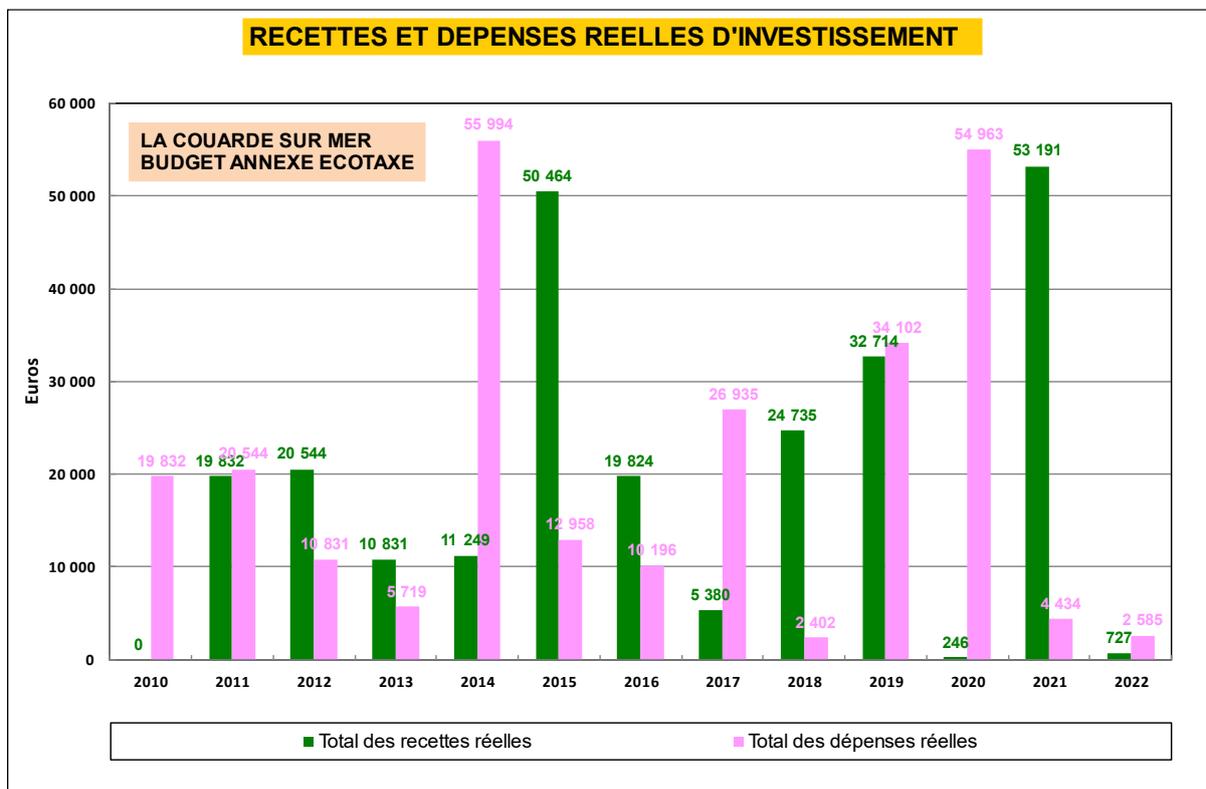
Au 31 décembre 2022, le solde budgétaire de la section d'investissement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune d'Ars-en-Ré est de 16 443 €.

La commune a donc accumulé de légers excédents à ce titre.

VI.4.2 La Couarde-sur-Mer

VI.4.2.1 Synthèse

La représentation graphique des recettes et dépenses réelles d'investissement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de La Couarde-sur-Mer est la suivante (en €) :



VI.4.2.2 Détail des recettes et dépenses réelles d'investissement

Le détail des recettes et des dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de La Couarde-sur-Mer entre 2009 et 2022 est le suivant (en €) :

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations, fonds divers et réserves														
10222	Fonds de Compensation pour la TVA													727
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		19 832	20 544	10 831	5 719	50 464	19 824	5 380	24 735	32 714	246	53 191	
Subventions d'investissement														
1323	Subventions d'équipement - Départements					5 529								
Total des recettes réelles d'investissement		0	19 832	20 544	10 831	11 249	50 464	19 824	5 380	24 735	32 714	246	53 191	727
Immobilisations incorporelles														
2031	Frais d'études								17 496					
2032	Frais de recherche et de développement					3 480		1 700						
204182	Subventions d'équipement - Autres organismes publics - Bâtiments et installations								8 860		32 084	53 510		
Immobilisations corporelles														
21561	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile - Matériel roulant	15 973												
21578	Matériel et outillage de voirie - Autre matériel et outillage de voirie							578						
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 458												1 320
2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier					698		8 496		2 402	2 018	1 453	4 434	1 265
2188	Autres immobilisations corporelles	1 402	20 544	10 831	5 719	51 816	12 958							
Total des dépenses réelles d'investissement		19 832	20 544	10 831	5 719	55 994	12 958	10 196	26 935	2 402	34 102	54 963	4 434	2 585

Recettes réelles d'investissement :

Les recettes réelles sont essentiellement composées de transfert d'excédents de fonctionnement au titre du compte « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Concernant la subvention, *a priori* versée par le département (de la Charente-Maritime), on s'étonnera que les Comptes Administratifs du Budget Annexe « Pont de Ré » n'enregistrent aucun versement de subvention aux communes et structures intercommunales avant 2016.

Dépenses réelles d'investissement :

Les Comptes Administratifs du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de La Couarde-sur-Mer en notre possession sont malheureusement avares de détails en la matière (complété par des éléments glanés dans les procès-verbaux des Conseils Municipaux) :

- en 2022 :
 - o 1 320 € pour l'achat d'une remorque COLOMBIA,
 - o 1 265 € pour l'achat de quatre distributeurs de cendriers de plage,
- en 2021 :
 - o 4 434 € pour des tables et des bancs pour l'arrière-plage du Goisil ; pour mémoire la mise en œuvre de mobilier urbain, hormis les panneaux de signalisation et d'information, est exclue des dépenses autorisées au titre de l'Ecotaxe,
- en 2020 :
 - o 4 874 € versés à l'Office National des Forêts pour la pose et dépose d'escaliers sur les sites de La Passe et du Camping et pour la dépose et la mise en hivernage du caillebotis de l'accès des Cossonnes,
 - o 53 510 € versés à l'Office National des Forêts pour la réalisation d'aménagements de l'arrière-plage des Prises,
- en 2019 :
 - o 32 084 € versés à l'Office National des Forêts pour la réalisation d'aménagements de l'arrière-plage des Prises,
 - o 2 018 € pour des poubelles de plage,
- en 2017 :
 - o 8 860 € versés à l'Office National des Forêts pour la réalisation d'aménagements dans les secteurs de La Pergola, du Bois Henri IV et du Boutillon,
- en 2016 :
 - o 1 700 € pour l'étude d'accueil du public,
- en 2014 :
 - o 3 480 € pour l'étude de l'aménagement des Prises.

La commune La Couarde-sur-Mer n'ayant enregistré des charges de personnel qu'à partir de 2018, dans son Budget Annexe « Ecotaxe », on est en droit de se demander par qui est conduit le matériel roulant acheté en 2010 et s'il est réellement affecté, en tout ou partie, aux missions liées à l'Ecotaxe.

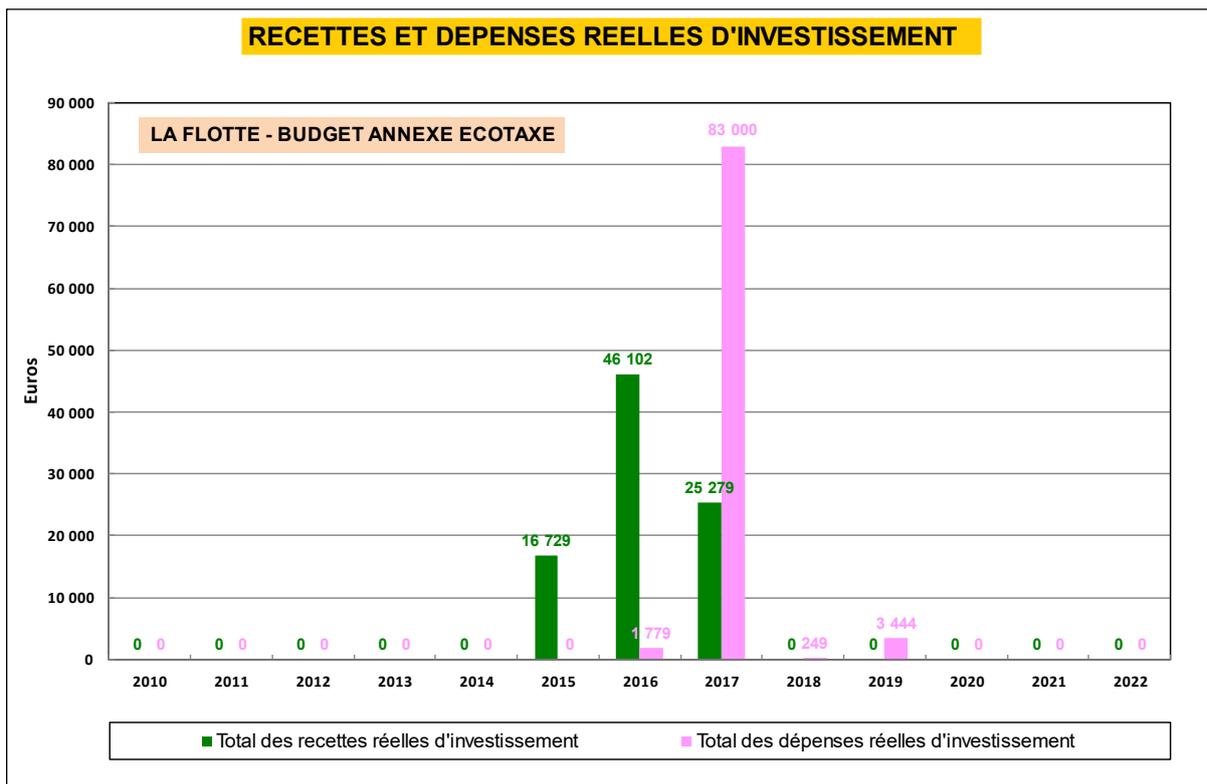
Solde budgétaire de la section d'investissement :

Au 31 décembre 2022, le solde budgétaire de la section d'investissement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de La Couarde-sur-Mer est de 26 697 €. La commune a donc accumulé de légers excédents à ce titre.

VI.4.3 La Flotte

VI.4.3.1 Synthèse

La représentation graphique des recettes et dépenses réelles d'investissement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de La Flotte est la suivante (en €) :



VI.4.3.2 Détail des recettes et dépenses réelles d'investissement

Le détail des recettes et des dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de La Flotte entre 2010 et 2022 est le suivant (en €) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022						
Dotations, fonds divers et réserves																			
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé						46 102	25 279											
Subventions d'investissement																			
1383	Autres subventions d'investissement - Départements						16 729												
Total des recettes réelles d'investissement							0	0	0	0	0	16 729	46 102	25 279	0	0	0	0	
Immobilisations corporelles																			
2151	Réseaux de voirie							62 831											
21571	Matériel et outillage de voirie - Matériel roulant							20 169											
2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique						1 779		249										
2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier									2 985									
2188	Autres immobilisations corporelles									459									
Total des dépenses réelles d'investissement							0	0	0	0	0	0	1 779	83 000	249	3 444	0	0	0

Recettes réelles d'investissement :

Les recettes réelles sont composées de transfert d'excédents de fonctionnement au titre du compte « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés » et d'une subvention départementale en 2015.

Concernant la subvention, *a priori* versée par le département (de la Charente-Maritime), on s'étonnera que les Comptes Administratifs du Budget Annexe « Pont de Ré » n'enregistrent aucun versement de subvention aux communes et structures intercommunales avant 2016.

Dépenses réelles d'investissement :

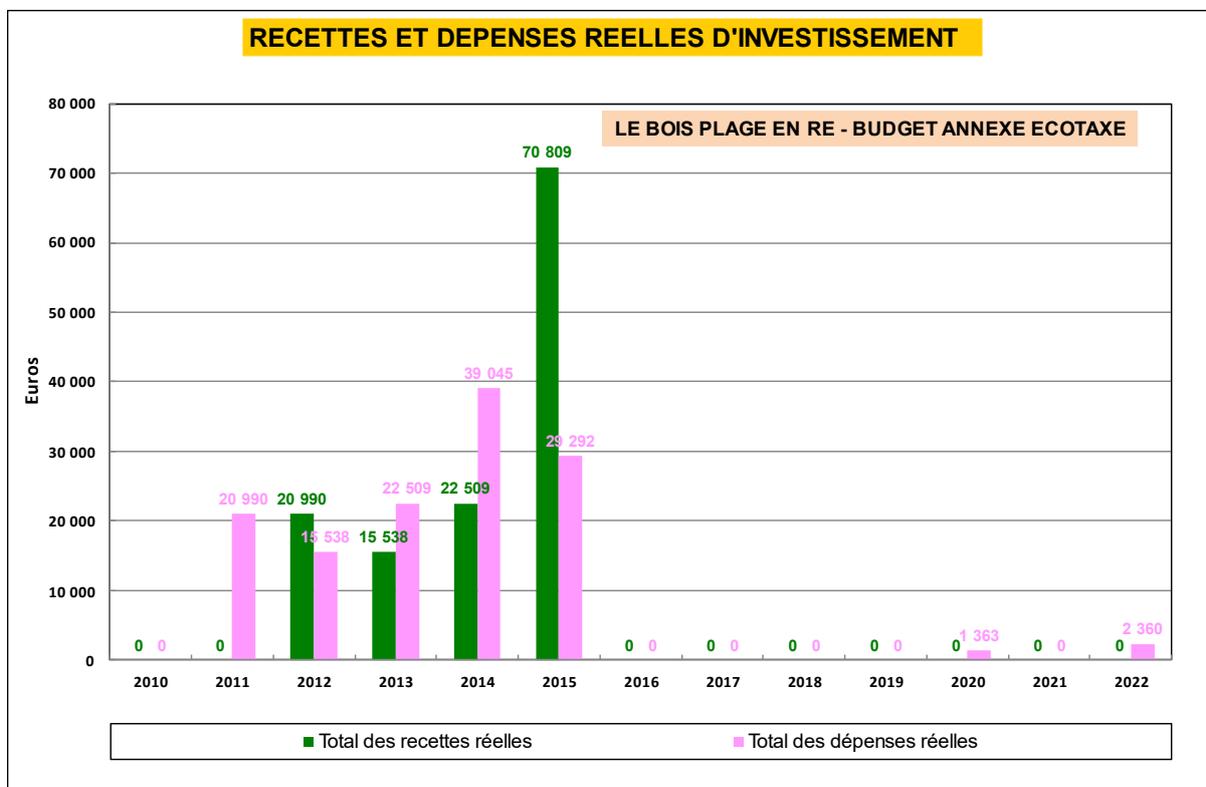
Comme pour toutes les communes de l'ancien canton sud de l'île de Ré, nous ne disposons pas d'informations détaillées sur les dépenses réelles d'investissement.

On notera cependant en 2017 d'importantes dépenses au titre des travaux sur les réseaux de voirie et pour l'acquisition de matériel roulant.

VI.4.4 Le Bois-Plage-en-Ré

VI.4.4.1 Synthèse

La représentation graphique des recettes et dépenses réelles d'investissement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune du Bois-Plage-en-Ré est la suivante (en €) :



VI.4.4.2 Détail des recettes et dépenses réelles d'investissement

Le détail des recettes et des dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune du Bois-Plage-en-Ré entre 2010 et 2022 est le suivant (en €) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations, fonds divers et réserves													
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		20 990	15 538	22 509	70 809							
Total des recettes réelles d'investissement		0	0	20 990	15 538	22 509	70 809	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles													
2128	Autres agencements et aménagements de terrains		20 990	15 538	18 024	39 045	29 292						
2188	Autres immobilisations corporelles				4 486						1 363		2 360
Total des dépenses réelles d'investissement		0	20 990	15 538	22 509	39 045	29 292	0	0	0	1 363	0	2 360

Recettes réelles d'investissement :

Les recettes réelles sont composées exclusivement de transfert d'excédents de fonctionnement au titre du compte « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés ».

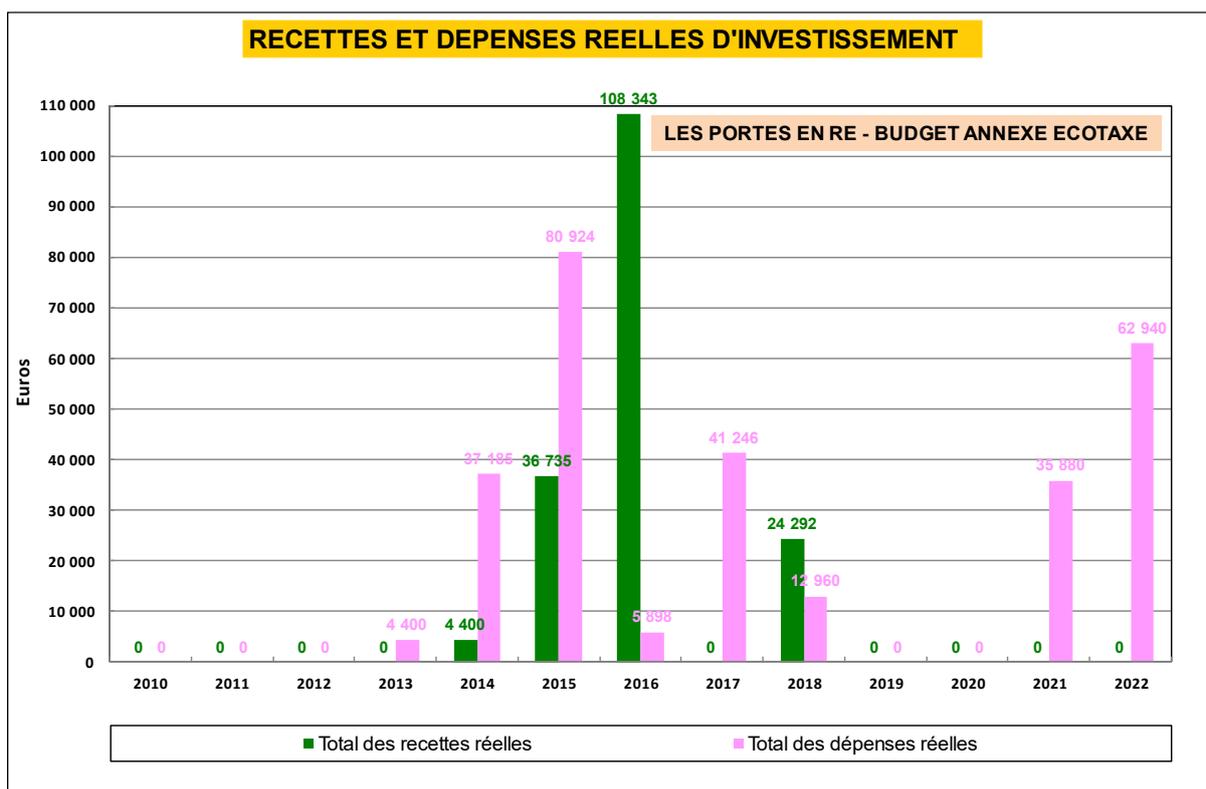
Dépenses réelles d'investissement :

Comme pour toutes les communes de l'ancien canton sud de l'île de Ré, nous ne disposons pas d'informations détaillées sur les dépenses réelles d'investissement mais celles inscrites au compte « 2128 – Autres agencements et aménagements de terrains » sont prépondérantes.

VI.4.5 Les Portes-en-Ré

VI.4.5.1 Synthèse

La représentation graphique des recettes et dépenses réelles d'investissement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune des Portes-en-Ré est la suivante (en €) :



VI.4.5.2 Détail des recettes et dépenses réelles d'investissement

Le détail des recettes et des dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune des Portes-en-Ré entre 2010 et 2022 est le suivant (en €) :

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations, fonds divers et réserves														
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé					4 400	36 735	108 343		24 292				
Total des recettes réelles d'investissement		0	0	0	0	4 400	36 735	108 343	0	24 292	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles														
2033	Frais d'insertion						413							
204181	Subventions d'équipement - Autres organismes publics - Biens mobiliers, matériel et études				4 400	35 325	5 200	1 560	41 246					
Immobilisations corporelles														
21571	Matériel et outillage de voirie - Matériel roulant						33 600						35 880	10 740
21578	Matériel et outillage de voirie - Autre matériel et outillage de voirie						15 611			12 960				
2181	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements et aménagements divers						26 100	4 338						
2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport													52 200
2188	Autres immobilisations corporelles					1 860								
Total des dépenses réelles d'investissement		0	0	0	4 400	37 185	80 924	5 898	41 246	12 960	0	0	35 880	62 940

Recettes réelles d'investissement :

Les recettes réelles sont composées exclusivement de transfert d'excédents de fonctionnement au titre du compte « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Dépenses réelles d'investissement :

Dans les annexes des Comptes Administratifs du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune des Portes-en-Ré à notre disposition on peut trouver quelques précisions sur ces dépenses réelles d'investissement :

- en 2022 :
 - o 52 200 € pour l'acquisition d'un « tracteur »,
 - o 10 740 € pour l'acquisition d'un « nettoyeur sable express »,
- en 2021 :
 - o 35 880 € pour l'acquisition d'un « tractopelle New Holland B115 Modèle 69995700 ENG »,
- en 2018 :
 - o 12 960 € pour l'acquisition d'un « tracteur de Jardin John Deere »,
- en 2017 (procès-verbal du Conseil Municipal du 21 avril 2017) :
 - o aide financière de 38 746,00 € H. T. à l'Office National des Forêts Agence Territoriale Poitou-Charentes au titre de travaux de fourniture et mise en place de guidage par ganivelles sur le site du Petit Bec et de travaux d'aménagement du site du Lizay (voirie, toilettes sèches, fourniture et pose de mobilier, plantations),
- en 2015 :
 - o 33 600 € pour l'acquisition d'une « chargeuse sur pneus » d'occasion.

La commune des Portes-en-Ré n'ayant pas enregistré de charges de personnel dans son Budget Annexe « Ecotaxe », on est en droit de se demander par qui est conduit ou utilisé le matériel de transport, le matériel et l'outillage de voirie, le matériel roulant... et s'ils sont réellement affectés, en tout ou partie, aux missions liées à l'Ecotaxe.

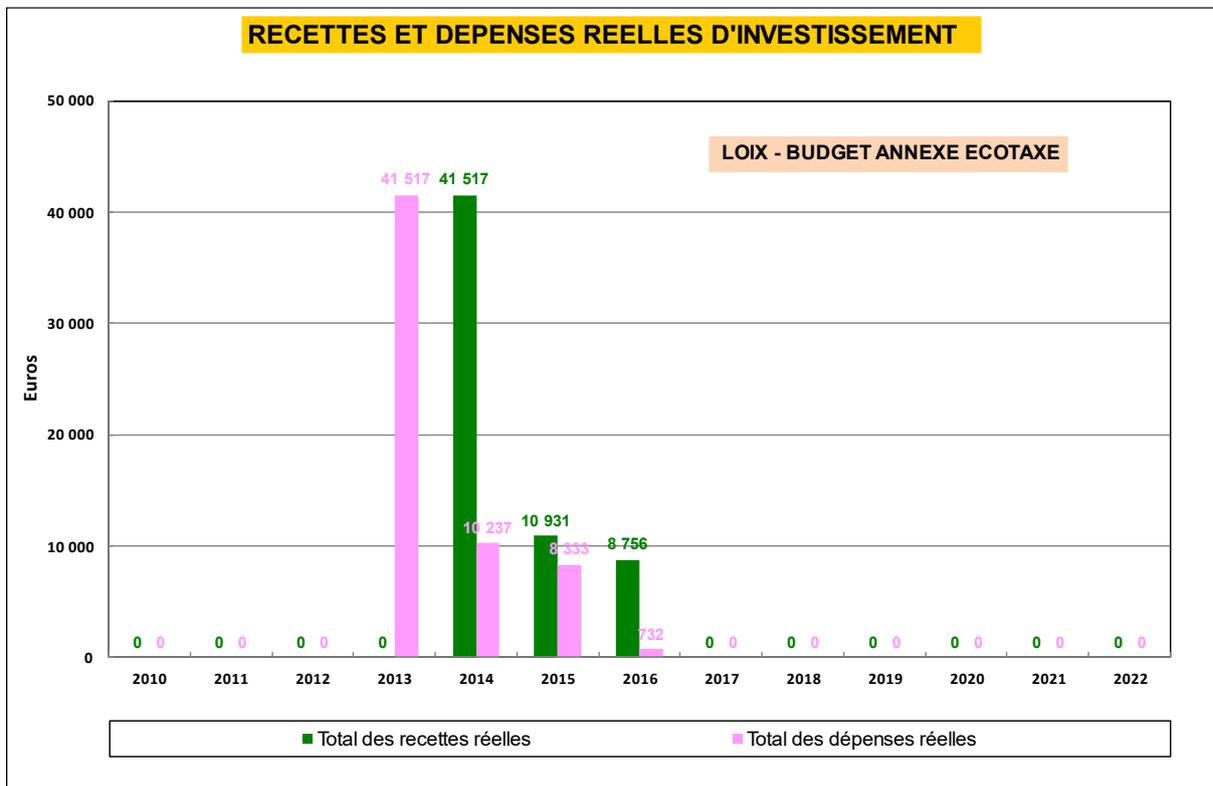
Solde budgétaire de la section d'investissement :

Au 31 décembre 2022, le solde budgétaire de la section d'investissement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune des Portes-en-Ré est déficitaire de 11 933 €.

VI.4.6 Loix

VI.4.6.1 Synthèse

La représentation graphique des recettes et dépenses réelles d'investissement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Loix est la suivante (en €) :



VI.4.6.2 Détail des recettes et dépenses réelles d'investissement

Le détail des recettes et des dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Loix entre 2010 et 2022 est le suivant (en €) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations, fonds divers et réserves													
10222						694	1 118						
1068					41 517	10 237	7 639						
Total des recettes réelles d'investissement	0	0	0	0	41 517	10 931	8 756	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles													
2111				32 443	6 698	7 531							
2113				8 571									
2121					540								
2128					2 998	802							
21785				357									
2188				147			732						
Total des dépenses réelles d'investissement	0	0	0	41 517	10 237	8 333	732	0	0	0	0	0	0

Recettes réelles d'investissement :

Les recettes réelles sont composées principalement de transfert d'excédents de fonctionnement au titre du compte « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement sont principalement consacrées à l'achat et l'aménagement de terrains. On notera également l'enregistrement, en 2013, d'un cheptel composé de deux vaches et de volailles.

Solde budgétaire de la section d'investissement :

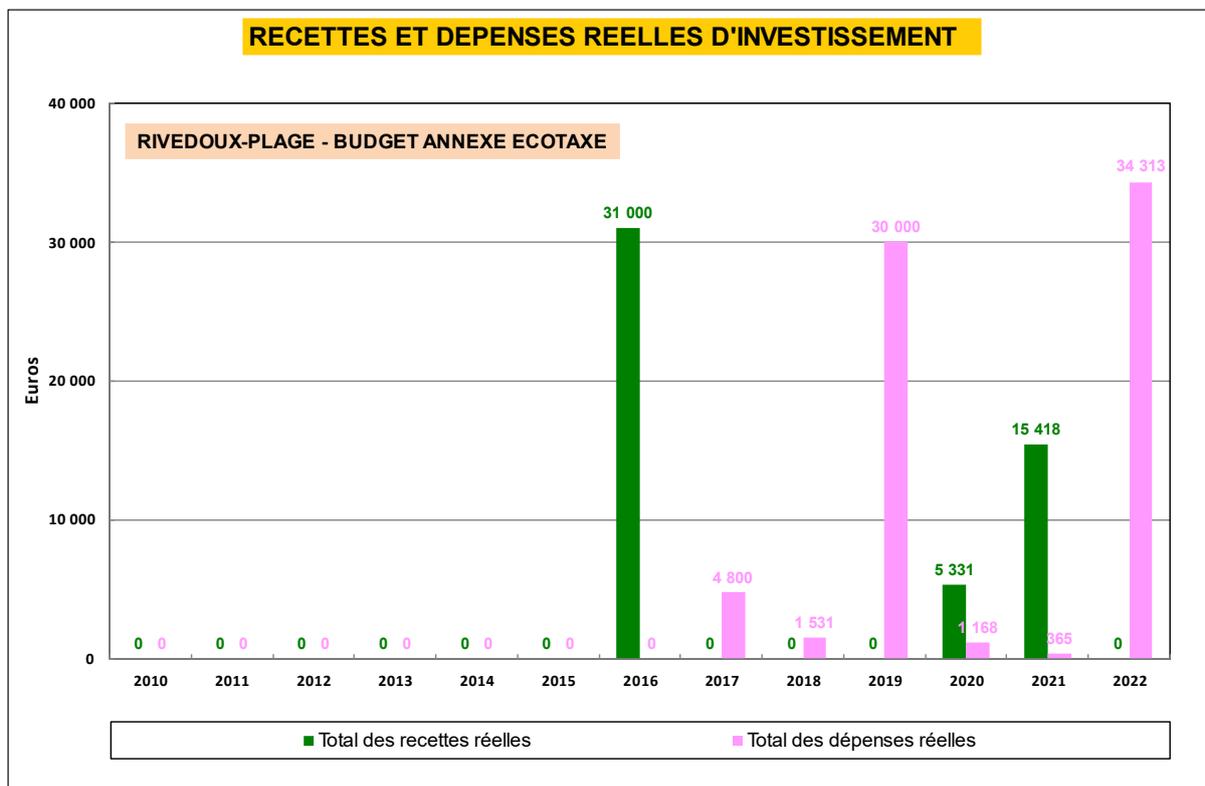
Au 31 décembre 2022, le solde budgétaire de la section d'investissement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Loix est de 386 €.

La commune n'a donc pas accumulé d'excédent à ce titre.

VI.4.7 Rivedoux-Plage

VI.4.7.1 Synthèse

La représentation graphique des recettes et dépenses réelles d'investissement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Rivedoux-Plage est la suivante (en €) :



VI.4.7.2 Détail des recettes et dépenses réelles d'investissement

Le détail des recettes et des dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Rivedoux-Plage entre 2010 et 2022 est le suivant (en €) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022						
Dotations, fonds divers et réserves																			
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé						31 000					5 331	15 418						
Total des recettes réelles d'investissement		0	0	0	0	0	31 000	0	0	0	5 331	15 418	0						
Immobilisations corporelles																			
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes												400						
2128	Autres agencements et aménagements de terrains													4 800	1 531	768	365	3 040	
21571	Matériel et outillage de voirie - Matériel roulant																		31 274
21578	Matériel et outillage de voirie - Autre matériel et outillage de voirie														30 000				
Total des dépenses réelles d'investissement		0	0	0	0	0	0	4 800	1 531	30 000	1 168	365	34 313						

Recettes réelles d'investissement :

Les recettes réelles sont composées exclusivement de transfert d'excédents de fonctionnement au titre du compte « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Dépenses réelles d'investissement :

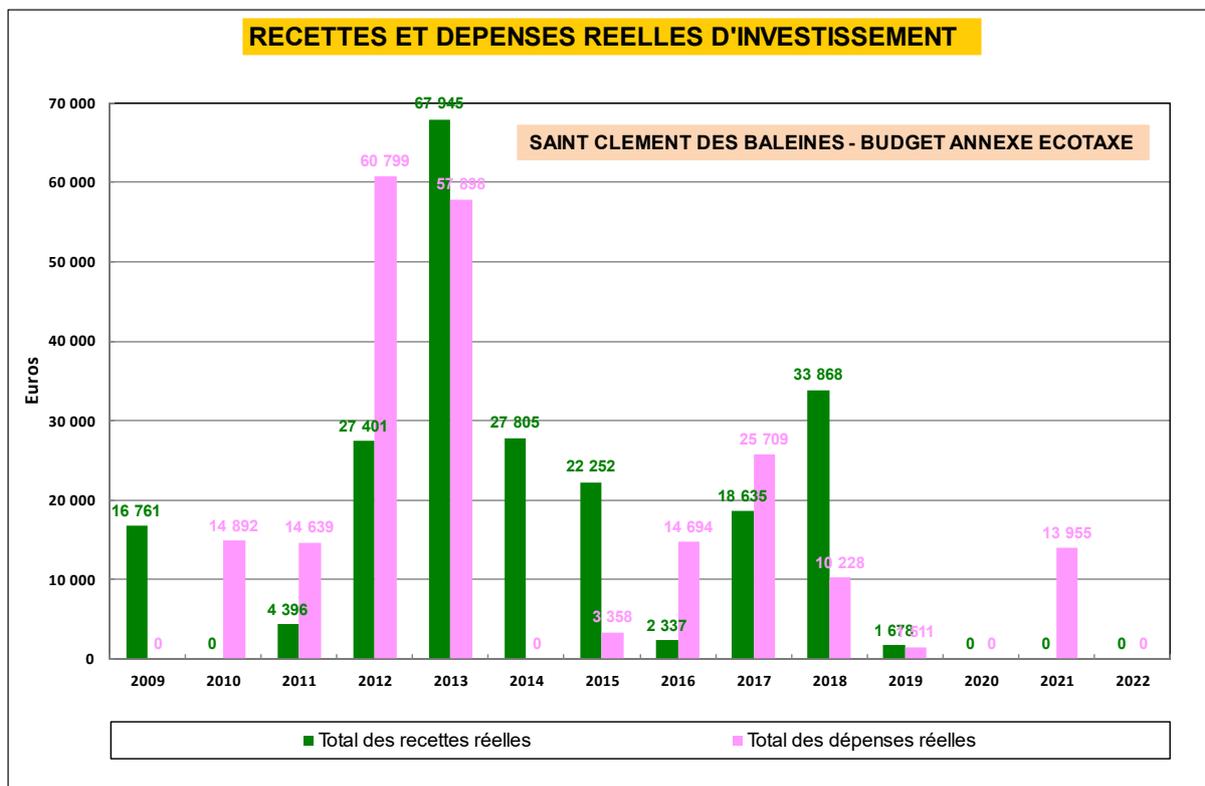
Comme pour toutes les communes de l'ancien canton sud de l'île de Ré, nous ne disposons pas d'informations détaillées sur les dépenses réelles d'investissement mais on notera, en 2019 et 2022, deux importantes dépenses pour du matériel et de l'outillage de voirie.

La commune de Rivedoux-Plage n'ayant enregistré des charges de personnel qu'en 2012 et 2013, dans son Budget Annexe « Ecotaxe », on est en droit de se demander par qui est conduit ou utilisé le matériel roulant et le matériel et l'outillage de voirie et s'ils sont réellement affectés, en tout ou partie, aux missions liées à l'Ecotaxe.

VI.4.8 Saint-Clément-des-Baleines

VI.4.8.1 Synthèse

La représentation graphique des recettes et dépenses réelles d'investissement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Saint-Clément-des-Baleines est la suivante (en €) :



VI.4.8.2 Détail des recettes et dépenses réelles d'investissement

Le détail des recettes et des dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Saint-Clément-des-Baleines entre 2009 et 2022 est le suivant (en €) :

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations, fonds divers et réserves															
10222	Fond de Compensation pour la TVA				2 266	9 413		8 937	551	2 357	4 217	1 678			
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	16 761		4 396	25 135	58 532	27 805	13 315	1 786	16 279	29 651				
Total des recettes réelles d'investissement		16 761	0	4 396	27 401	67 945	27 805	22 252	2 337	18 635	33 868	1 678	0	0	0
Immobilisations corporelles															
2128	Autres agencements et aménagements de terrains		14 892		21 331	57 898					8 434				
21318	Constructions - Bâtiments publics - Autres bâtiments publics														13 955
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions			14 639											
21578	Matériel et outillage de voirie - Autre matériel et outillage de voirie				39 468										
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques							3 358		23 574					
2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport								14 694						
2188	Autres immobilisations corporelles									2 135	1 794	1 511			
Total des dépenses réelles d'investissement		0	14 892	14 639	60 799	57 898	0	3 358	14 694	25 709	10 228	1 511	0	13 955	0

Recettes réelles d'investissement :

Les recettes réelles sont composées de transfert d'excédents de fonctionnement au titre du compte « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés » et de versements au titre du compte « 10222 – Fonds de compensation pour la TVA ».

Dépenses réelles d'investissement :

Dans les Comptes Administratifs du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Saint-Clément-des-Baleines en notre disposition on trouve les précisions suivantes :

- en 2021 :
 - o dépense de 13 955 € pour une « structure porteuse du poste de secours Zanuck »,
- en 2018 :
 - o dépense de 8 434 € pour un « accès plage canot de sauvetage »,
 - o dépense de 1 794 € pour un « panneau de réglementation plage de la Conche »,
- en 2017 :
 - o dépense de 23 574 € pour un « broyeur » (revendu en 2020 pour 12 000 €),
 - o dépense de 2 135 € pour une « serre »,
- en 2016 :
 - o dépense de 14 694 € pour un véhicule « RENAULT Kangoo Express Pick-up »,
- en 2015 :
 - o dépense de 3 358 € pour une « pompe submersible ».

La commune de Saint-Clément-des-Baleines n'ayant enregistré des charges de personnel qu'en 2012 et 2013, dans son Budget Annexe « Ecotaxe », on est en droit de se demander par qui est conduit ou utilisé le matériel de transport, le matériel et l'outillage de voirie, le matériel et l'outillage technique... et s'ils sont réellement affectés, en tout ou partie, aux missions liées à l'Ecotaxe.

Par ailleurs, la dépense de 2021 pour une « structure porteuse du poste de secours Zanuck » est-elle possible dans le cadre d'un budget « Ecotaxe » ?

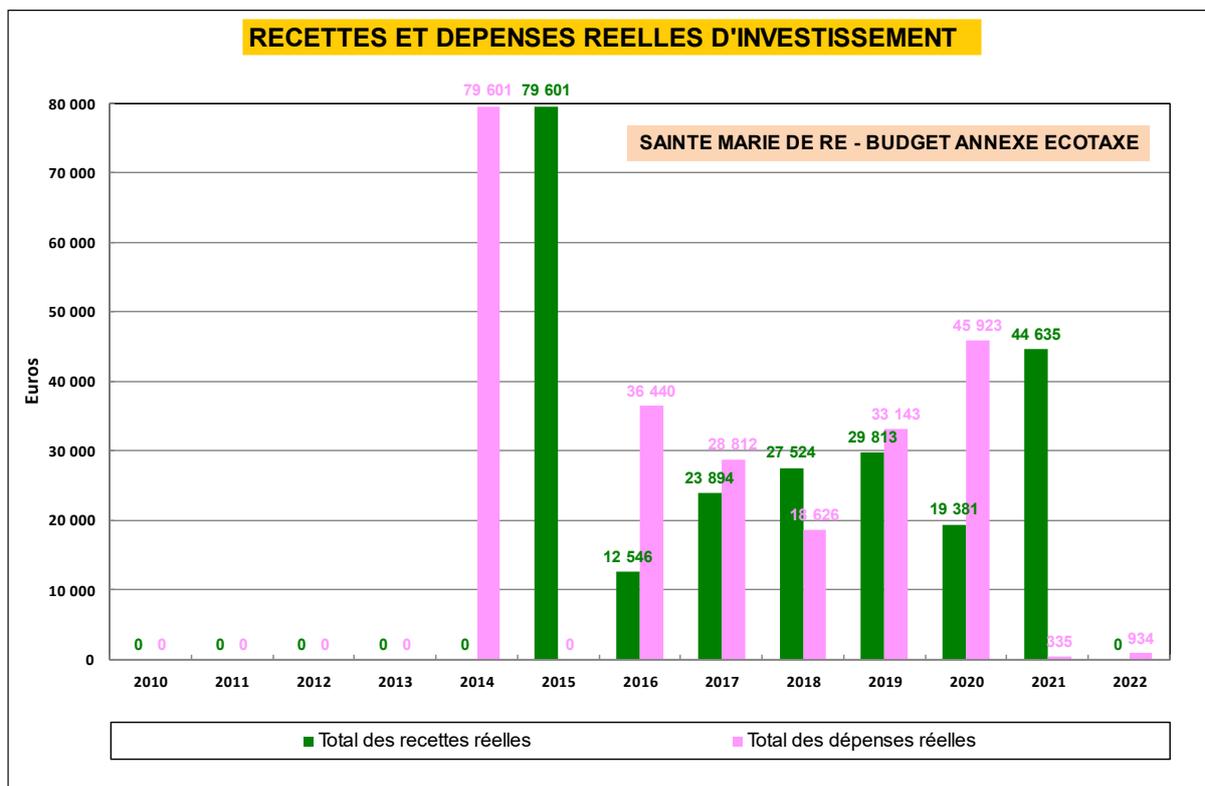
Solde budgétaire de la section d'investissement :

Au 31 décembre 2022, le solde budgétaire de la section d'investissement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Saint-Clément-des-Baleines est de 634 €. La commune n'a donc pas accumulé d'excédent à ce titre.

VI.4.9 Sainte-Marie-de-Ré

VI.4.9.1 Synthèse

La représentation graphique des recettes et dépenses réelles d'investissement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Sainte-Marie-de-Ré est la suivante (en €) :



VI.4.9.2 Détail des recettes et dépenses réelles d'investissement

Le détail des recettes et des dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Sainte-Marie-de-Ré entre 2010 et 2022 est le suivant (en €) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations, fonds divers et réserves													
10222							12 546						
1068						79 601		23 894	27 524	29 813	19 381	44 635	
Total des recettes réelles d'investissement	0	0	0	0	0	79 601	12 546	23 894	27 524	29 813	19 381	44 635	0
Immobilisations incorporelles													
204181							6 440						
Immobilisations corporelles													
2118								28 812					
2128									15 605	33 143			
2152									173			335	
21578					3 218								
2182					72 874		30 000				44 706		
2184					3 510								
2188									2 848		1 217		934
Total des dépenses réelles d'investissement	0	0	0	0	79 601	0	36 440	28 812	18 626	33 143	45 923	335	934

Recettes réelles d'investissement :

Les recettes réelles sont composées de transfert d'excédents de fonctionnement au titre du compte « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés » et d'un versement au titre du compte « 10222 – Fonds de compensation pour la TVA ».

Dépenses réelles d'investissement :

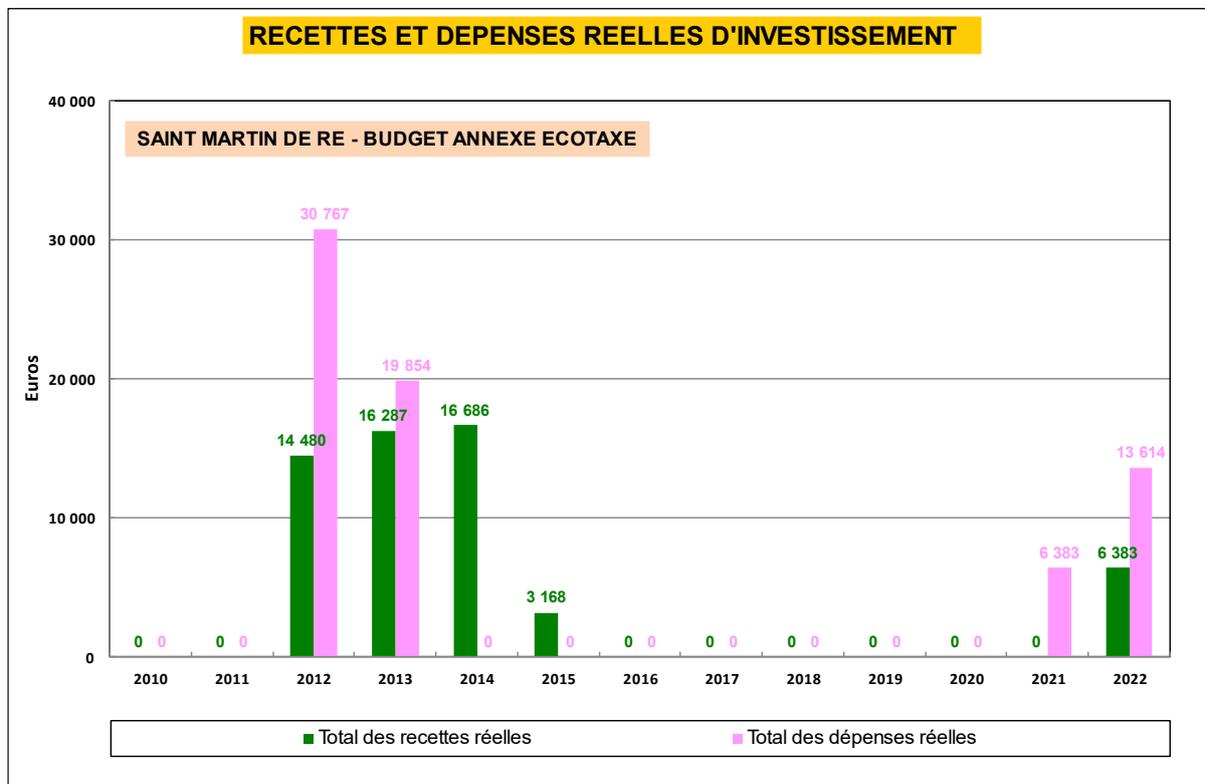
Comme pour toutes les communes de l'ancien canton sud de l'île de Ré, nous ne disposons pas d'informations détaillées sur les dépenses réelles d'investissement mais les dépenses inscrites au compte « 2182 – Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport » et celles concernant les achats et les aménagements de terrains sont prépondérantes.

Concernant le matériel de transport, la commune de Sainte-Marie-de-Ré n'enregistrant pas de charges de personnel, dans son Budget Annexe « Ecotaxe », on est en droit de se demander par qui est conduit ce matériel et s'il est réellement affecté, en tout ou partie, aux missions liées à l'Ecotaxe.

VI.4.10 Saint-Martin-de-Ré

VI.4.10.1 Synthèse

La représentation graphique des recettes et dépenses réelles d'investissement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Saint-Martin-de-Ré est la suivante (en €) :



VI.4.10.2 Détail des recettes et dépenses réelles d'investissement

Le détail des recettes et des dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget Annexe « Ecotaxe » de la commune de Saint-Martin-de-Ré entre 2010 et 2022 est le suivant (en €) :

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations, fonds divers et réserves														
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				16 287	16 686	3 168							6 383
Subventions d'équipement														
1322	Subventions d'investissement - Régions			7 000										
1323	Subventions d'investissement - Départements			7 480										
Total des recettes réelles d'investissement		0	0	14 480	16 287	16 686	3 168	0	0	0	0	0	0	6 383
Immobilisations incorporelles														
2031	Frais d'études													7 200
Immobilisations corporelles														
21571	Matériel et outillage de voirie - Matériel roulant			30 767										
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques				19 854									
2188	Autres immobilisations corporelles												6 383	6 414
Total des dépenses réelles d'investissement		0	0	30 767	19 854	0	0	0	0	0	0	0	6 383	13 614

Recettes réelles d'investissement :

Les recettes réelles sont composées de transfert d'excédents de fonctionnement au titre du compte « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés » et de deux subventions d'investissement.

Concernant la subvention, *a priori* versée par le département (de la Charente-Maritime), on s'étonnera que les Comptes Administratifs du Budget Annexe « Pont de Ré » n'enregistrent aucun versement de subvention aux communes et structures intercommunales avant 2016.

Dépenses réelles d'investissement :

Comme pour toutes les communes de l'ancien canton sud de l'île de Ré, nous ne disposons pas d'informations détaillées sur les dépenses réelles d'investissement mais on constate deux dépenses importantes :

- en 2012 pour l'achat de matériel roulant ; à ce titre la commune de Saint-Martin-de-Ré n'enregistrant pas de charges de personnel, dans son Budget Annexe « Ecotaxe », on est en droit de se demander par qui est conduit ce matériel et s'il est réellement affecté, en tout ou partie, aux missions liées à l'Ecotaxe,
- en 2013 pour l'achat d'autres installations, matériel et outillage techniques.

Aux Portes-en-Ré, le 27 juillet 2024.

Pour l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré.
Le Président.

**ANNEXE A LA RADIOSCOPIE DE LA
SITUATION FINANCIERE DU PONT
DE L'ILE DE RE DE 2009 A 2022**

**2^{ÈME} PARTIE – ECONOMIE DU DROIT
DEPARTEMENTAL DE PASSAGE
OU ECOTAXE**

VII. METHODOLOGIE

VII.1 Avertissement

Ce document a été établi à partir de données administratives officielles et donc incontestables.

Ce n'est pas un document comptable, ce n'est pas non plus un document administratif, il n'a pas pour objectif de contrôler l'exactitude des comptes des Budgets Annexes du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et des dix communes de l'Île de Ré consacrés, en tout ou partie, à l'Ecotaxe.

Son seul objectif est de permettre à toute personne, n'ayant aucune formation financière particulière, de comprendre les ressources et les dépenses liées à l'Ecotaxe.

VII.2 Retraitements

C'est notamment à partir de l'annexe « IV.C8 – Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale » des Comptes Administratifs du Budget Annexe « Pont de Ré » du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, que l'on peut répartir les recettes et les dépenses entre Redevance pour Services Rendus, Droit Départemental de Passage ou Ecotaxe et les frais de gestion.

Les informations contenues dans cette annexe nécessitent certains retraitements.

Elles doivent être cohérentes avec l'ensemble des recettes et dépenses enregistrées dans le Compte Administratif : ainsi, à chaque fois que de nécessaire, les informations contenues dans cette annexe ont été ajoutées ou corrigées.

Jusqu'en 2018, les frais de gestion n'étaient pas détaillés, seul apparaissant dans les dépenses une « Quote-part des frais de gestion » pour la Redevance pour Services Rendus et le Droit Départemental de Passage ou Ecotaxe :

- nous avons considéré que ces « Quote-part des frais de gestion » correspondaient aux recettes des frais de gestion au titre du compte « 7034 - Droits de péage et droits de passage sur les ponts » pour la Redevance pour Services Rendus et au titre du compte « 7388 - Autres taxes » pour le Droit Départemental de Passage ou Ecotaxe,
- nous avons distribué aux frais de gestion, selon la répartition 1/3 (pour la Redevance pour Services Rendus) et 2/3 (pour le Droit Départemental de Passage ou Ecotaxe), toutes les recettes et dépenses non-affectées.

VII.3 Quelques définitions de base

VII.3.1 Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement comprennent toutes les recettes ayant un caractère annuel régulier.

En sont exclus :

- les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales,
- l'excédent de fonctionnement reporté,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

VII.3.2 Dépenses réelles de fonctionnement

Ce poste regroupe la totalité des dépenses de fonctionnement, notamment les frais de personnel.

En sont exclus :

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements,
- les dotations aux amortissements et aux provisions,
- le déficit de fonctionnement reporté,
- le prélèvement pour dépenses d'investissements,
- les travaux d'investissements en régie dont le montant est définitivement imputé en section investissement,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales.

VII.3.3 Charges courantes de fonctionnement

Cette notion se distingue de la précédente par l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.